

Rapport de responsabilité sociétale d'entreprise

Issu du document d'enregistrement universel

2021 2022


La nature, notre futur



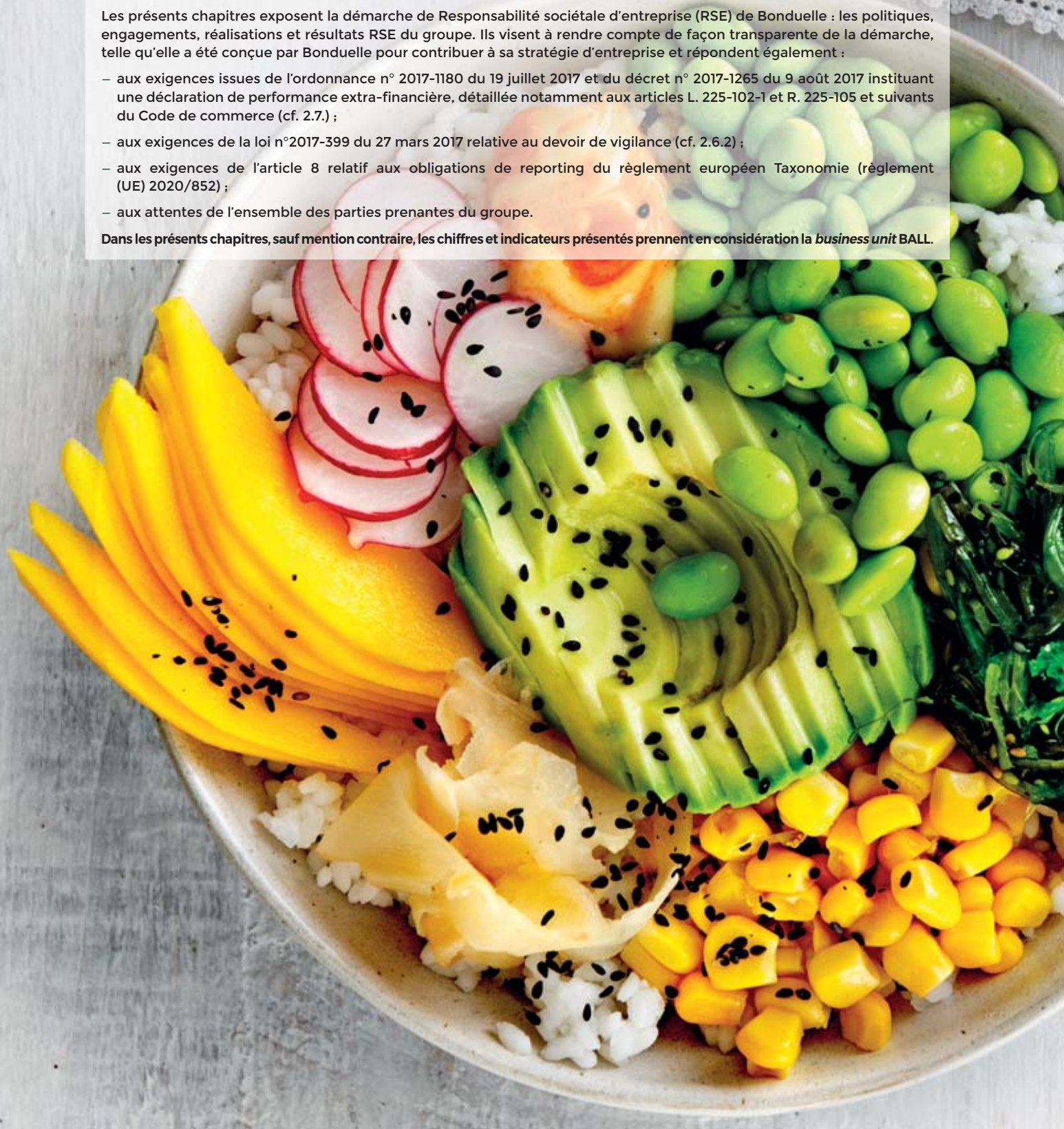
**La nature,
notre futur**

Avis au lecteur

Les présents chapitres exposent la démarche de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) de Bonduelle : les politiques, engagements, réalisations et résultats RSE du groupe. Ils visent à rendre compte de façon transparente de la démarche, telle qu'elle a été conçue par Bonduelle pour contribuer à sa stratégie d'entreprise et répondent également :

- aux exigences issues de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 instituant une déclaration de performance extra-financière, détaillée notamment aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce (cf. 2.7.) ;
- aux exigences de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance (cf. 2.6.2) ;
- aux exigences de l'article 8 relatif aux obligations de reporting du règlement européen Taxonomie (règlement (UE) 2020/852) ;
- aux attentes de l'ensemble des parties prenantes du groupe.

Dans les présents chapitres, sauf mention contraire, les chiffres et indicateurs présentés prennent en considération la *business unit BALL*.





Sommaire

	1	Rapport intégré	3
	1.1	Profil 	4
	1.2	L'année 2021-2022 	6
	1.3	Un monde en transition	8
	1.4	Stratégie pour devenir une entreprise alliant performance financière et impact positif	11
	1.5	Organisation pour favoriser la transition vers l'alimentation végétale	14
	2	Responsabilité sociétale d'entreprise 	19
	2.1	Stratégie et gouvernance : devenir un groupe à impact positif	21
	2.2	L'Alimentation	33
	2.3	La Planète	41
	2.4	Les Hommes	60
	2.5	Éthique et vigilance	72
	2.6	Taxonomie	82
	2.7	Déclaration de performance extra-financière	84
	2.8	Note méthodologique du <i>reporting</i> RSE	85
	2.9	Annexes	106

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme 



1 Rapport intégré



1

1.1	Profil 	4
1.1.1	La nature, notre futur	4
1.1.2	Présence multi-locale	4
1.1.3	Indicateurs financiers et extra-financiers	5
1.2	L'année 2021-2022 	6
1.2.1	Entretien avec Guillaume Debrosse	6
1.2.2	Répartition du chiffre d'affaires 2021-2022	7
1.3	Un monde en transition	8
1.3.1	La transition alimentaire	8
1.3.2	La transition agroécologique	9
1.3.3	La transition socio-économique	10
1.4	Stratégie pour devenir une entreprise alliant performance financière et impact positif	11
1.4.1	Vision : L'alimentation végétale est le socle fondamental d'une planète préservée et de personnes en bonne santé	11
1.4.2	Raison d'être : Favoriser la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète	11
1.4.3	Projet collectif d'entreprise : INSPIRE	11
1.4.4	Modèle de création de valeur	12
1.5	Organisation pour favoriser la transition vers l'alimentation végétale	14
1.5.1	Comité Exécutif	14
1.5.2	<i>Business units</i> spécialisées par marchés et technologies	14
1.5.3	Présence multi-locale	16

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme 



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ VOUS
SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

1.1 Profil

1.1.1 La nature, notre futur

Nous voulons favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète.

Nous sommes une entreprise familiale française de 14 800 salariés (12 100 hors *business unit* Bonduelle Americas Long Life (BALL) ⁽¹⁾) et nous innovons avec nos agriculteurs partenaires depuis 1853.

Nos produits prêts à l'emploi sont cultivés sur 115 300 hectares (70 000 hors *business unit* BALL ⁽¹⁾) et commercialisés dans près de 100 pays, pour un chiffre d'affaires de 2 892 millions d'euros ⁽²⁾ (2 203 hors *business unit* BALL ⁽¹⁾).

Nos six marques ⁽³⁾ sont :



Business unit BALL ⁽¹⁾

1.1.2 Présence multi-locale



(1) Le 30 juin 2022, Bonduelle a annoncé l'ouverture du capital à hauteur de 65 % de la *business unit* Bonduelle Americas Long Life (BALL), regroupant les activités conserve et surgelé en Amérique du Nord. Les données 2021-2022 de la *business unit* sont comprises pour l'ensemble de l'exercice. Pour certains indicateurs, les données 2021-2022 sont également communiquées "hors *business unit* BALL", à titre d'information complémentaire.

(2) Hors effet IFRS 5.

(3) Avant ouverture du capital de la *business unit* BALL au 30 juin 2022, incluant les marques Del Monte® et Arctic Gardens®.



1.1.3 Indicateurs financiers et extra-financiers

	Au 30/06/2020	Au 30/06/2021	Au 30/06/2022
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2 855	2 779	2 892 ⁽¹⁾
Progression	2,8 %	(2,7) %	4,1 %
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	109	100	97 ⁽¹⁾
Résultat net (en millions d'euros)	55	57	35
REBITDA (en millions d'euros) ⁽²⁾	198	190	189 ⁽¹⁾
Levier d'endettement ⁽³⁾	3,19 x	3,33 x	2,28 x
Investissements industriels (en millions d'euros) ⁽⁴⁾	91	100	102
ROCCE ⁽⁵⁾	8, - %	7,3 %	4,6 %
B ! Pact			
Food			
100 % des produits évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2025 ^{(6) (7)}	N/A	N/A	92 %
>15 % du chiffre d'affaires réalisé grâce aux innovations ⁽⁷⁾	15,3 %	16,5 %	12,5 %
20 % du chiffre d'affaires réalisé grâce aux solutions de repas complets riches en végétaux ^{(8) d'ici 2030}	14,4 %	14,8 %	14,7 %
Planet			
100 % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030	N/A	0	5 %
100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2025 ^{(7) (9)}	89,6 %	97,3 %	97,7 %
0 plastique vierge d'origine fossile utilisé dans les emballages d'ici 2030 (- 100 % vs FY20 en volume) ⁽⁷⁾	Baseline	(29) %	(45) %
- 38 % d'émission de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2 d'ici 2035 (absolu) ⁽¹⁰⁾	Baseline	(0,5) %	(3,4) %
- 30 % d'émission de gaz à effet de serre (GES) du scope 3 d'ici 2035 (intensité) ⁽¹¹⁾	Baseline	(6,4) %	(9,4) %
People			
>75 % de taux d'engagement des collaborateurs (et au-delà de notre benchmark externe) ⁽¹²⁾	55	68	70
>90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année	89,2 %	90,3 %	91,1 %
100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance décès	N/A	83,5 %	95 %
100 % des sites impliqués dans les initiatives locales d'ici 2025	44 %	57 %	56 %

(1) Hors IFRS 5.

(2) REBITDA (Recurring Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization). Cet indicateur représente la rentabilité récurrente générée par l'activité, indépendamment des conditions de financement, des prélèvements fiscaux et de l'amortissement de l'outil d'exploitation - Hors IFRS 16.

(3) Levier d'endettement : dette financière nette/REBITDA - Hors IFRS 16.

(4) Voir partie 5 Comptes consolidés, note 11.3 Immobilisations corporelles.

(5) Résultat opérationnel courant avant impôts/Capitaux employés - Hors IFRS 16.

(6) En volume.

(7) Sur nos produits à marque.

(8) Riche en végétaux : qualifie un produit majoritairement composé d'ingrédients d'origine végétale. Dans tous les cas, la quantité d'ingrédients d'origine animale doit être significativement inférieure à la référence du marché local pour un usage similaire.

(9) Un emballage ou un composant d'emballage est recyclable si sa collecte post-consommation, son tri, et son recyclage sont effectués à grande échelle. Un emballage peut être considéré comme recyclable si ses principaux composants (plus de 95 % de la totalité des poids de l'emballage) sont recyclables selon la définition ci-dessus, et si le reste des composants n'entrave pas la recyclabilité des composants principaux. Un emballage est réutilisable s'il a été conçu pour accomplir - ou prouve sa capacité à accomplir - un nombre minimum de rotations dans un système pour réutilisation (par exemple, des bouteilles en verre consignées).

(10) Objectif validé par la Science Based Target initiative (SBTi), n'incluant pas les émissions liées aux consommateurs.

Scope 1 : Émissions directes générées par Bonduelle.

Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'achat d'électricité et de vapeur.

(11) Objectif validé par la Science Based Target initiative (SBTi).

Scope 3 : Émissions indirectes liées à la consommation des produits Bonduelle, à la fin de vie des produits ou celles liées aux achats de produits et services, aux déplacements des salariés.

(12) Le benchmark externe du taux d'engagement est fourni par notre partenaire externe, Opensquare. Il est construit à partir d'enquêtes globales d'échantillons nationaux représentatifs de grandes entreprises privées, et de données pondérées des clients d'Opensquare en fonction de la répartition géographique de Bonduelle.

1.2 L'année 2021-2022

1.2.1 Entretien avec Guillaume Debrosse

Quel est votre bilan de l'année 2021-2022 ?

Cette année 2021-2022 a été riche en challenges et en événements !

Sans atteindre le niveau de croissance initialement envisagé, le chiffre d'affaires du groupe intégrant les activités de longue conservation en Amérique du Nord progresse toutefois de 1,8 % en données comparables ⁽¹⁾ et de 4,1 % en données publiées ⁽²⁾. Il s'établit à 2 891,7 millions d'euros ⁽²⁾. Il a bénéficié de variations des devises qui ont eu un effet favorable de + 2,3 % avec notamment une appréciation conséquente des dollars américain et canadien. Le quatrième trimestre affiche une progression de + 4,5 % en données comparables ⁽¹⁾ et de + 9,1 % en données publiées ⁽²⁾. Cette progression est aidée par le dynamisme de l'activité restauration hors foyer en Europe et en Amérique du Nord.

Concernant l'Amérique du Nord, deux autres événements ont marqué nos activités de cet exercice.

Le 30 juin 2022, Bonduelle a annoncé l'ouverture du capital à hauteur de 65 % de la *business unit* Bonduelle Americas Long Life (BALL) auprès du Fonds de Solidarité des Travailleurs Québécois (FTQ) et de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ). En lien avec notre projet collectif d'entreprise INSPIRE et notre stratégie de croissance durable à impact positif, nous réaffirmons ainsi l'importance de développer en priorité les activités de marque pour conserver l'indépendance du groupe. Ce partenariat avec CDPQ et FTQ permet à Bonduelle de se concentrer sur ses priorités stratégiques fondamentales, au service de sa raison d'être.

Du côté des activités de frais prêt à consommer portées par la *business unit* Bonduelle Fresh Americas, un retrait significatif est enregistré sur l'ensemble de l'exercice. Ce repli s'explique par une hausse de prix volontariste destinée à préserver les marges dans un environnement particulièrement inflationniste, un marché moins dynamique, et une rationalisation du portefeuille ayant entraîné l'arrêt de certaines références. Si les mauvais résultats de cette *business unit* pèsent sur la performance globale du groupe, cela ne remet pas en cause la pertinence de cette acquisition, parfaitement alignée avec notre raison d'être "favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète".

Quels ont été les principaux effets sur le Groupe Bonduelle de la situation économique et géopolitique mondiale ?

Outre la pandémie de COVID-19 qui n'est toujours pas circonscrite, nos marchés subissent une vague d'inflation sans précédent. Elle affecte toutes les composantes de nos coûts

de production, de transport et de commercialisation. Elle est aggravée par la guerre en Ukraine avec une augmentation des coûts énergétiques et des ruptures d'approvisionnement sur certaines matières agricoles et matériaux.

Faire face à cette inflation a été notre principale préoccupation pour sécuriser nos approvisionnements à des prix compétitifs et contenir autant que possible nos prix de revient, mais aussi convaincre les pouvoirs publics de l'importance de sortir du cadre légal des négociations annuelles à la marque et de contrôler la répercussion de cette inflation dans nos prix de vente.

La situation géopolitique est marquée par la guerre menée par la Russie en Ukraine. Elle nous affecte tout d'abord humainement. Tout notre soutien et notre attention vont bien sûr à nos équipes ukrainiennes dont je salue le courage.

En ligne avec sa mission alimentaire, Bonduelle assure la continuité de ses activités en Russie pour nourrir les 145 millions de Russes et les 90 millions d'habitants dans les pays alentour. Nous nous sommes engagés à consacrer les profits réalisés sur les ventes en Russie pendant l'exercice à la reconstruction des écosystèmes alimentaires et agricoles de l'Ukraine.

Comment les perspectives de Bonduelle sont-elles impactées par ce contexte difficile ?

Le contexte et nos résultats renforcent l'importance stratégique de garantir une croissance durable tout en renforçant notre impact positif.

Garantir une croissance durable signifie s'assurer que chacune de nos actions contribue à une croissance rentable et à une performance positive à long terme. Pour cela, nous avons placé en priorité l'amélioration de l'efficacité de nos innovations pour favoriser la transition vers l'alimentation végétale et la qualité de notre partenariat avec les agriculteurs.

Renforcer notre impact positif, c'est garantir que chacune de nos décisions est conforme à notre raison d'être et contribue au développement d'une alimentation végétale durable, au bien-être de l'Homme, ainsi qu'à la préservation de notre planète. Nos priorités sont guidées par notre B ! Pact, doté d'une feuille de route et de trajectoires solides, au service d'ambitions renforcées à la hauteur des enjeux planétaires.

En 2023, le Groupe Bonduelle fêtera ses 170 ans. Fort de notre histoire, nous n'en sommes pour autant pas moins tournés vers l'avenir. Pour l'aborder avec les meilleurs atouts, nous poursuivons notre chemin vers la Certification B Corp, formidable accélérateur de notre transformation en une entreprise à impact positif.

(1) Données comparables : soit à taux de change et périmètre constants. Le chiffre d'affaires en devise de la période en cours est converti aux taux de change de la période de comparaison.

Au cas particulier de l'exercice 2021-2022, les éléments relatifs aux activités conserve et surgelé en Amérique du Nord sont compris pour l'ensemble de l'exercice.

(2) Hors effet IFRS 5.

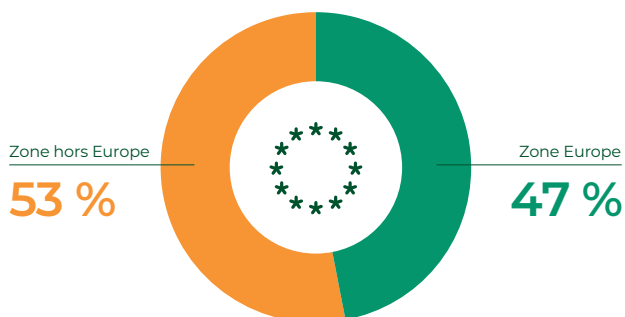
1.2.2 Répartition du chiffre d'affaires 2021-2022

Le chiffre d'affaires s'établit à 2 892 millions d'euros ⁽²⁾. Le 30 juin 2022, Bonduelle a annoncé l'ouverture du capital de la *business unit* Bonduelle Americas Long Life (BALL), regroupant les activités conserve et surgelé en Amérique du Nord. Les données 2021-2022 de la *business unit* sont

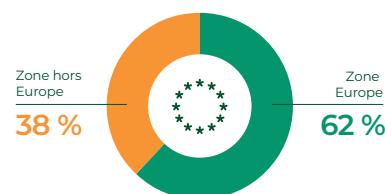
comprises pour l'ensemble de l'exercice. Pour certains indicateurs, les données 2021-2022 sont également communiquées "hors *business unit* BALL", à titre d'information complémentaire. Le chiffre d'affaires hors *business unit* BALL s'établit à 2 203 millions d'euros.



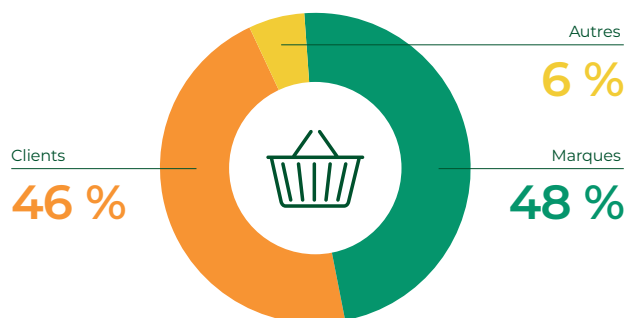
Par zone



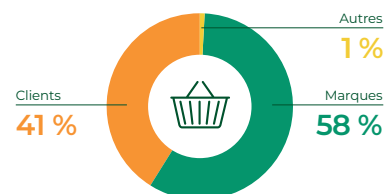
Hors business unit BALL



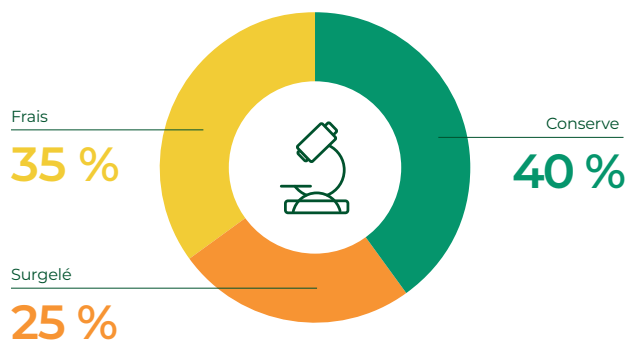
Par marque



Hors business unit BALL



Par technologie



Hors business unit BALL



1.3 Un monde en transition

1.3.1 La transition alimentaire

La population humaine mondiale croît sans cesse et les estimations convergent vers le chiffre de 9 milliards d'êtres humains sur Terre en 2050. Nourrir le monde dans un contexte, notamment, de changement climatique global, et la compréhension de plus en plus grande de l'impact de nos systèmes alimentaires sur notre écosystème global mettent au jour une indispensable transition alimentaire, à l'échelle mondiale.



Si les tendances récentes se poursuivent, le nombre de personnes touchées par la **faim dépasserait 840 millions d'ici à 2030**. Le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la Faim Zéro d'ici à 2030.



Plus de cinq millions d'enfants meurent avant leur 5^e anniversaire chaque année.

Une demande toujours plus forte pour des produits sains et durables

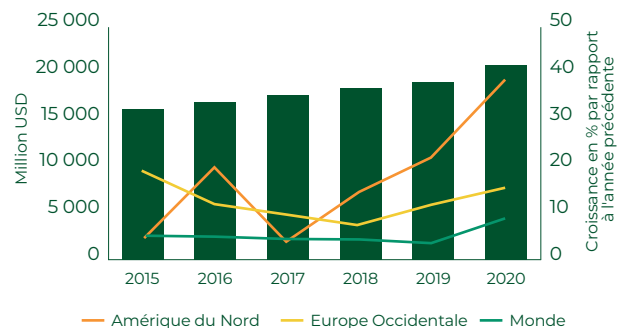
Les consommateurs sont en attente de transparence et de solutions concrètes et inspirantes pour manger de manière « plus responsable et plus saine ». Pour les agro-industriels, cela demande de mobiliser leurs capacités d'innovation pour améliorer les emballages, assurer l'accessibilité de l'alimentation végétale au plus grand nombre et notamment l'accès aux protéines végétales, privilégier les approvisionnements locaux, réduire le gaspillage alimentaire, garantir la traçabilité des produits et la sécurité sanitaire. La santé est aussi la première motivation des flexitariens pour se tourner vers l'alimentation végétale ⁽¹⁾.

Le marché du végétal poursuit sa transformation

À l'international, les niveaux de consommation du végétal restent encore bien inférieurs aux recommandations nutritionnelles. Néanmoins, en Amérique du Nord et en Europe, les aliments végétaux ont repris progressivement le pas sur les aliments d'origine animale et leur contribution aux besoins alimentaires

s'accroît ⁽²⁾. Les niveaux actuels de consommation de protéines d'origine animale sont également remis en cause pour des questions environnementales et de bien-être animal ⁽³⁾. Si, en Europe, 2 % des plus de 55 ans se disent végétariens, ils sont 12 % parmi les 18-24 ans ⁽⁴⁾. Autre exemple, aux États-Unis 43 % des consommateurs déclarent vouloir remplacer les protéines animales par des protéines végétales ⁽⁵⁾.

Ventes mondiales de substituts de viande, 2015-2020



Source : Octobre 2021 - Euromonitor Packaged Food 2021 n=16,224

L'assiette flexitarienne plébiscitée comme un facteur de santé et une solution pour préserver la planète

L'impact de nos systèmes alimentaires sur la santé des humains et de la planète est de mieux en mieux documenté. Les études désignent le végétal comme la solution pour nourrir sainement de plus en plus de personnes dans le monde en préservant les ressources. Composée d'une plus grande part de végétaux, l'assiette flexitarienne fait consensus auprès des scientifiques ⁽⁶⁾. Saine, elle est également vertueuse pour le climat et la biodiversité. Selon la revue Nature ⁽⁷⁾, réduire notre consommation de viande bovine de 20 %

(1) Source : <https://www.euromonitor.com/article/health-continues-to-drive-plant-based-food-sales>

(2) Source : <https://www.fondation-louisbonduelle.org/wp-content/uploads/2019/11/monographie-alimentation-vegetale-equilibre.pdf>

(3) Source : <https://www.worldwildlife.org/publications/bending-the-curve-the-restorative-power-of-planet-based-diets>

(4) Source : CREDOC pour OCHA et FranceAgriMer 2018 - 4 pays européens.

(5) Source : <https://nielseniq.com/global/en/insights/analysis/2019/the-f-word-flexitarian-is-not-a-curse-to-the-meat-industry/>

(6) Source : https://eatforum.org/content/uploads/2019/07/EAT-Lancet_Commission_Summary_Report.pdf

(7) Source : https://www.nature.com/articles/s41586-022-04629-w?utm_medium=affiliate&utm_source=commission_junction&utm_campaign=CONR_PFO18_ECOM_GL_PHSS_ALWYS_PRODUCT&utm_content=textlink&utm_term=PID100095187&CJEVENT=3ec93533cd1811ec81544acb0a180511

pourrait baisser les taux de déforestation prévus d'ici 2050 à hauteur de 50 %. Selon le programme des Nations unies pour l'environnement ⁽¹⁾, le régime flexitarien, adopté à l'échelle mondiale, permettrait de nourrir 10 milliards de personnes et sauverait chaque année 11 millions de vies.

D'autres sources montrent ⁽²⁾ qu'une évolution mondiale vers des régimes alimentaires plus durables permettrait également de rendre les chaînes d'approvisionnement nationales plus résistantes aux chocs, de réduire les risques financiers liés à la production de viande. Elle réduirait également les risques de futures pandémies. Cette transition représenterait chaque année 4,5 milliards de dollars de nouvelles opportunités commerciales et une économie potentielle de 5,7 milliards de dollars annuels de dommages.

Le flexitarisme est cependant une tendance recouvrant un panel très large de pratiques de consommation. Pouvant être très diverses, elles ont en commun de réduire la part des protéines d'origine animale.

Par ailleurs, près d'un consommateur sur cinq (23 %) dans le monde déclare aujourd'hui qu'il essaie de limiter sa consommation de viande, en légère hausse par rapport aux 21 % de 2020. 16 % disent essayer de suivre un régime à base de plantes, et 15 % essaient de limiter leur consommation de produits laitiers – tous dépassant largement les 4 % et 7 % de végétaliens et végétariens, respectivement ⁽³⁾.

En 2021-2022, nous avons approfondi notre compréhension des besoins et des attentes des consommateurs flexitariens afin de mieux accompagner la transition vers une alimentation végétale. Notre force d'innovation sera un atout majeur pour répondre à cette demande diversifiée.

1.3.2 La transition agroécologique

La hausse de la température globale de la surface de la Terre pourrait atteindre, selon les prévisions des scientifiques du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ⁽⁴⁾, 1 à 5 °C supplémentaires à la fin du XXI^e siècle. Le réchauffement de la planète et l'augmentation de la concentration en dioxyde de carbone dans l'atmosphère auront des conséquences multiples dont les effets, s'ils ne sont pas tous décrits avec précision, ne manqueront pas d'impacter les secteurs agricole et agro-industriel : multiplication des événements météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations), déstabilisation des écosystèmes et impacts sur la biodiversité et la vie dans les sols, développement de nuisibles favorisé par la hausse des températures et pertes de rendements pour de nombreuses cultures agricoles.



75 % de la surface terrestre a été altérée par l'activité humaine.

24 milliards de tonnes de sols fertiles sont perdues chaque année ⁽⁵⁾.



Les scénarios climatiques montrent une augmentation de la température globale dépassant 1,5 °C. La plupart des effets du changement climatique persisteront pendant de nombreux siècles même si l'on met fin aux émissions.

La nécessité de nourrir dans un contexte, notamment, de changement climatique global, rend indispensable pour nos sociétés de réaliser leur transition agroécologique.

Combiner productivité et résilience au changement climatique

Pour les entreprises du secteur agro-industriel, l'enjeu est de s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique, d'en atténuer les effets, tout en restant en capacité de produire une alimentation saine et accessible au plus grand nombre. Le défi est donc d'augmenter la production végétale tout en préservant les ressources naturelles et les terres cultivables menacées. C'est dans ce contexte qu'a émergé la nécessité d'une remise en question globale de notre système alimentaire de la fourche à la fourchette.

L'agroécologie, une solution de transformation déjà à l'œuvre

L'agroécologie ambitionne de transformer l'agriculture et de rendre les systèmes alimentaires plus durables. Elle propose de modifier les modes de production afin d'optimiser leur productivité tout en renforçant leur capacité de résilience face au changement climatique et à la volatilité des prix agricoles et alimentaires. De manière générale, elle amplifie les fonctionnalités des écosystèmes naturels – lutte contre l'érosion des sols, stimulation de la biodiversité dans les sols, épuration de l'eau, fourniture de zones refuges pour les insectes auxiliaires, augmentation de la séquestration du carbone dans les sols, etc. –, en diminuant les impacts sur l'environnement – réduction des émissions de gaz à effet de serre, du recours aux engrais de synthèse et aux produits phytosanitaires, etc. –, et en préservant les ressources naturelles (eau, énergie, biodiversité, éléments minéraux, etc.).

L'agroécologie est portée par des pratiques agricoles alternatives en plein essor, comme l'agroforesterie ou le système de polyculture-élevage. Après des décennies d'une approche avant tout productiviste, une frange d'acteurs du secteur agricole promeut depuis quelques années une approche régénératrice. Dans cette approche, l'agriculture y est totalement intégrée à la société, et l'agriculteur y est rémunéré non seulement

(1) Source : <https://www.unep.org/news-and-stories/story/food-thought-dietary-changes-can-improve-our-health-health-planet>

(2) FOLU. 2019. Growing Better : Ten Critical Transitions to Transform Food and Land Use. <https://www.foodandlandusecoalition.org/global-report/>

(3) Source : 2021 – <https://www.euromonitor.com/plant-based-eating-and-alternative-proteins/report>

(4) Source : <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/>

(5) Source : <https://www.earthworm.org/fr/our-work/areas-of-work/living-soils#target-2>

pour sa production, mais aussi pour l'ensemble des services environnementaux et sociaux qu'il rend. Inégale selon les régions du monde, la conversion des exploitations agricoles au mode d'agriculture biologique se poursuit. Fin 2019, les exploitations agricoles cultivant selon le mode biologique (certifiées et en conversion) représentaient 8,1 % de la surface agricole utile (SAU) européenne. En 2018, elles représentaient 1,5 % de l'ensemble du territoire agricole mondial (186 pays enquêtés) ⁽¹⁾.

Promouvoir une agriculture régénératrice, notre approche pour accélérer la transition

Les enjeux planétaires ne laissent pas d'option, une accélération de la transition agroécologique est indispensable. Notre groupe entend y prendre sa part ; c'est tout l'enjeu de notre transformation en entreprise à impact positif. Pour avancer sur ce chemin, le Groupe Bonduelle souhaite s'engager avec ses partenaires agriculteurs dans une agriculture régénératrice, qui valorise les écosystèmes, contribuant ainsi à produire une nourriture diversifiée et de qualité, à préserver les ressources et à lutter contre le changement climatique.

En 2021-2022, nous avons aligné avec un ensemble de parties prenantes, agro-industriels et ONG, une définition de l'agriculture régénératrice. L'agriculture régénératrice favorise des écosystèmes sains en mettant en place les principes agronomiques suivants : maintien et augmentation de la matière organique dans les sols, minimisation des perturbations du sol, maintien d'une couverture végétale pour limiter l'érosion, maximisation de la diversité des cultures et des écosystèmes, utilisation parcimonieuse des ressources et des intrants. Pour notre groupe, l'agriculture régénératrice comporte aussi un volet de formation et de partage d'expériences entre agriculteurs.

Ces principes agronomiques doivent être distillés dans des pratiques adaptées à chaque type d'agriculture, de sols et de conditions climatiques.

Pour favoriser l'avènement de cette agriculture régénératrice, Bonduelle a également défini des ambitions spécifiques en matière de biodiversité, de protection des pollinisateurs, de certification environnementale mais aussi de contribution à la lutte contre le changement climatique.

1.3.3 La transition socio-économique

L'activité commerciale, financière, mais aussi humaine des entreprises doit générer un impact positif sur la société, l'économie, la santé et l'environnement. La responsabilité d'une entreprise comme la nôtre est de définir le rôle qu'elle veut jouer à travers ses impacts, et rechercher un équilibre entre ses intérêts et l'intérêt général.



Dans le cadre de la crise liée à la pandémie de COVID-19, l'Organisation internationale du travail (OIT) estime que près de la moitié de la main-d'œuvre mondiale risque de perdre ses moyens de subsistance.



Si la population mondiale dépasse 9 milliards de personnes d'ici à 2050, l'équivalent de près de trois planètes pourrait être nécessaire afin de fournir les ressources nécessaires pour maintenir les modes de vie actuels.

Les entreprises pérennes seront celles capables d'aligner leurs intérêts sur ceux de la société

Un nombre croissant d'investisseurs s'intéresse à l'approche ESG : 84 % pensent que les portefeuilles intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont des performances au moins aussi bonnes que ceux sans critère ESG ⁽²⁾. Ils reconnaissent ainsi que les entreprises qui s'attaquent aux risques systémiques en alignant leurs intérêts sur ceux de la société sont plus susceptibles de résister aux perturbations et de créer une valeur durable. Ce constat a été renforcé par la pandémie de COVID-19 qui a révélé la forte interconnexion des problèmes environnementaux et sociaux à l'échelle mondiale, mais aussi la multiplication des risques systémiques pour les entreprises, les sociétés et les économies.

Un changement de paradigme est nécessaire vers un capitalisme inclusif

Développer un capitalisme inclusif, c'est, pour les investisseurs, privilégier des entreprises proposant un nouveau mode de gouvernance. Pour les salariés et les communautés locales, c'est avoir une influence sur les décisions des entreprises, pour impacter positivement leur bien-être et leur environnement naturel et socio-économique.

C'est ce que nous nous efforçons de développer au travers de notre quête de la certification B Corp : devenir une entreprise qui allie performance financière et impact positif. En 2020-2021, nous avons co-fondé le B Movement Builders pour participer à une meilleure intégration dans le mouvement B Corp des entreprises internationales qui ont un impact à grande échelle. Nous avons également travaillé à une juste répartition de la valeur au profit de nos agriculteurs partenaires, en participant en France à la signature d'un accord de « ruissellement ». En 2021-2022, nous avons monté une marche supplémentaire vers le capitalisme inclusif en ouvrant le capital du Groupe Bonduelle à nos agriculteurs partenaires. C'est une manière de renforcer davantage encore le lien existant avec eux, de les remercier pour leur fidélité.

(1) Agence BIO : https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2021/01/Carnet_MONDE_2020-1.pdf

(2) Source : <http://www.rbc.com/newsroom/news/2020/20201014-gam-investing-report.html>

1.4 Stratégie pour devenir une entreprise alliant performance financière et impact positif

1

1.4.1 Vision : L'alimentation végétale est le socle fondamental d'une planète préservée et de personnes en bonne santé

Le bien-être humain est intrinsèquement lié à la santé de notre planète : notre dépendance à la nature ne se réduit pas à la seule production de denrées alimentaires. Les écosystèmes naturels fournissent d'autres services essentiels à notre survie et à nos activités économiques. Ils aident à réguler le climat, la qualité de l'air, facilitent l'absorption et le recyclage des déchets et émissions de polluants, luttent contre la propagation des maladies et parasites, etc. Or, l'artificialisation et l'appauvrissement des sols, la déforestation, la pollution des mers et des fleuves, le dérèglement du climat, l'érosion de la biodiversité, l'usage massif de pesticides, etc., mettent en péril la nature et sa capacité à nous fournir ces services essentiels.

Nourrir l'Homme durablement est un challenge : l'alimentation est l'un des enjeux majeurs de notre siècle. Il faut parvenir à répondre aux besoins d'une population en croissance, tout en limitant l'empreinte écologique humaine, intimement liée à son alimentation. En effet, les systèmes alimentaires de l'amont à l'aval représentent un tiers des émissions de gaz à effet de serre (GES) produites. Sur le plan de la santé, les deux principaux facteurs de risques qui réduisent l'espérance de vie sont la malnutrition et les risques alimentaires.

L'alimentation végétale est la solution : Les risques énoncés précédemment démontrent une nécessité de redonner au végétal une part prépondérante dans nos assiettes. Selon nous, l'heure est à la révolution végétale pour le bien-vivre des générations actuelles et futures et celui des écosystèmes.

1.4.2 Raison d'être : Favoriser la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète

Notre raison d'être est indissociable de notre projet économique, car sans pérennité économique, il n'y a pas d'impact positif, et inversement, il n'y a pas de projet économique sans contribution aux enjeux de durabilité. C'est une double ambition très forte dont nous savons qu'elle sera créatrice de valeur pour tout notre écosystème.

1.4.3 Projet collectif d'entreprise : INSPIRE

Enraciné dans nos valeurs, notre projet d'entreprise INSPIRE a pour boussole notre raison d'être ; il définit nos priorités stratégiques et promeut un modèle de leadership qui permet de les mettre en œuvre. Un grand programme de transformation accompagne la mise en place du projet d'entreprise : le chemin vers la certification B Corp.

Cinq priorités stratégiques

INSPIRE définit cinq priorités stratégiques fondées sur deux objectifs essentiels et indissociables ; une croissance durable et un impact positif renforcé :

- **ALIMENTATION** – Nous créons des expériences flexitariennes de grande qualité et avons un impact durable sur les habitudes alimentaires ;
- **PLANÈTE** – Nous transformons notre système de production alimentaire, du champ à la fourchette, en un modèle résilient qui contribue à la neutralité carbone ;
- **HOMMES** – Nous construisons des parcours qui ont du sens, développants et inclusifs, pour nos collaborateurs Bonduelle et nos partenaires ;
- **CROISSANCE** – Nous créons de la valeur avec nos marques et nos capacités de production pour exploiter les opportunités de développement de l'alimentation végétale dans nos différents réseaux de distribution ;
- **EFFICACITÉ ET RENTABILITÉ** – Nous améliorons l'efficacité, la rentabilité et l'utilisation du capital.

1.4.4 Modèle de création de valeur

Notre volonté est de tendre vers un modèle d'affaires résilient, porteur d'impact positif et qui maximise la valeur créée pour toutes nos parties prenantes. La certification B Corp, sur le chemin de laquelle nous sommes engagés depuis 4 ans, viendra apporter un regard extérieur sur nos progrès. En 2020, en co-construction avec les collaborateurs, notre groupe a précisé sa raison d'être et l'a

RESSOURCES ⁽⁹⁾



Partenaires économiques

Un capital financier indépendant et ouvert à la croissance.

852 millions d'euros de capitaux propres.



Consommateurs

6 marques leaders Bonduelle, Cassegrain, Arctic Gardens, Globus, Ready Pac Foods, Del Monte.

55 sites agro-industriels.

3 circuits de distribution dans plus de **100** pays : grande distribution, restauration hors foyer et vente à industries.

3 technologies de préservation du végétal : la conserve, le frais et le surgelé.



Agriculteurs

Nos **301** experts agronomes collaborent étroitement avec nos **2 551** partenaires agriculteurs.



Communautés locales et sphère sociétale

La qualité des relations locales dans nos territoires d'implantation agro-industrielle est indispensable à la pérennité de notre activité.

Présence internationale de la Fondation Louis Bonduelle.



Collaborateurs

Nos **14 800** salariés équivalent temps plein.



Planète et climat

Le climat, l'eau et les sols sur **115 300** hectares cultivés dans le monde.

INSPIRE, notre projet collectif d'entreprise

Nos 5 priorités stratégiques :

L'efficacité et la rentabilité pour la **croissance durable**, et notre démarche d'impact positif The B! Pact pour **l'alimentation, la planète, et les Hommes.**

Notre modèle de leadership :

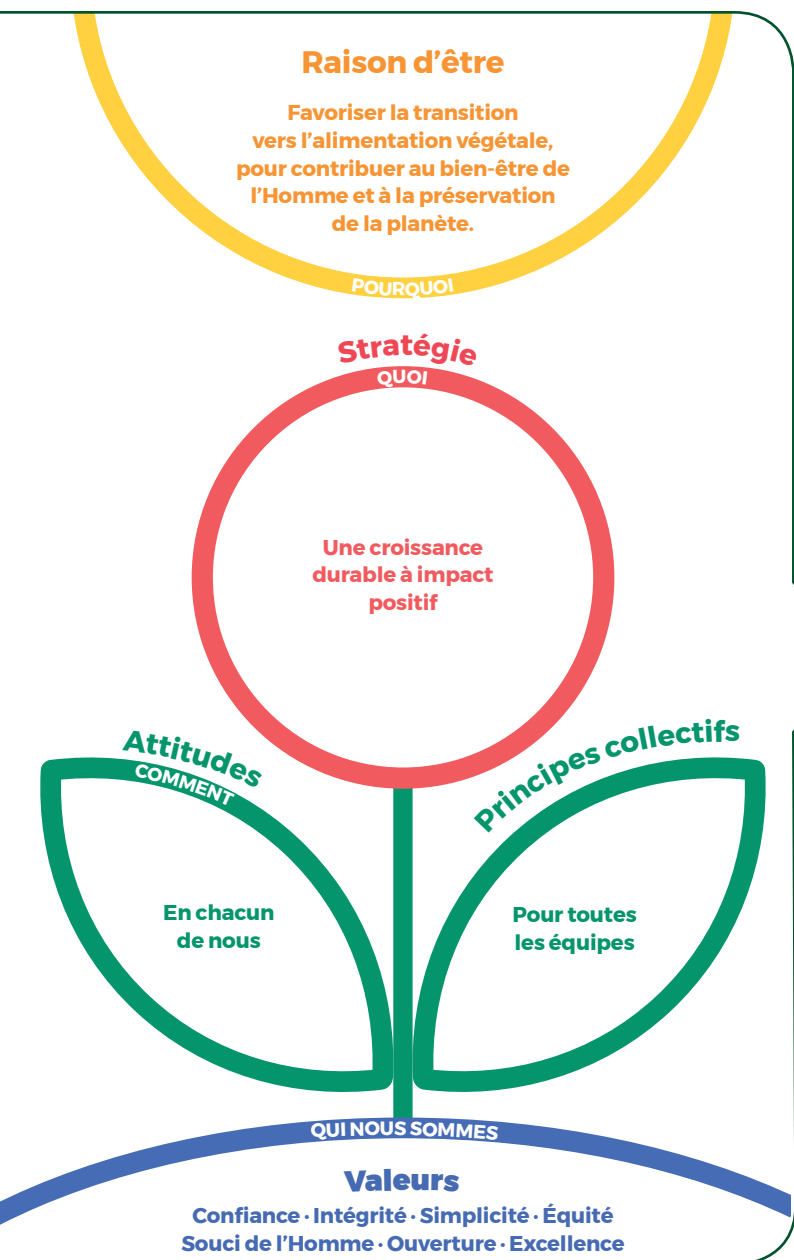
Nos attitudes et principes collectifs, pour être tous acteurs de l'évolution vers une entreprise à impact positif.

(1) Hors IFRS 5. (2) Résultat opérationnel courant avant impôts/Capitaux employés - Hors IFRS 16.

(3) Voir partie 5 Comptes consolidés, note 11.3 Immobilisations corporelles. (4) En volume. (5) Sur nos produits à marque.

(6) Riche en végétaux : qualifie un produit majoritairement composé d'ingrédients d'origine végétale. Dans tous les cas, la quantité d'ingrédients d'origine animale doit être significativement inférieure à la référence du marché local pour un usage similaire.

inscrite dans ses Statuts. Cette raison d'être est à la fois le point de départ d'une démarche très engageante pour nous, mais aussi la formalisation de ce vers quoi le groupe tend depuis plusieurs décennies. Elle marque notre volonté d'aller encore plus loin et d'accélérer notre évolution en entreprise à impact positif.



VALEUR CRÉÉE ET PARTAGÉE ⁽⁹⁾

Partenaires économiques

2 892 millions d'euros de chiffre d'affaires ⁽¹⁾.

35 millions d'euros de résultat net.

4,6 % de ROCCE ⁽²⁾.

Notre groupe se développe en réinvestissant la majorité de ses résultats et de son *cash flow*.

102 millions d'euros dédiés aux investissements industriels ⁽³⁾.

Consommateurs

92 % des produits sont évalués Nutri-Score A ou B ⁽⁴⁾⁽⁵⁾.

12,5 % du chiffre d'affaires est réalisé grâce aux innovations ⁽⁵⁾.

14,7 % du chiffre d'affaires est réalisé grâce aux solutions de repas complets riches en végétaux ⁽⁶⁾.

Agriculteurs

91,1 % des contrats des agriculteurs sont renouvelés.

Communautés locales et sphère sociétale

Emplois durables et saisonniers sur nos territoires.

56 % des sites sont impliqués dans les initiatives locales.

Collaborateurs

70 % de taux d'engagement des collaborateurs.

95 % des collaborateurs permanents sont couverts par une assurance décès.

Planète et climat

5 % des surfaces sont cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs.

97,7 % de nos emballages sont conçus pour être recyclables ou réutilisables ⁽⁵⁾.

- 45 % de plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages par rapport à 2020 ⁽⁵⁾.

3,4 % de réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2 (VS 2020 en absolu) ⁽⁷⁾.

9,4 % de réduction des émissions de GES du scope 3 (VS 2020 en intensité) ⁽⁸⁾.

(7) Objectif validé par la Science Based Target initiative (SBTi), n'incluant pas les émissions liées aux consommateurs.

Scope 1 : Émissions directes générées par Bonduelle.

Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'achat d'électricité et de vapeur.

(8) Objectif validé par la Science Based Target initiative (SBTi).

Scope 3 : Émissions indirectes liées à la consommation des produits Bonduelle, à la fin de vie des produits ou celles liées aux achats de produits et services, aux déplacements des salariés.

(9) Le 30 juin 2022, Bonduelle a annoncé l'ouverture du capital de la business unit Bonduelle Americas Long Life (BALL). Les données 2021-2022 de la business unit sont comprises pour l'ensemble de l'exercice.

1.5 Organisation pour favoriser la transition vers l'alimentation végétale

1.5.1 Comité Exécutif

Pour exercer son mandat, le Directeur général s'appuie sur un Comité Exécutif ou Comex, en charge de l'exécution de la stratégie définie par le Conseil d'Administration de Bonduelle SA. Le Comex s'engage à incarner et faire vivre

au quotidien dans l'organisation INSPIRE, notre projet collectif d'entreprise, en alliant performance, respect des engagements The B ! Pact et cohérence avec le modèle de leadership et les valeurs du groupe.

Composition du Comex

La présentation détaillée du Comex et du Conseil d'Administration figure en partie 3.1.4 Bonduelle SA



- ① **Guillaume Debrosse**
Directeur général Groupe Bonduelle
- ② **Gianfranco D'Amico**
Directeur général Bonduelle Fresh Europe
- ③ **Cyrille Auguste**
Directeur général Bonduelle Europe Long Life
- ④ **Céline Barral**
Directrice RSE et communication corporate
- ⑤ **Ekaterina Eliseeva**
Directrice générale Bonduelle EurAsia Markets
- ⑥ **Marine Henin**
Directrice ressources humaines
- ⑦ **Patrick Lesueur**
Directeur Bonduelle Prospective et Développement
- ⑧ **Andrea Montagna**
Directeur général Bonduelle Fresh Americas
- ⑨ **Grégory Sanson**
Directeur finance, transformation digitale et développement géographique

1.5.2 Business units spécialisées par marchés et technologies

Sur chaque continent, nous animons nos *business units* dans une recherche de proximité et d'adéquation entre les marchés de consommation, les bassins de production agricole et l'implantation des usines. L'innovation est assurée par chaque *business unit*, dans une logique marchés et savoir-faire stratégiques, et également par une organisation transversale nommée Bonduelle Prospective et Développement ayant pour mission d'accompagner la Direction générale et les *business units* dans l'identification de nouveaux territoires de développement.

Business units en Europe :

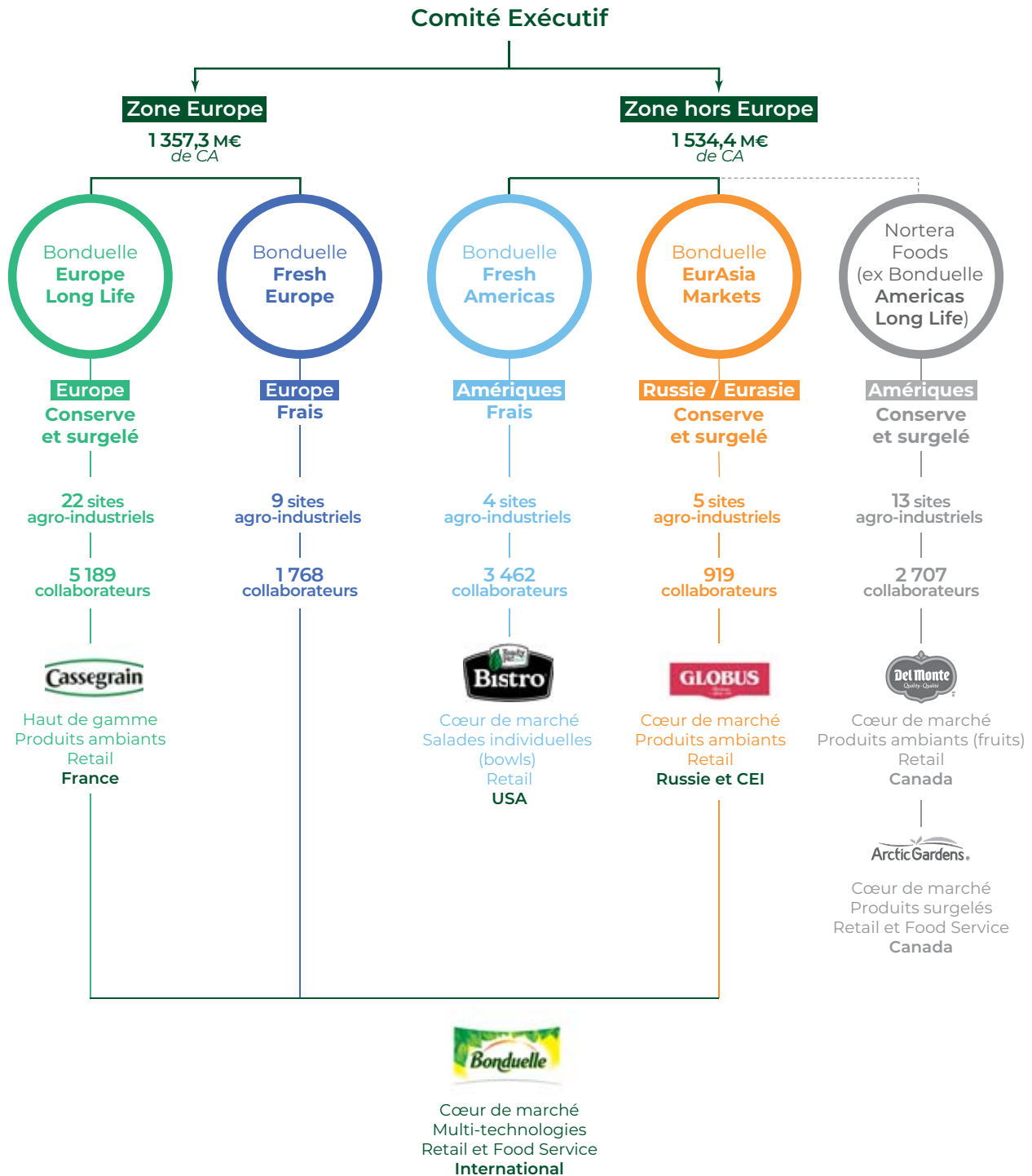
- Bonduelle Europe Long Life (BELL) rassemble toutes les activités de produits en conserve et surgelés pour ses marques (Bonduelle® et Cassegrain®), et les marques distributeurs, dans tous les circuits de distribution (grande distribution et restauration hors foyer) ;
- Bonduelle Fresh Europe (BFE) regroupe l'ensemble des activités de produits frais prêts à l'emploi (salades en sachets dites de 4° gamme et salades traiteur) à la marque

Bonduelle® et aux marques distributeurs, dans tous les circuits de distribution.

Business units hors d'Europe :

- Bonduelle Americas Long Life (BALL) rassemble toutes les activités de produits en conserve et surgelés en Amérique du Nord, aux marques Del Monte®, Arctic Gardens® et Bonduelle®, ainsi qu'aux marques de distributeurs, dans les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer. Le 30 juin 2022, Bonduelle a annoncé l'ouverture du capital à hauteur de 65 % de cette *business unit* ;
- Bonduelle EurAsia Markets (BEAM) réunit toutes les activités de produits en conserve et surgelés en Eurasie, sous les marques Bonduelle® et Globus® ainsi que sous les marques de distributeurs, dans tous les circuits de distribution ;
- Bonduelle Fresh Americas (BFA) regroupe l'ensemble des activités des produits frais en Amérique du Nord (bowls, salades en kit, snacks) sous les marques Ready Pac Bistro® et Ready Pac Foods® ainsi que sous les marques de distributeurs, dans tous les circuits de distribution.

Organisation en 5 business units - au 1^{er} juillet 2022

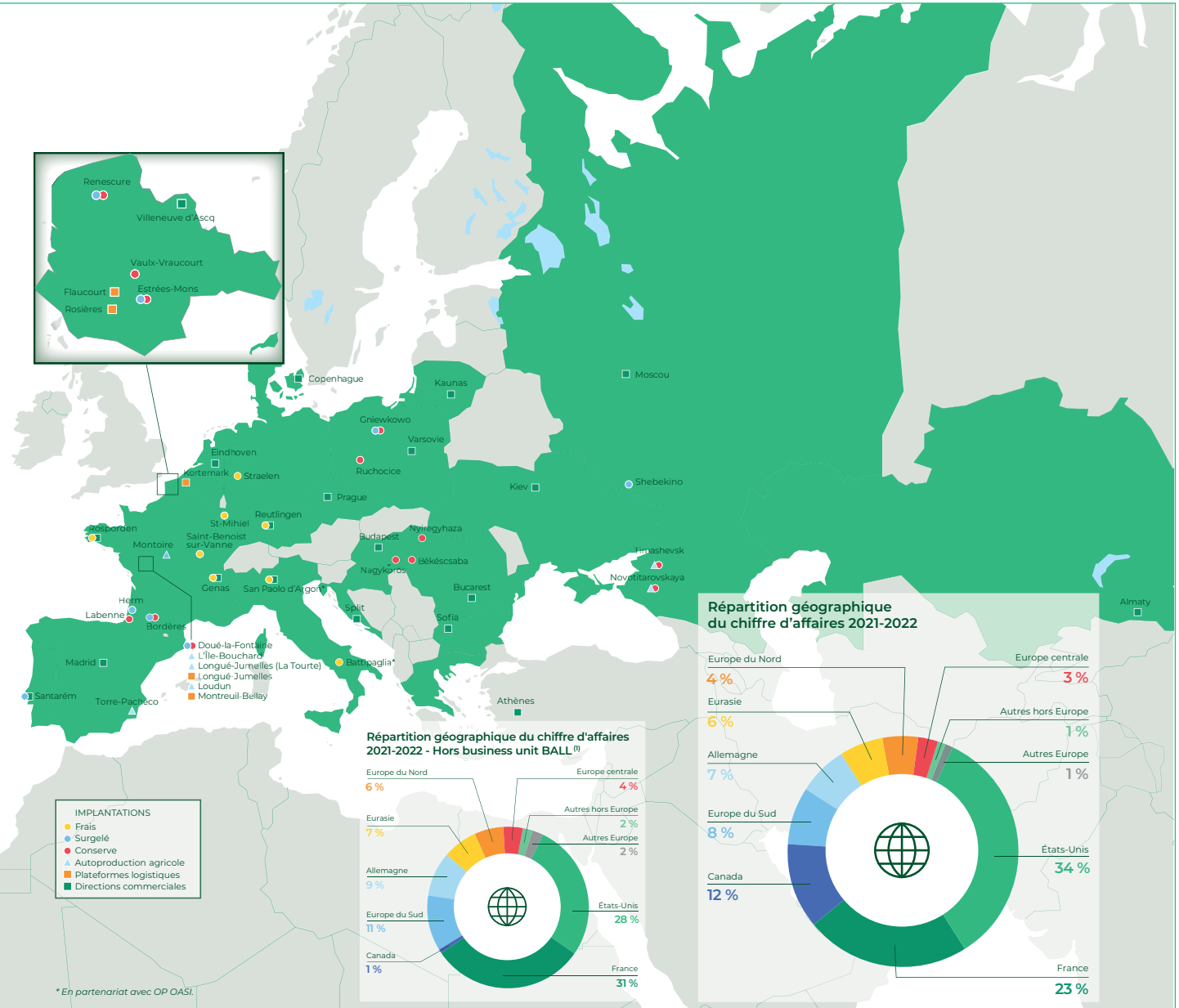
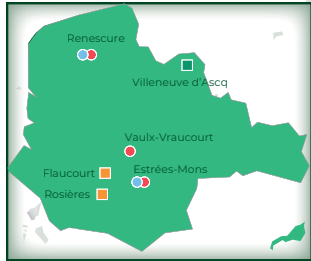


Les activités Export, champignons sylvestres et Brésil comprennent deux sites de production pilotés directement par le groupe.

Le 30 juin 2022, Bonduelle a annoncé l'ouverture du capital de la business unit Bonduelle Americas Long Life (BALL), regroupant les activités conserve et surgelé en Amérique du Nord. Les données 2021-2022 de la business unit sont comprises pour l'ensemble de l'exercice. Pour certains indicateurs, les données 2021-2022 sont également communiquées "hors business unit BALL", à titre d'information complémentaire.

1.5.3 Présence multi-locale





(1) Le 30 juin 2022, Bonduelle a annoncé l'ouverture du capital de la business unit Bonduelle Americas Long Life (BALL), regroupant les activités conserve et surgelé en Amérique du Nord. Les données 2021-2022 de la business unit sont comprises pour l'ensemble de l'exercice. Pour certains indicateurs, les données 2021-2022 sont également communiquées "hors business unit BALL", à titre d'information complémentaire.



2 Responsabilité sociétale d'entreprise



2.1	Stratégie et gouvernance : devenir un groupe à impact positif <small>RFA</small>	21	2.5	Éthique et vigilance <small>RFA</small>	72
2.1.1	The B! Pact, notre démarche d'impact positif	22	2.5.1	Pratique éthique des affaires	72
2.1.2	Ouvrir la voie du changement	27	2.5.2	Plan de vigilance	75
2.1.3	Matérialité des risques et enjeux	29	2.6	Taxonomie <small>RFA</small>	82
2.2	L'Alimentation <small>RFA</small>	33	2.6.1	Présentation de la Taxonomie	82
2.2.1	La stratégie de Bonduelle pour l'alimentation	33	2.6.2	Obligation de <i>reporting</i>	82
2.2.2	Une alimentation végétale de qualité supérieure	33	2.6.3	Résultats 2021-2022	82
2.2.3	Une offre riche en végétaux répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne	35	2.6.4	Note Méthodologique	83
2.2.4	Une alimentation flexitarienne pour tous	35	2.6.5	Autres informations qualitatives : initiatives RSE non reflétées par la Taxonomie	83
2.2.5	Qualité et traçabilité alimentaire	37	2.6.6	Détail des activités potentiellement éligibles dans le futur	83
2.2.6	Lutte contre le gaspillage alimentaire	39	2.7	Déclaration de performance extra-financière <small>RFA</small>	84
2.2.7	Achats responsables	39	2.8	Note méthodologique du reporting RSE <small>RFA</small>	85
2.3	La Planète <small>RFA</small>	41	2.8.1	Contexte et objectifs	85
2.3.1	La stratégie de Bonduelle pour la Planète	41	2.8.2	Procédure	85
2.3.2	« B! Pact in Agro », notre stratégie agronomique à impact	41	2.8.3	Périmètre	86
2.3.3	Économie circulaire	48	2.8.4	Indicateurs	88
2.3.4	Contribuer à la neutralité carbone	50	2.8.5	Calendrier 2021-2022	90
2.3.5	Des usines meilleures pour la planète	57	2.8.6	Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière	91
2.4	Les Hommes <small>RFA</small>	60	2.8.7	Résultats de l'ensemble des indicateurs	94
2.4.1	La stratégie de Bonduelle pour les femmes et les hommes	60	2.9	Annexes <small>RFA</small>	106
2.4.2	Santé et sécurité au travail	63	2.9.1	Organisation du Groupe Bonduelle	106
2.4.3	Bien-être et reconnaissance des collaborateurs	66	2.9.2	Liste des normes du GRI STANDARDS utilisées pour la rédaction du rapport	107
2.4.4	Des apprentissages tout au long de la carrière	67			
2.4.5	Diversité, Équité & Inclusion	68			
2.4.6	L'engagement local des collaborateurs dans des initiatives à impact	70			
2.4.7	Transparence : le Dialogue social	71			



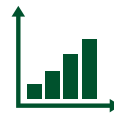
POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS
SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

Les chiffres clés du Groupe Bonduelle



Entreprise créée en
1853



2 892 M€
de chiffre d'affaires⁽³⁾
(2 203 hors business unit BALL⁽¹⁾)



55
sites dans le monde
(42 hors business unit BALL⁽¹⁾)



14 800
collaborateurs
(12 100 hors business unit BALL⁽¹⁾)



6
marques fortes⁽²⁾
(4 hors business unit BALL⁽¹⁾)



115 300
hectares cultivés dans le monde
par nos agriculteurs partenaires
et nos fournisseurs
(70 000 ha hors business unit BALL⁽¹⁾)

(1) Le 30 juin 2022, Bonduelle a annoncé l'ouverture du capital de 65 % de la business unit Bonduelle Americas Long Life (BALL), regroupant les activités conserve et surgelé en Amérique du Nord. Les données 2021-2022 de la business unit sont comprises pour l'ensemble de l'exercice. Pour certains indicateurs, les données 2021-2022 sont également communiquées « hors business unit BALL », à titre d'information complémentaire.

(2) Avant ouverture du capital de la business unit BALL au 30 juin 2022, incluant les marques Del Monte® et Arctic Gardens® détenues par cette BU.

(3) Hors effet IFRS 5.



2.1 Stratégie et gouvernance : devenir un groupe à impact positif



Bonduelle poursuit le déploiement de The B! Pact, des engagements autour d'actions concrètes et mesurables pour faire grandir la place de l'alimentation végétale dans le régime alimentaire de chacun. Les résultats clés pour 2021-2022 sont :

FOOD



92 % des produits Bonduelle notés en Nutri-Score A et B

780 chefs formés à la cuisine végétale dans 5 pays *via* notre programme Greenology®

PLANET



Validation des objectifs de réduction des émissions carbone par la SBTi (*Science Based Targets initiative*)

- 3,4 % d'émissions de GES sur scope 1 & 2 (vs FY20), en absolu.

- 9,4 % d'émissions de GES sur scope 3 (vs FY20), en intensité*.

Construction d'un référentiel d'agriculture régénératrice pour l'ensemble du groupe

98 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables

PEOPLE



70 % de taux d'engagement de nos collaborateurs

95 % de collaborateurs permanents couverts par une assurance décès

56 % des sites impliqués dans des initiatives locales

* Objectif n'incluant pas les émissions liées au consommateurs (postes 3.9 et 3.11 exclus).

2.1.1 The B! Pact, notre démarche d'impact positif

2.1.1.1 Édito

« Chez Bonduelle, nous sommes convaincus que **l'alimentation végétale est une solution durable pour nourrir sainement la population en croissance tout en préservant la planète et nos écosystèmes**. La transition alimentaire vers l'alimentation végétale est l'une des transitions essentielles pour le bien-être humain, le climat et l'environnement, des enjeux intrinsèquement liés. Voilà pourquoi la transition vers l'alimentation végétale est au cœur de notre mission.

Pour mener à bien cette transition, nous avons placé notre démarche d'impact positif "The B! Pact" au cœur de notre stratégie d'entreprise INSPIRE : elle en constitue trois des cinq piliers. The B! Pact est et restera en constante évolution afin que les objectifs du Groupe Bonduelle soient toujours en phase avec les enjeux du monde physique et économique qui l'entoure. Ainsi, une nouvelle version de The B! Pact a vu le jour en 2021-2022. Certains prérequis fondamentaux, tels que la sécurité des personnes ou des produits, ont été ancrés dans le socle opérationnel de Bonduelle et sortis de The B! Pact. Le niveau d'exigence et d'ambition sur l'impact positif du Groupe Bonduelle se renforce en permanence et a donné naissance à une version revisitée du B! Pact.

Avec le nouveau B! Pact, nous avons redéfini notre feuille de route. Nous avons accéléré la transformation de notre portefeuille de produits pour accompagner efficacement la transition alimentaire flexitarienne. Nous avons précisé notre définition de l'agriculture régénératrice en concertation avec d'autres entreprises du secteur et présenté notre trajectoire pour la neutralité carbone à 2050. Nous avons également redéfini comment mieux travailler avec nos écosystèmes, en interne comme en externe, pour permettre une collaboration durable et pleine de sens : engagement des collaborateurs et des agriculteurs, développement, inclusion, protection sociale. Nos trajectoires s'ancrent dans les exigences portées par les référentiels, notamment celui de la certification B Corp.

En 2021-2022, la transformation que nous avons souhaitée pour nous-mêmes devient visible. Elle est le fruit de nos choix stratégiques : au cœur d'INSPIRE, les trois piliers Alimentation, Planète, Hommes, sont désormais dans nos préoccupations quotidiennes, et The B! Pact fait l'objet d'un Comité de Pilotage mensuel. Enfin, le chemin vers la certification B Corp, bien engagé, est un véritable accélérateur de notre transformation. »

Céline Barral, Directrice RSE et communication externe du Groupe Bonduelle

2.1.1.2 L'histoire de notre engagement

1996 - Au cœur de la relation très étroite de Bonduelle avec ses agriculteurs partenaires, la **Charte agronomique** garantit la qualité et la sécurité des produits.

2002 - Bonduelle structure sa **politique RSE** autour de 4 piliers : l'agronomie, l'humain, la qualité et la nutrition, les ressources naturelles.

2004 - La **Fondation Louis Bonduelle** est créée avec pour mission de faire évoluer durablement les comportements alimentaires dans le respect des Hommes et de la planète.

2012 - Bonduelle lance VegeGo!, un projet d'entreprise portant l'ambition du groupe à horizon 2025 d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ».

La **Charte éthique** rappelle l'adhésion du groupe au Pacte mondial des Nations unies et donne corps à ses valeurs : souci de l'Homme, confiance, ouverture, simplicité, intégrité, équité et excellence.

Bonduelle publie son rapport RSE en conformité avec le **Global Reporting Initiative**.

2016 - Bonduelle renouvelle ses **objectifs RSE**.

2019 - Bonduelle adopte l'ambition de devenir une entreprise B Corp et lance **The B! Pact**, trois engagements pour la planète, l'alimentation et les Hommes.

2020 - Bonduelle devient membre fondateur du **B Movement Builders** et inscrit sa raison d'être dans ses Statuts.

2021 - Bonduelle lance son projet collectif d'entreprise **INSPIRE** et confirme ses engagements de The B! Pact comme priorités stratégiques.

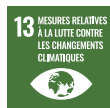
2022 - Bonduelle poursuit son processus d'amélioration guidé par The B! Pact et revisite les ambitions à la hausse dans une nouvelle version du B! Pact.



2.1.1.3 The B! Pact : une ambition renouvelée

Pour accélérer la transition alimentaire qui est au cœur de sa raison d'être, « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète », Bonduelle s'est engagé dans une démarche globale de transformation en un groupe à impact positif.

Cette raison d'être de Bonduelle participe directement à six Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : n° 2, n° 3, n° 8, n° 12, n° 13, n° 15. Membre depuis 2003 du Pacte mondial, Bonduelle réaffirme ainsi son attachement aux objectifs des Nations unies.



En 2021-2022, dans cet esprit d'accélérer la transition alimentaire et de maximiser son impact positif, Bonduelle a revisité les engagements pris en 2020 dans le cadre du B! Pact. Les travaux de refonte de la feuille de route RSE en un nouveau B! Pact ont été menés avec les objectifs suivants :




- l'adapter aux évolutions rapides de l'environnement et intégrer les ambitions du plan stratégique INSPIRE ;
- clarifier les ambitions, les objectifs et les trajectoires ;
- rendre plus lisibles les engagements du groupe.

Pour concentrer ses engagements sur la maximisation de son impact positif, Bonduelle a choisi d'en extraire les thématiques fondamentales qui sont les prérequis incontournables de l'exercice responsables de son activité :

- écoconception & excellence environnementale ;
- qualité et sécurité des aliments ;
- marketing éthique ;
- sécurité des personnes ;
- approvisionnement éthique ;
- intégrité, droits de l'homme, transparence ;
- dialogue avec les parties prenantes.

The B! Pact a vocation à évoluer en permanence dans une recherche d'amélioration continue. La version 2021-2022 démontre cette dynamique ; elle est plus complète que The B! Pact précédent, plus ambitieuse et plus approfondie.

The B! Pact, version 2021-2022

Nos piliers	Notre vision	Nos engagements	Nos objectifs à impacts positifs
	<p>Nous créons des expériences flexitariennes de grande qualité et avons un impact durable sur les habitudes alimentaires</p>	<p>#1 Proposer une alimentation végétale de qualité supérieure</p>	<p>100 % des produits évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2025 ^{(1) (3)}</p> <p>100 % des produits sans additifs controversés d'ici 2030 ^{(1) (3)}</p> <p>Des scores supérieurs en goût sur les recettes phares et les innovations ^{(2) (3)}</p>
		<p>#2 Développer une offre riche en végétaux répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne</p>	<p>> 15 % du chiffre d'affaires réalisé sur les innovations ⁽³⁾</p> <p>20 % du chiffre d'affaires réalisé sur les solutions de repas complets riches en végétaux ⁽⁴⁾ d'ici 2030</p>
		<p>#3 Promouvoir l'alimentation flexitarienne pour tous</p>	<p>100 % des pays encourageant la cuisine végétale pour tous à travers des programmes dédiés d'ici 2030</p> <p>Doubler l'impact de la Fondation Louis Bonduelle d'ici 2030 ⁽²⁾</p>
	<p>Nous transformons notre système de production alimentaire, du champ à la fourchette, en un modèle résilient qui contribue à la neutralité carbone</p>	<p>#4 Déployer l'agriculture régénératrice et préserver la biodiversité</p>	<p>80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030</p> <p>100 % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030</p>
		<p>#5 Développer l'économie circulaire</p>	<p>100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2025 ^{(3) (5)}</p> <p>0 plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages ⁽³⁾ d'ici 2030 (- 100 % vs FY20 en volume)</p>
		<p>#6 Contribuer à la neutralité carbone</p>	<p>38 % de réduction de nos émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (vs FY20 en absolu) ⁽⁶⁾</p> <p>30 % de réduction de nos émissions de GES du scope 3 d'ici 2035 (vs FY20 en intensité) ⁽⁶⁾</p>
	<p>Nous construisons des parcours qui ont du sens, développants et inclusifs, pour nos collaborateurs Bonduelle et nos partenaires</p>	<p>#7 Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir</p>	<p>> 75 % taux d'engagement de nos collaborateurs (et au-delà de notre <i>benchmark</i> externe ⁽⁷⁾)</p> <p>> 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année</p> <p>100 % des sites ayant déployé des actions qui encouragent les collaborateurs à manger plus végétal d'ici 2025</p> <p>100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance décès</p> <p>100 % des collaborateurs permanents bénéficiant d'une assurance santé accessible</p>
		<p>#8 Favoriser l'apprentissage et les pratiques d'embauche inclusives chez Bonduelle et auprès de nos partenaires</p>	<p>100 % des collaborateurs disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030</p> <p>80 % des agriculteurs bénéficiant d'une formation d'ici 2030</p> <p>100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030</p> <p>100 % des managers formés à l'Équité, à la Diversité et l'Inclusion (ED & I) d'ici 2025</p>
		<p>#9 Encourager nos équipes à s'engager localement dans des actions à impact positif, en entreprise et au dehors</p>	<p>100 % des sites impliqués dans des initiatives locales d'ici 2025</p>

(1) Résultat en volume.

(2) Finalisation de l'objectif en cours.

(3) Sur nos activités à marque.

(4) Riche en végétaux : qualifie un produit majoritairement composé d'ingrédients d'origine végétale. Dans tous les cas, la quantité d'ingrédients d'origine animale doit être significativement inférieure à la référence du marché local pour un usage similaire.

(5) Un emballage ou un composant d'emballage est recyclable si sa collecte post-consommation, son tri, et son recyclage sont effectifs à grande échelle. Un emballage peut être considéré comme recyclable si ses principaux composants (plus de 95 % de la totalité du poids de l'emballage) sont recyclables selon la définition ci-dessus, et si le reste des composants n'entrave pas la recyclabilité des composants principaux. Un emballage est réutilisable s'il a été conçu pour accomplir - ou prouve sa capacité à accomplir - un nombre minimum de rotations dans un système pour réutilisation (par exemple, des bouteilles en verre consignées).



FY20	FY21	FY22	Objectifs	
N/A	N/A	92 %	100 %	FY25
N/A	N/A	-	100 %	FY30
N/A	N/A	N/A		
15,3 %	16,5 %	12,6 %	> 15 %	chaque année
14,4 %	14,8 %	14,7 %	20 %	FY30
N/A	N/A	N/A	100 %	FY30
N/A	N/A	N/A	X2	FY30
N/A	N/A	- (8)	80 %	FY30
N/A	0 %	5 %	100 %	FY30
89,6 %	97,3 %	97,7 %	100 %	FY25
Baseline	(29) %	(45) %	(100) %	FY30
Baseline	(0,5) %	(3,4) %	(38) %	FY35
Baseline	(6,4) %	(9,4) %	(30) %	FY35
55	68	70	> 75	chaque année
89,2 %	90,3 %	91,1 %	> 90 %	chaque année
N/A	N/A	- (8)	100 %	FY25
N/A	83,5 %	95 %	100 %	FY25
N/A	N/A	- (8)	100	FY23
N/A	N/A	26,1 %	100 %	FY30
N/A	N/A	- (8)	80 %	FY30
N/A	N/A	- (8)	100 %	FY30
N/A	N/A	- (8)	100 %	FY25
44 %	57 %	56 %	100 %	FY25

(6) Objectif validé par la SBTi, n'incluant pas les émissions des consommateurs (poste 3.9 et 3.11).

(7) Le benchmark externe du taux d'engagement est fourni par notre partenaire externe, Opensquare. Il est construit à partir d'enquêtes globales d'échantillons nationaux représentatifs de grandes entreprises privées, et de données pondérées des clients d'Opensquare en fonction de la répartition géographique de Bonduelle.

(8) Pas de résultat disponible en 2021-2022 pour la 1^{ère} année de définition de l'indicateur.

2.1.1.4 Gouvernance du B! Pact

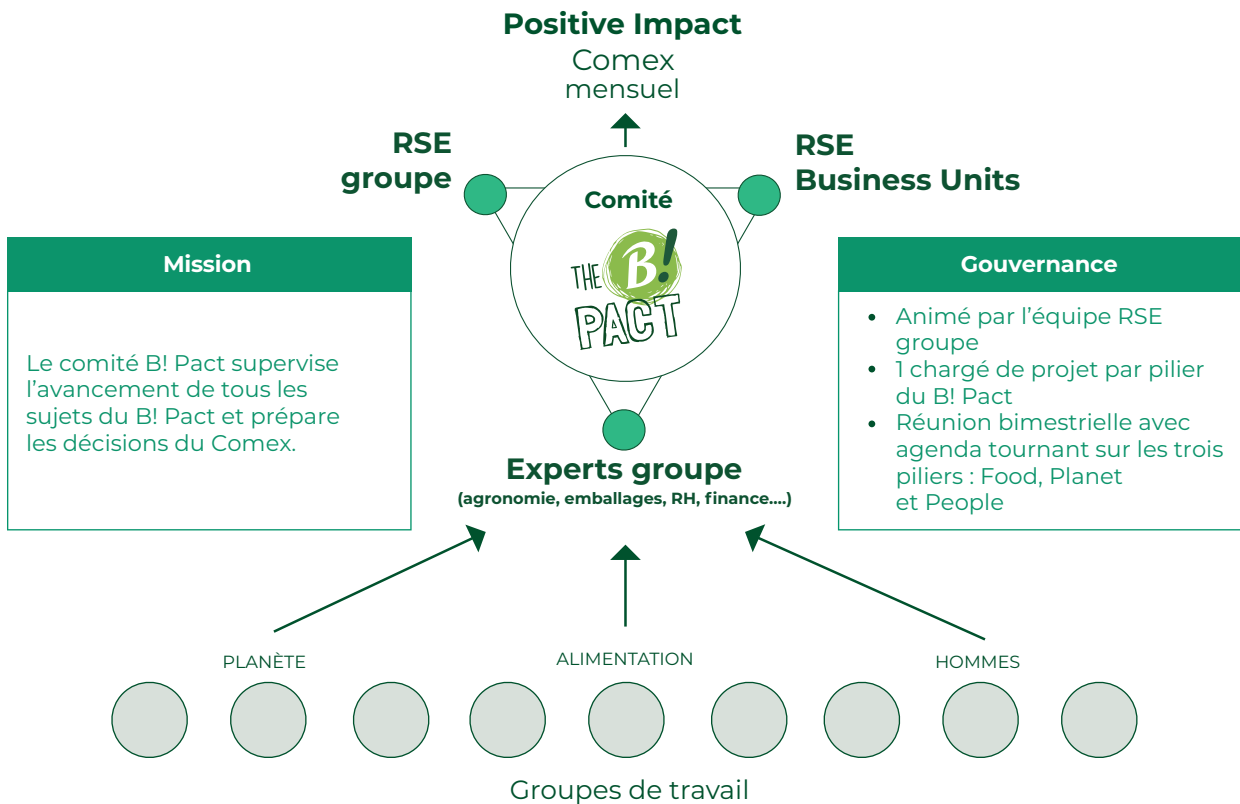
Bonduelle a simplifié sa gouvernance interne autour du B! Pact avec :

- des réunions mensuelles du Comité Exécutif du groupe dédiées au suivi du B! Pact : « Comex B!Pact » ;
- la mise en place d'un « Comité B! Pact » pour chacun des piliers, pour garantir l'alignement stratégique et piloter la progression des programmes concrets liés au B! Pact.

Le comité B! Pact est composé :

- des sponsors de chaque pilier pleinement intégrés au Comex du groupe ;
- de l'équipe RSE groupe comprenant la directrice RSE et communication *corporate*, ainsi que les managers de chaque pilier ;
- des représentants RSE de chaque *business unit* ;
- des fonctions supports groupe indispensables à l'intégration de la stratégie B! Pact : Finance et Achats ;
- des représentants experts groupe ayant une implication directe dans la stratégie B! Pact de chaque pilier : Ressources Humaines, Industrie, Agronomie, Emballages, Produits, Marketing, R&D...

Le schéma ci-dessous présente la gouvernance du B! Pact au sein du Groupe Bonduelle.





2.1.1.5 Feuille de route vers la certification B Corp

Pour réussir sa transformation en un groupe à impact positif, Bonduelle s'est fixé l'ambition d'être certifié B Corp d'ici à 2025. Plus qu'une certification, B Corp est une démarche de progrès pour transformer l'ensemble des domaines de l'organisation. Bonduelle a articulé sa démarche autour de trois dynamiques :

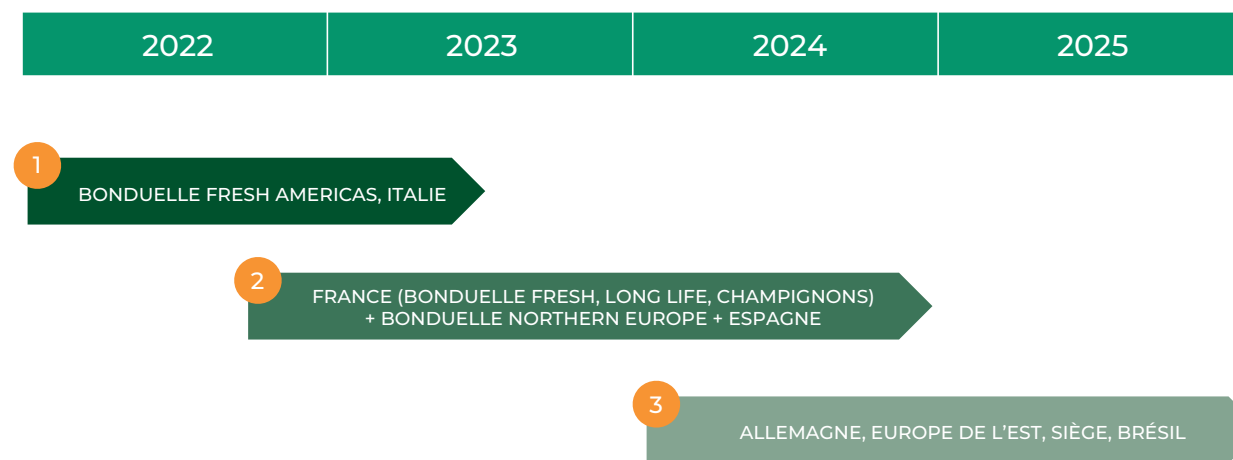
– **préparation de la certification** : orchestrer le processus, développer les outils, animer la communauté ;

– **engagement des équipes** : faire comprendre la transformation et former ;

– **promotion de la démarche** : contribuer au B Movement Builders, communiquer.

Pour devenir une entreprise à impact positif, Bonduelle a identifié 19 projets dont 16 sont lancés à fin juin 2022.

La feuille de route du groupe pour atteindre la certification en 2025 est désormais établie. Elle implique pour les entités de Bonduelle de renseigner 12 questionnaires B Corp et d'obtenir sept certifications, séquencées en trois phases.



2.1.2 Ouvrir la voie du changement

2.1.2.1 B Movement Builders



Bonduelle a rejoint en 2020 le B Movement Builders, aux côtés de cinq autres entreprises pionnières : Danone, Gerdau, Givaudan, Magalu et Natura&Co. Cette initiative a été créée par B Lab afin de rassembler les grandes entreprises multinationales engagées dans un modèle d'affaires plus durable et résilient, qui prend en compte toutes les parties prenantes de l'entreprise, y compris les actionnaires.

Le groupe reconnaît ainsi que :

- la transformation est créatrice de valeur partagée pour toutes les parties prenantes et doit être portée par des objectifs ambitieux ;
- les engagements crédibles et concrets s'appuient sur des actions mesurables et une gouvernance transparente ;
- la collaboration crée un impact collectif, élargit les opportunités et favorise l'apprentissage mutuel.

Bonduelle s'engage à collaborer avec ses pairs, à apprendre et partager les meilleures pratiques, et à agir pour contribuer à changer la culture et les entreprises, à grande échelle.

2.1.2.2 Participation aux réflexions sectorielles

Bonduelle, en tant qu'acteur significatif de son secteur, agit au sein des organisations professionnelles afin d'apporter son expertise et défendre ses intérêts et ceux de ses confrères et partenaires agricoles. Le groupe s'implique dans les interprofessions et fédérations ainsi qu'auprès des instances gouvernementales des pays où il est présent. Une centaine de collaborateurs du groupe sont impliqués dans les organisations professionnelles. Le Groupe Bonduelle n'a pas recours à des professionnels extérieurs pour la représentation de ses intérêts et n'a financé aucun parti politique en 2021-2022. En 2021-2022, les collaborateurs du Groupe Bonduelle ont dirigé, en tant que représentants de l'entreprise, environ 80 organisations professionnelles dans le monde. Ils ont ainsi exercé des mandats de Président, Vice-président ou d'administrateur notamment :

- en Allemagne : CCFA (Chambre de commerce franco-allemande), CCEF (Conseiller du commerce extérieur de la France), Markenverband ;
- au Canada : CTAQ (Conseil de la transformation alimentaire Québec), Moisson Montréal ;
- en Espagne : Club Greco, Promarca (association qui regroupe la plupart des fabricants de grandes marques de produits alimentaires, de boissons, de pharmacies et de parfumeries) ;
- aux États-Unis : United Fresh (*United Fresh Produce Association*)/*Produce Marketing Association* ;
- en France : ADEPALE (Association des entreprises de produits alimentaires élaborés), ANICC (Association nationale interprofessionnelle du champignon de couche), ANIFELT (Association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés), CTCPA (Centre technique agroalimentaire), ECOPAR (Cie Participation Eco Emballages), ETF (Syndicat des entreprises du traiteur frais), FIAC (Fédération française des industries d'aliments conservés), SVFPE (Syndicat des fabricants de produits végétaux frais prêts à l'emploi), ILEC (Institut de liaisons des

entreprises de consommation), IDC (Institut du commerce), UNILET (Union nationale interprofessionnelle des légumes transformés), UPPIA (Union interprofessionnelle pour la promotion des industries de la conserve appertisée) ;

- en Italie : Centromarque, Filiera Italia ; UIF (*Unione Italiana Food*) – Gruppo « IV Gamma » (groupe des entreprises de fruits et légumes frais, lavés, emballés et prêts à consommer au sein de l'Association italienne des industries alimentaires) ;
- en Hongrie : Agrárkamara (*Hungarian Chamber of Agronomy*), FÉSZ (Association des industries alimentaires), FRUITVEB (*Hungarian Interprofessional Organisation For Fruit And Vegetable*), MHKSz - Magyar Hütö- és Konzervipari Szövetség (Association des entreprises alimentaires de surgélation et appertisation) ;
- en Pologne : KRAJOWESTOWARZYSZENIE PRZETWÓRCÓW OWOCÓW i WARZYW, UNIA POLSKIEGO PRZEMYSŁU CHŁODNICZEGO ;
- au niveau communautaire (Union européenne) : AETMD (Association européenne des transformateurs de maïs doux) et PROFEL (Organisation européenne des industries transformatrices de fruits et légumes).

2.1.2.3 Relations parties prenantes

Bonduelle mène une politique de dialogue structurée autour d'échanges réguliers et de réunions stratégiques. En interne, le groupe entretient des relations avec ses collaborateurs et ses partenaires sociaux. En externe, le groupe consulte et échange avec les agriculteurs, les fournisseurs, les consommateurs, les institutions publiques nationales et locales, etc.

Bonduelle souhaite construire et mener sa transformation en tenant compte des attentes de ses parties prenantes. Le tableau suivant recense les parties prenantes avec lesquelles le groupe entretient des relations et les modalités mises en œuvre pour les informer, dialoguer avec elles ou les consulter, ou encore les accords, partenariats ou collaborations établis avec certaines d'entre elles.



Parties prenantes	Modalités d'échange
Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires • Assemblée familiale
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de communication interne (intranet, réseau social d'entreprise) • Dépliants et rapports • Enquête d'engagement et de satisfaction (<i>Pulse and Climate</i>)
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations et audits sur la qualité • Questionnaire RSE (avec feedback des fournisseurs) • Évaluation par Ecovadis
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue à la demande avec les communautés locales au niveau des sites
Agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration quotidienne entre les agriculteurs et les experts agro de Bonduelle pendant la période de récolte • Dialogue individuel • Événement avec les agriculteurs actionnaires
Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux questionnaires et audits annuels • Étude annuelle avec nos principaux clients
Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Service dédié dans tous les pays • Consultation du panel de consommateurs • Sensibilisation aux avantages nutritionnels et environnementaux des aliments d'origine végétale • Participation aux discussions sectorielles en tant que membre du Comité, Administrateur ou Président - réunions deux fois par an au minimum
Associations industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la matérialité - mise à jour annuelle
ONG et entités à but non lucratif	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires • Dialogue par le biais de sommets et d'événements • Sollicitations ponctuelles par thématique (ex : agriculture régénératrice)
Experts en développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux questionnaires • Dialogue ponctuel
Analystes financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions spécifiques (fonds ISR) deux fois par an et réunions individuelles sur demande • Événement financier/réunions avec les analystes/réunions avec les investisseurs deux fois par an au minimum
Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux questionnaires • Dialogues ponctuels sur demande • Réponse à l'UN <i>Global Compact</i> - une fois par an

2.1.3 Matérialité des risques et enjeux

2.1.3.1 Méthode d'analyse de matérialité

Lors de sa dernière mise à jour en 2020-2021, Bonduelle a fait évoluer la méthode d'analyse de matérialité au regard de son objectif de transformation en un groupe à impact positif et son ambition de devenir une entreprise certifiée B Corp : mise à jour de la liste des parties prenantes, de la liste des enjeux et du questionnaire. À la suite de la reformulation de sa mission, Bonduelle a également souhaité interroger ses parties prenantes pour qu'elles se positionnent et donnent leur avis sur les possibilités qu'offre la mission pour emmener

le groupe. De nouvelles parties prenantes, sur un périmètre international et représentatif de l'ensemble du Groupe, ont été interrogées.

Bonduelle a choisi d'interroger les risques *business* au même titre que les enjeux RSE, pour permettre aux parties prenantes d'intégrer les enjeux en pensant à la résilience de l'entreprise et en mettant le modèle d'affaires au service de l'impact. La RSE est ainsi pleinement intégrée aux enjeux *business* de l'entreprise.

Le questionnaire mis à jour a ainsi permis à Bonduelle d'identifier, à la lumière du référentiel B Corp, les risques et opportunités liés à son activité et modèle d'affaires.

Une mise à jour de cette étude de matérialité est prévue dans l'année à venir.

2.1.3.2 Identification des enjeux RSE de Bonduelle

Une liste complète des enjeux RSE de Bonduelle sur l'ensemble de sa chaîne de valeur a été élaborée sur la base de différents référentiels : le *Business Impact Assessment* (référentiel B Corp), les objectifs de développement durable de l'ONU mais aussi le *Global Reporting Initiative* (GRI) et le *Global Compact*. Bonduelle a identifié 38 enjeux au total, correspondant aux 5 domaines d'impact évalués par la certification B Corp :

Enjeu	Intitulé de l'enjeu
Gouvernance	
RSE dans la mission	Prendre en compte l'intérêt général et la RSE dans la mission de l'entreprise
Culture d'intégrité et conformité	Promouvoir une culture d'intégrité et de conformité et lutter contre la corruption
Pratiques fiscales	Assurer des pratiques fiscales éthiques et transparentes
Reporting intégré	Assurer la bonne qualité et l'intégration des rapports financiers et non-financiers
Dialogue avec les parties prenantes	Favoriser un dialogue constructif avec les parties prenantes
Lobbying responsable	Exercer une politique de lobbying responsable et promouvoir la RSE
Collaborateurs	
Rémunération juste et équitable	Offrir une rémunération juste et équitable (rémunération, avantages sociaux et protection sociale) dans chaque pays d'opération
Santé et sécurité	Assurer la santé et la sécurité des collaborateurs au travail
Bien-être et équilibre	Encourager le bien-être et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée
Développement des collaborateurs	Soutenir le développement des collaborateurs
Engagement interne responsable	Engager les Directeurs, les cadres et les employés dans le processus de transformation vers un impact positif
Culture d'entreprise	Promouvoir une culture d'entreprise et maintenir une communication interne attrayante
Pratiques managériales	Encourager les pratiques managériales innovantes, agiles et responsables
Communautés	
Diversité	Promouvoir la diversité et l'égalité des chances au sein de la main-d'œuvre et tout au long de la chaîne de valeur
Droits de l'Homme	Respecter les droits de l'Homme et encourager le dialogue social
Ancrage territorial	S'ancrer dans les territoires et participer à leur développement socio-économique
Impact des activités sur les populations	Gérer l'impact des activités sur les populations locales
Souveraineté alimentaire	Contribuer à la souveraineté alimentaire
Relations fournisseurs	Mener des relations responsables avec les fournisseurs et une répartition équitable de la valeur tout au long de la chaîne de valeur
Engagement auprès des communautés	Promouvoir l'engagement civique et soutenir les communautés en faisant des dons
Gestion des risques fournisseurs	Assurer une gestion saine des risques dans la chaîne d'approvisionnement



Enjeu	Intitulé de l'enjeu
Environnement	
Impact sur le changement climatique	Atténuer l'impact de l'entreprise sur le changement climatique
Résilience face au changement climatique	Garantir l'anticipation, la flexibilité et la résilience face au changement climatique
Énergie	Gérer la consommation d'énergie et utiliser des énergies renouvelables
Approvisionnement local	Assurer un approvisionnement local en fonction des besoins locaux
Préservation de l'eau	Préserver la qualité de l'eau et veiller à sa conservation
Stress hydrique	Garantir l'anticipation, la flexibilité et la résilience au stress hydrique
Préservation de la biodiversité	Préserver et renforcer la biodiversité et valoriser les services écosystémiques
Modèle agricole alternatif	Promouvoir un modèle agricole alternatif pour préserver la qualité des sols et accélérer la transition écologique
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Lutter contre le gaspillage alimentaire et assurer la valorisation des coproduits dans une logique d'économie circulaire
Gestion des déchets	Assurer la gestion des déchets industriels
Bien-être animal	Respecter le bien-être animal
Clients et consommateurs	
Promotion d'une alimentation végétale	Promouvoir et garantir l'accès à une alimentation saine et végétale à un prix abordable
Traçabilité et qualité des produits	Assurer la traçabilité et garantir des produits sûrs et de qualité
Communication responsable	Assurer une communication responsable
Sensibilisation au gaspillage alimentaire	Sensibiliser les clients à la prévention du gaspillage alimentaire
Emballages écologiques	Concevoir des emballages écologiques
Canaux de distribution	Développer des canaux de distribution innovants pour assurer une large accessibilité à nos produits

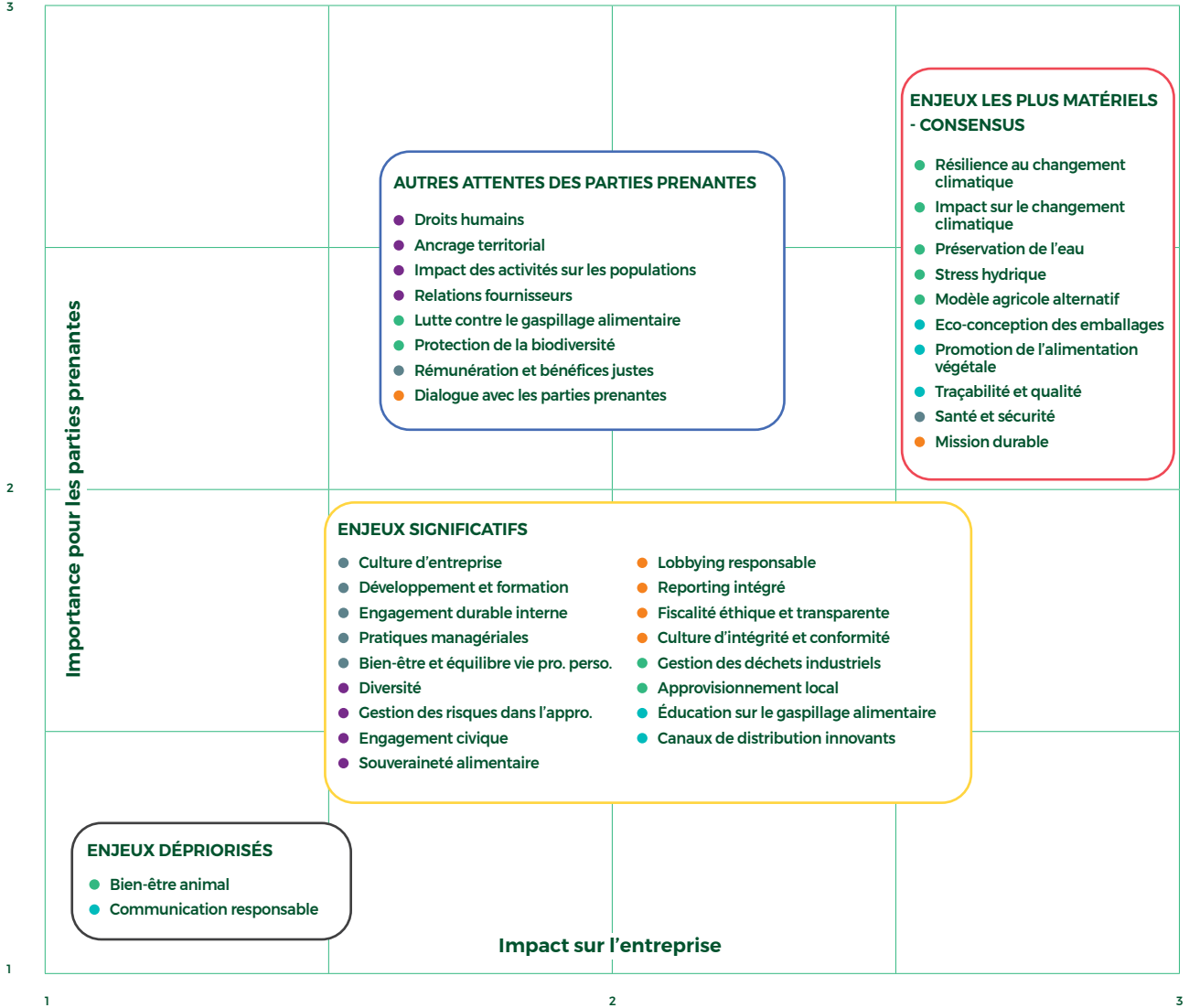
2.1.3.3 Consultation des parties prenantes

Bonduelle a interrogé 23 parties prenantes internes et 17 parties prenantes externes : salariés de l'entreprise de différents échelons hiérarchiques, délégués du personnel, actionnaires familiaux, membres d'ONG ou d'entreprises certifiées B Corp, experts de la consommation durable et de l'écoconception, fournisseurs, clients, agriculteurs, partenaires de la Fondation Louis Bonduelle.

2.1.3.4 Hiérarchisation des enjeux

Toutes les parties prenantes sélectionnées ont fait l'objet d'un entretien d'une heure, où elles ont pu se projeter dans un exercice prospectif de Bonduelle dans les 10 prochaines années, et identifier les sujets sur lesquels il était le plus important pour Bonduelle de s'améliorer, soit parce que le sujet représente un risque pour l'activité, soit parce que cela est sous-entendu dans la reformulation de la raison d'être. Elles ont pu donner un niveau de 1 à 3 en niveau d'importance pour les parties prenantes et d'impact sur l'entreprise pour chacun des enjeux.

Matrice de matérialité de Bonduelle



- Gouvernance
- Ressources Humaines
- Communautés
- Environnement
- Clients et consommateurs



2.2 L'Alimentation

2.2.1 La stratégie de Bonduelle pour l'alimentation

En 2021-2022, Bonduelle a approfondi et enrichi le pilier « Alimentation » de son B! Pact pour accompagner la grande variété des régimes flexitariens en développement dans les géographies où l'entreprise opère.

Bonduelle poursuit son engagement pour une alimentation végétale de qualité supérieure. Le groupe propose ainsi

des produits à la hauteur des attentes croissantes des consommateurs en matière de transparence, de bien-être et de respect de l'environnement. Avec la refonte du B! Pact, le groupe s'engage désormais au-delà de la qualité des ingrédients et des recettes, en faisant évoluer son portefeuille avec une offre de repas complets qui facilite la transition vers une alimentation plus végétale. Bonduelle choisit aussi de promouvoir l'alimentation flexitarienne pour lever les barrières au changement d'assiette, à travers un ensemble de programmes facilitant l'accès pour tous, chez soi et à l'extérieur, à une cuisine plus végétale.

Vision	Engagements	Objectifs à impact
Nous créons des expériences flexitariennes de grande qualité et avons un impact durable sur les habitudes alimentaires	#1 Proposer une alimentation végétale de qualité supérieure	100 % des produits évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2025 100 % des produits sans additifs controversés d'ici 2030 Des scores supérieurs en goût sur les recettes phares et les innovations
	#2 Développer une offre riche en végétaux répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne	> 15 % du chiffre d'affaires réalisé grâce aux innovations 20 % du chiffre d'affaires réalisé sur les solutions de repas complets riches en végétaux d'ici 2030
	#3 Promouvoir l'alimentation flexitarienne pour tous	100 % des pays encourageant la cuisine végétale pour tous à travers des programmes dédiés d'ici 2030 Doublé l'impact de la Fondation Bonduelle d'ici 2030

2.2.2 Une alimentation végétale de qualité supérieure

2.2.2.1 Qualité nutritionnelle des produits

La qualité nutritionnelle des produits est un principe essentiel pour Bonduelle. La démarche de progrès continu « Visa Santé », basée sur l'évaluation et l'optimisation de ses produits, repose sur 4 points essentiels :

- la catégorisation des produits selon 5 familles « nutrition », suivant des seuils de composition en nutriments :
 - « les légumes nature »,
 - « les légumineuses nature »,
 - « les féculents nature »,
 - « les plats principaux à base de végétaux »,
 - « les produits cuisinés » ;
- l'élaboration par le département nutrition du Groupe Bonduelle d'un cadre de valeurs nutritionnelles liées aux

recommandations relatives aux taux de sel, de sucre, de matières grasses - en quantité et en qualité. Ce référentiel intègre depuis cette année les critères nutritionnels entrant dans le calcul du Nutri-Score.

Depuis 2007, Bonduelle diminue progressivement le sel dans ses recettes.

Bonduelle ajoute du sucre uniquement dans les recettes qui en utilisent traditionnellement (petits pois-carottes à l'étuvée), pour adoucir l'amertume naturelle d'un légume (endive, choux de Bruxelles) ou l'acidité d'un ingrédient (vinaigre...). Entre 2008 et 2015, le groupe a analysé la conformité de plus de 1 000 produits afin de déterminer s'ils correspondaient au cadre nutritionnel recommandé par Visa Santé ;

- la mise en conformité des recettes : entre 2009 et 2017, Bonduelle a revu plus de 250 recettes pour qu'elles répondent aux critères nutritionnels recommandés par Visa Santé ;
- le développement de tout nouveau produit depuis 2017 à base de végétaux doit se faire dans le respect des seuils définis par « Visa Santé » et être positionné impérativement dans l'une des 5 familles « nutrition » définies.

Le programme vise en outre à promouvoir une communication nutritionnelle raisonnée, simple, transparente et objective. Le groupe ne développe pas d'argumentaire nutritionnel sur l'emballage de ses produits qui ne sont pas classés A et B par le Nutri-Score.

Lancé sous l'impulsion de la Direction générale, « Visa Santé » mobilise, au-delà du département nutrition, les ingénieurs qualité, innovation et développement ainsi que les services marketing des différentes *business units*.

100 % des produits à la marque Bonduelle sont évalués par « Visa santé ».

2.2.2.2 Vers des produits classés A ou B par le Nutri-Score

Bonduelle s'est fixé l'objectif que 100 % de ses produits soient classés A ou B par le Nutri-Score, d'ici à 2025.

Bonduelle poursuit le déploiement du logo Nutri-Score sur ses emballages dans les géographies où cela fait sens pour le consommateur. Conçu par l'agence nationale Santé Publique France, ce logo informe le consommateur sur la qualité nutritionnelle du produit selon une échelle de 5 couleurs et de 5 lettres. Depuis son lancement en France en 2017, plusieurs pays ont décidé de recommander son utilisation : la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et le Luxembourg.

En Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Belgique, en Espagne, au Portugal, en France, au Luxembourg et aux Pays-Bas, Bonduelle appose de manière volontaire l'étiquetage nutritionnel Nutri-Score sur l'emballage de ses produits aux marques Cassegrain et Bonduelle.

Dans un souci de cohérence globale, dans les pays ne permettant pas l'affichage du Nutri-Score, Bonduelle utilise néanmoins ce référentiel et s'assure que les produits répondent également aux critères d'un score A/B. En 2022, 92 % des produits à marque de Bonduelle sont évalués Nutri-Score A ou B.

2.2.2.3 Réduction des additifs

Bonduelle s'est fixé l'objectif de réduire les additifs de ses produits, jusqu'à la suppression complète des additifs controversés en 2030. Cette ambition, au-delà de la conformité à la liste des additifs légalement autorisés, est portée par la volonté d'accompagner la transition alimentaire et les attentes des consommateurs.

Chaque *business unit* met en place une approche adaptée à ses recettes. Par exemple, les *business units* BELL et BFE ont cartographié les additifs en deux catégories :

- additifs verts : couramment employés, sans sujet de controverse ;
- additifs rouges : controversés.

Les additifs rouges sont bannis des nouvelles recettes depuis quatre ans. Les recettes existantes sont progressivement retravaillées, gamme par gamme, pour en supprimer les additifs classés controversés et à limiter.

De plus, la *business unit* BFE en France a supprimé les conservateurs de ses recettes sur le *retail*.

Pour répondre aux attentes des consommateurs de garanties sur la qualité des produits alimentaires, Bonduelle développe depuis 2019 une gamme sans résidu de pesticides ⁽¹⁾. Celle-ci compte des salades prêtes à l'emploi (mâche, pousses d'épinards et iceberg), des conserves (maïs doux, petits pois, pois *garden* et haricots verts) et des surgelés (épinards, haricots verts, pois, haricots beurre, brocolis et chou-fleur).

2.2.2.4 Une gamme sans résidu de pesticides

En posant son ambition de s'engager sur les résultats, et non seulement sur les moyens, Bonduelle a choisi une **démarche rigoureuse, impactant toute sa chaîne de valeur et validée par des analyses sur la base d'une analyse des risques**. Cet engagement nécessite un travail conjoint avec ses agriculteurs partenaires et des contrôles tout au long du procédé de fabrication, gages de qualité et de traçabilité.

En amont, le modèle agricole sélectionne les variétés, adapte les modes de culture et les traitements. Les décisions de traitement des cultures dépendent des observations et des conclusions factuelles et le recours à des substances actives chimiques est limité au strict nécessaire (cf. 2.4.2.1 Qualité et traçabilité).

En France, lors de la culture, 100 % des parcelles de la gamme sans résidu de pesticides font l'objet d'analyses par un laboratoire indépendant accrédité. Les produits doivent afficher une concentration de résidus de pesticides inférieure aux limites quantifiables par les méthodes d'analyse (0,01 mg/kg). Au total, toutes les molécules susceptibles de se retrouver en résidu sont analysées, soit plus de 300 pour les salades prêtes à l'emploi et plus de 500 pour le maïs en conserve.

En Italie, les parcelles dédiées au sans résidu de pesticides utilisent exclusivement des pesticides autorisés dans l'agriculture biologique. La matière première de la gamme sans résidu de pesticides peut présenter, à la récolte, des résidus de molécules d'origine naturelle jusqu'à 50 % de la limite maximale établie au niveau européen.

Le total des volumes vendus de produits Sans résidu de pesticides a crû de près de 15 % sur l'année 2021/2022, par rapport à l'année dernière.

(1) Dans la limite de quantification (< 0,01 ppm) pour plus de 500 molécules analysées (maïs) et 300 molécules analysées (salade).



2.2.3 Une offre riche en végétaux répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne

Comprendre et accompagner le flexitarisme

En 2021-2022, Bonduelle a approfondi l'étude des régimes flexitariens pour comprendre avec plus de précision les pratiques et les besoins qui y sont associés. À partir d'une méta-analyse de rapports et de données existantes ainsi que d'interviews de parties prenantes, le groupe a façonné sa connaissance du flexitarisme. Les résultats ont révélé les pratiques très diversifiées autour d'une moindre consommation de viande. Les besoins associés à ces régimes alimentaires ont été partagés avec l'ensemble des *business units* qui ont pu co-construire des objectifs à l'échelle du groupe pour promouvoir et accompagner une alimentation plus végétale.

Innovations produits : plus de légumes et de légumineuses

Bonduelle innove par des recettes de légumineuse et des solutions de repas complets riches en végétaux, par exemple :

- « Lunch Bowl », un plat complet associant légumineuses/céréales/légumes ;
- des légumineuses et céréales surgelées dans différents pays d'Europe ;
- une gamme de céréales et légumineuses pour les déjeuners rapides « Daily Deli » en Allemagne ;
- une gamme de six recettes végétales Cassegrain au rayon surgelé en France.

Bonduelle s'engage à ce que 20 % du chiffre d'affaires soit réalisé sur les solutions de repas complets riches en végétaux d'ici 2030. En 2021-2022, ce montant s'élève à 14,7 %, en grande partie grâce au portefeuille des *salad bowl* chez BFA.

2.2.4 Une alimentation flexitarienne pour tous

2.2.4.1 Promouvoir la transition alimentaire

Sensibiliser sur les réseaux sociaux

Bonduelle a lancé le premier webzine mensuel dédié à l'alimentation végétale : Légumiz. Il promeut des sujets inspirant la transition alimentaire : recettes à base de légumes, découvertes de légumes du champ à l'assiette, informations sur le flexitarisme, le végétarisme et le véganisme, l'alimentation locale et de saison, etc.

Ses contenus sont publiés sur les sites Internet, les réseaux sociaux Facebook et Instagram dans l'ensemble des pays européens, notamment en France, en Italie (sous le nom *Veggie Passion*) et en Allemagne (sous le nom *Gemüse4me*) afin de promouvoir l'extraordinaire créativité des légumes.

Accompagner les professionnels à inspirer les changements alimentaires

Bonduelle a créé Greenology®, un service complet pour accompagner les professionnels de la restauration, indépendants, chaînés, ou en restauration collective, à mettre du végétal au cœur de leurs cartes et menus. Clé en main, l'accompagnement en ligne présente : les fondamentaux du végétal, des vidéos tutos, les tendances veggie, et des recettes gourmandes et faciles à mettre en place. Les professionnels intéressés peuvent également assister à des *Masterclass Greenology®* en présentiel avec les conseillers culinaires Bonduelle.

Ce type de programme est amené à grandir et se déployer dans l'ensemble des géographies où Bonduelle opère, d'ici 2030.

Valoriser le travail des agriculteurs et la qualité de leur production

Bonduelle est partenaire en France de la consultation citoyenne en faveur du « mieux manger » menée par Make.org au travers de la plateforme de mobilisation citoyenne.

Parmi celles-ci, Bonduelle participe aux Journées nationales de l'agriculture. L'objectif de ces journées est de permettre à tous d'échanger avec les agricultrices et les agriculteurs, de valoriser leur métier et la qualité de leur production auprès des consommateurs. La seconde édition a accueilli en 2022 plus de 300 personnes : scolaires, partenaires, clients et familles. Tous ont suivi un parcours de découverte sur le cycle des plantes, des sols et la sélection variétale, sur l'importance de la biodiversité, et enfin, un atelier culinaire autour des légumes.

2.2.4.2 Changer durablement les comportements alimentaires avec la Fondation Louis Bonduelle

Depuis 2004, la Fondation Louis Bonduelle a pour mission de faire évoluer durablement les comportements alimentaires dans le respect des Hommes et de la planète et d'accélérer la transition alimentaire.

Présente et active à l'international - en France, aux États-Unis, en Italie, en Espagne, en Russie et en Roumanie - la Fondation Louis Bonduelle apporte concrètement les moyens de faire entrer l'alimentation végétale dans le quotidien de tous, de façon utile, réaliste, originale et, bien sûr, durable.

Elle agit par :

- une communication impactante : pour toucher et inciter au passage à l'action ;
- l'accompagnement local des acteurs qui favorisent l'accès au végétal et qui s'engagent en faveur de la transition alimentaire, en ciblant particulièrement les jeunes adultes, les familles et les salariés du groupe ;
- la recherche au service de la performance, pour mesurer l'impact social de ses projets.

Depuis sa création, la Fondation a participé à plus de 30 monographies scientifiques, 4 livres blancs et 17 projets scientifiques. Elle a soutenu 230 projets dans près de 20 pays. Bonduelle s'est fixé l'objectif de doubler l'impact de la Fondation Bonduelle d'ici à 2030.

Une communication impactante

Les actions de communication de la Fondation servent son objectif d'accompagner la transformation des comportements alimentaires de façon durable.

Afin de mettre à disposition les travaux de recherche sur les végétaux et l'alimentation durable, la Fondation anime deux pages Facebook, un **site Internet** ⁽¹⁾ refondu, qui compte 50 000 visiteurs par mois, et une newsletter en accès libre : « **L'actu de la transition alimentaire** ». Cette année, la Fondation a enrichi la rubrique phare de son site Internet, la Galerie des Légumes. Elle a publié de nombreux articles sur l'alimentation durable et la transition alimentaire, ainsi qu'un e-book sur la transition alimentaire et de nombreuses infographies.

Sur **Instagram**, le **magazine collaboratif** « **Dans mon Assiette** », à destination des jeunes adultes et des parents, donne des clés pour passer à l'action en matière de transition alimentaire.

En collaboration avec l'agence SO GOOD, la Fondation produit depuis deux ans le **podcast** « **Le goût des nôtres** ». Cette série a pour objectif de sensibiliser une large communauté aux enjeux de la transition alimentaire grâce aux témoignages d'acteurs de l'agroalimentaire : maraîchers, agriculteurs, restaurateurs, etc.

Avec l'aide d'experts internationaux, Bonduelle publiera prochainement un livre blanc sur l'alimentation végétale et le flexitarisme.

Appel à projets « let's Vegg'up » pour encourager les acteurs locaux de l'accès au végétal

Depuis sa création, la Fondation soutient des actions de terrain concrètes portées par des acteurs locaux, qui ont pour but d'accompagner les consommateurs vers des comportements alimentaires durables. Depuis 2007, la Fondation a ainsi encouragé et soutenu financièrement plus de 210 projets, dont plus de 500 000 personnes ont bénéficié.

Pour valoriser et soutenir les acteurs qui favorisent l'accès au végétal et s'engagent en faveur de la transition alimentaire, la Fondation s'est associée à Ulule, plateforme de financement participative et entreprise B Corp. Ensemble, ils pilotent depuis 2020 l'incubateur « let's vegg'up ».

Cette année, six lauréats et leurs projets ont déjà été désignés.

- Le collectif **En Vert Et Avec Tous** (EVEAT) rassemble les citoyens de Sucé-sur-Erdre, en Loire-Atlantique, qui mène des actions pour la transition écologique.
- **Food Moxie** éduque et inspire les gens à cultiver, préparer et manger des aliments sains. Associée à des écoles et à des organisations communautaires, l'association crée des espaces de culture et d'éducation sur le jardinage, l'agriculture, la nutrition et l'art culinaire.
- Géré par des mères de famille bénévoles d'une communauté locale de San Diego, **More Than Apples** est un programme de redistribution alimentaire qui lutte contre l'insécurité alimentaire et réduit le gaspillage alimentaire.
- **Oui Change** est une association à but non lucratif qui propose un programme éducatif pour former l'ensemble de l'écosystème de l'enfance (enseignants, élèves et parents) aux grands enjeux de la transition écologique.
- L'initiative **Orto di Casa** facilite les achats de proximité de fruits et légumes frais, grâce à un réseau de partenaires agricoles et de distributeurs et à un potager urbain, à Rome.
- Engagée pour neutraliser l'impact environnemental de l'agriculture et de la pêche, l'association **Plant Raised R-evolution** promeut le reboisement, l'élimination progressive des combustibles fossiles et l'alimentation végétale.

Les lauréats seront révélés en octobre 2022.

Le prix de la Fondation Louis Bonduelle pour la transition alimentaire

En créant son prix, la Fondation Louis Bonduelle souhaite promouvoir des personnalités engagées dans la transition alimentaire et œuvrant chaque jour pour apporter de nouvelles solutions et faire évoluer les comportements vers une alimentation durable.

Les salariés du Groupe Bonduelle dans leur ensemble sont invités à voter pour sélectionner deux finalistes. Ceux-ci sont ensuite départagés par le jury d'experts du Prix de la Fondation.

Cette première édition a récompensé le projet « SpesaSospesa », cher à Davide Devenuto, un célèbre acteur italien, reconnu pour son engagement solidaire en faveur de la transition alimentaire vers le végétal !

(1) www.fondation-louisbonduelle.org/ ; il est rappelé que les éléments de ce site Internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.



La recherche scientifique au service de l'action

Bonduelle a établi un partenariat de long terme avec la **chaire ANCA**, hébergée par la Fondation AgroParisTech (France), qui vise l'accès pour tous à une alimentation saine et durable.

De 2016 à 2021, le premier temps de partenariat avait donné naissance à 100 contenus pédagogiques et deux articles scientifiques. Il avait bénéficié de 40 couvertures médiatiques et touché 500 000 personnes. En particulier, La Fondation Louis Bonduelle avait contribué à la création d'une bande dessinée numérique d'anticipation « Je mange vers le futur »⁽¹⁾. Coconstruit par des experts sur un scénario d'anticipation, chaque épisode vise à éveiller les consciences et propose un fonds documentaire scientifique.

L'ambition du programme 2021-2025 est de comprendre et d'accompagner la transformation des comportements alimentaires des 18-35 ans grâce à la création d'un *Think and Do Tank*. Celui-ci œuvrera pour l'adoption d'une alimentation durable pour tous, et sera à l'interface entre le monde de la recherche académique, les entreprises du secteur agroalimentaire, et la société civile. En 2021, ce partenariat a notamment contribué au lancement d'un nouveau programme immersif et innovant à destination des 18-35 ans, entièrement diffusé sur Instagram (@jemangepourlefutur) pendant trois mois. Ce projet avait pour vocation de sensibiliser cette cible à l'adoption d'une alimentation durable.

2.2.5 Qualité et traçabilité alimentaire

2.2.5.1 Contrôle et traçabilité des produits

Afin d'assurer la **sécurité des aliments**, Bonduelle conduit une analyse des risques annuelle. Le groupe identifie les risques de sécurité alimentaire et de conformité, y compris les risques de fraude et de malveillance, les évalue, et prend les mesures afférentes à la maîtrise des risques. Dans le cadre de ce plan de surveillance continue, Bonduelle a réalisé en 2021-2022 56 369 analyses de sécurité alimentaire des produits en conserve et 39 659 des produits des autres technologies.

Pour offrir une **qualité maximale de ses produits**, Bonduelle dispose de processus et d'un système de management de

la qualité conduits dans chacune de ses *business units* par une Direction qualité. Chaque *business unit* déploie un plan qualité selon ses spécificités technologiques (conserve, surgelé, et frais) et du contexte, notamment réglementaire, propre à ses différentes implantations géographiques.

Bonduelle assure le **contrôle qualité** et la **traçabilité** de ses produits. Ces pratiques permettent une réaction rapide en cas de détection de problème qualitatif. Déployés dans tous les sites de production du groupe, ces contrôles s'articulent sur toute la chaîne de production alimentaire :

1. contrôle des cultures, selon les plans de contrôle définis avec nos agriculteurs partenaires ;
2. contrôle à réception des matières premières « végétaux » et achats d'autre nature ;
3. contrôle de la qualité sur les lignes de production ;
4. contrôles finaux des produits avant expédition.

Bonduelle effectue des dizaines de contrôles qualité depuis la récolte jusqu'au stockage des produits. Le groupe vérifie notamment la fraîcheur et les qualités organoleptiques des produits, et leur conformité avec les attentes externes et les exigences internes en matière de bactériologie, de résidus de produits phytosanitaires et de contaminants chimiques. Les résultats de ces plans de contrôle induisent des actions d'amélioration continue pour chaque site industriel : revue des plans qualité, nouveaux investissements ou renouvellement des équipements industriels, processus de certification, etc.

La **traçabilité** de toutes les informations est assurée grâce au code sur l'emballage. Il permet de retrouver : champ et conditions de culture, date de récolte, conditions de préparation en usine, conditions de stockage.

Après de ses fournisseurs, Bonduelle déploie une démarche qualité similaire à celle de ses sites : analyse des risques de sécurité alimentaire et de conformité, y compris les risques de fraude et de malveillance, audits et contrôles, suivi des plans d'amélioration.

Au-delà des audits internes, Bonduelle s'assure de la validation de la qualité de ses procédés de fabrication par des tiers de confiance. Bonduelle mène une politique de certifications et spécifique aux zones d'implantation et aux demandes de clients. Le groupe fait appel aux référentiels reconnus, notamment par le GFSI (*Global Food Safety Initiative*) comme IFS et BRC.

(1) <https://mangerverslefutur.org/> ; il est rappelé que les éléments de ce site Internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

Parmi les unités de production certifiées, la plupart des sites agro-industriels possèdent plusieurs certificats :

100 % des sites de production Bonduelle possèdent au moins une certification garantissant la qualité des produits

39 sites IFS et/ou BRC	IFS : <i>International Food Standard</i> – Référentiel privé, propriété de la FCD – Fédération des entreprises du commerce et de la distribution – et de son équivalent allemand (HDE). Il s'agit d'un référentiel d'évaluation des fournisseurs de produits alimentaires centré sur la qualité et la sécurité des produits. La version actuelle est IFS V6. BRC : <i>British Retail Consortium</i> – référentiel privé, propriété d'un groupe de distributeurs anglo-saxons, très proche de l'IFS. La version actuelle est BRC V6.
8 sites FSSC 22000 9 sites américains SQF	SQF : <i>Safety Quality Food</i> – Référentiel privé, propriété de la <i>Foundation for Food Safety Certification</i> , fondation pour la certification en matière de sécurité alimentaire, basée sur la norme ISO 22000 et la PAS 220 pour les fabricants de produits alimentaires.
27 sites d'agriculture biologique	Selon la réglementation en vigueur, les sites industriels sont certifiés dans la fabrication de produits issus de l'agriculture biologique.

Bonduelle est doté de réseaux groupe de prévention des risques respectivement, dédiés à : la contamination par des bactéries pathogènes, notamment la *listeria*, les corps étrangers, les produits phytosanitaires.

2.2.5.2 Procédés de fabrication au plus près de la nature

Bonduelle a conçu ses procédés de fabrication pour que les végétaux qui arrivent dans l'assiette du consommateur soient au plus proche de ceux que l'on croquerait au champ. Afin de conserver les qualités nutritionnelles et gustatives des végétaux, il ne se passe que **quelques heures entre la récolte du végétal et sa préparation en usine**. Ensuite, les processus de transformation des végétaux permettent de préserver au maximum leurs caractéristiques naturelles :

- **tri, lavage, épluchage et préparation** : les légumes sont triés, lavés à l'eau et épluchés mécaniquement ou à l'aide de vapeur d'eau. Puis, pour le surgelé et les conserves, ils sont blanchis à l'eau ou à la vapeur, pour préserver leurs qualités : **goûts, couleurs, textures** ;
- **conservation des légumes** : les surgelés sont préservés par le froid à - 30 °C, puis stockés à - 18 °C ; les salades en sachet et en barquette sont préparées et stockées entre + 1 °C et + 4 °C ; les conserves sont uniquement préservées par la chaleur quelques minutes à plus de 130 °C dans un emballage étanche, puis sont stockées à température ambiante.

Dans chaque pays où Bonduelle est présent, un service dédié s'attache à la satisfaction des consommateurs. Sur chaque produit figurent les coordonnées du service consommateur.

2.2.5.3 Qualité des ingrédients et emballages

Bonduelle s'approvisionne en légumes majoritairement auprès de ses agriculteurs partenaires. Ensemble, ils déploient un partenariat couvrant notamment la qualité des produits (cf. 2.3 La Planète).

Bonduelle achète également une part minoritaire de ses légumes auprès d'autres acteurs du marché (18 % en surfaces équivalentes), et se fournit en ingrédients et en emballages auprès d'enseignes spécialisées. Avec ces fournisseurs, Bonduelle met en œuvre une démarche visant à assurer la qualité et la sécurité des produits finis.

Avant de les référencer, Bonduelle procède à la qualification qualité de ses fournisseurs. Ceux-ci répondent au questionnaire qualité et sécurité de Bonduelle et transmettent leurs certifications qualité. Bonduelle prend également en compte le score RSE de ses fournisseurs évalués par Ecovadis. Le groupe qualifie ainsi le niveau de maturité et de risque des fournisseurs.

Bonduelle qualifie ensuite les légumes, les ingrédients ou les emballages. Le groupe vérifie ses garanties réglementaires, ses informations pour l'étiquetage (ingrédients, allergènes, nutritionnels), la maîtrise de ses risques microbiologiques, physiques, chimiques, etc. Les usines peuvent ensuite s'approvisionner en toute sécurité.

Au fil de la relation avec les fournisseurs et des approvisionnements, Bonduelle suit la qualité des approvisionnements. De plus, le groupe ou ses prestataires externes réalisent des tests de traçabilité, des évaluations ou des audits. Annuels ou bisannuels, selon le niveau de risque des fournisseurs, ces contrôles donnent lieu à des plans d'action correctifs.



2.2.6 Lutte contre le gaspillage alimentaire

En complément de sa démarche interne « zéro perte » en usine (cf. 2.3.5.4 Gestion des déchets : zéro perte et valorisation), Bonduelle est engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Selon l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 30 % de la production alimentaire mondiale est jetée sans être consommée. Au lieu de détruire les produits ne respectant pas précisément le cahier des charges de Bonduelle, mais demeurant tout à fait consommables, le groupe fait don chaque année de plusieurs tonnes de légumes à des organismes caritatifs qui les redistribuent localement. Le volume a atteint 4 626 tonnes en 2021-2022 sur l'ensemble du périmètre Groupe, pour les produits en conserve, surgelés, en salade 4^e gamme et traiteur.

Bonduelle promeut également auprès des consommateurs la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le groupe propose différents emballages (durée de conservation, portion alimentaire) et précise la taille de la portion pour permettre au consommateur de faire un choix adapté selon son type de foyer et de consommation. De plus, les sites Internet et réseaux sociaux de Bonduelle diffusent des informations pratiques comme une aide à la compréhension des dates limites de consommation.

2.2.7 Achats responsables

Malgré le contexte inflationniste de l'année 2021-2022, les achats responsables restent pour le Groupe Bonduelle un sujet clé dans le cadre de sa stratégie pour devenir un groupe à impact positif. Bonduelle est ainsi en train d'élaborer une stratégie d'achats responsables, de manière à ce qu'ils participent à son impact positif en :

- développant un meilleur suivi de la conformité de ses parties prenantes aux exigences réglementaires, notamment la loi sur le devoir de vigilance et la loi dite Sapin II, au travers d'un questionnaire de *due diligence* (cf. 2.5.2.2) ;
- évaluant la maturité des fournisseurs en matière de RSE parmi ceux ayant le plus gros impact en termes de risques pour l'entreprise, par le recours à des outils reconnus ;
- contribuant à l'atteinte des objectifs The B! Pact.

2.2.7.1 Engagement des fournisseurs de fruits et légumes et des producteurs de produits finis

Bonduelle s'approvisionne en fruits et légumes en majorité auprès de ses agriculteurs partenaires. L'engagement réciproque est encadré depuis 1996 par la Charte d'approvisionnement agronomique (cf. 2.3.2.3).

2.2.7.2 Engagement, évaluation et accompagnement des fournisseurs des autres catégories (ingrédients, emballages, produits finis, énergie, achats industriels et prestations de service, etc.)

Cartographie des risques fournisseurs

Le groupe s'est fixé l'objectif d'évaluer ses fournisseurs les plus importants par leurs volumes d'achats et leur profil de risque. Par ailleurs, Bonduelle a réalisé une cartographie des risques spécifiques afin de répondre aux exigences de la loi de Vigilance (cf. 2.5.2.1).

Questionnaires de *due diligence*

Dans la dynamique de son ambition de certification B Corp, Bonduelle a conçu en 2020-2021 un questionnaire approfondi sur les sujets environnementaux, sociaux et éthiques, ainsi que les sujets de conformité. Ce questionnaire a été envoyé à 1 201 fournisseurs, de rang 1 (cf. 2.5.2.2).

Évaluation RSE des fournisseurs

Les *business units* BELL, BFE et BALL sont engagées dans la démarche d'évaluation des fournisseurs.

Bonduelle a lancé dès 2017-2018 des campagnes d'évaluation EcoVadis auprès de ses fournisseurs les plus importants par volume d'achats, et par niveau de risque. Les fournisseurs de rang 1 complètent le questionnaire RSE en ligne et appuient leurs réponses sur des preuves tangibles. Le cas échéant, ils sont interrogés sur les éventuelles controverses environnementales et sociales à leur rencontre publiées dans les médias. Les experts RSE analysent les réponses et vérifient la cohérence des informations et preuves documentaires.

L'utilisation de cette plateforme collaborative reconnue apporte unité et transparence dans le suivi de l'engagement environnemental et social des fournisseurs. Elle permet également d'identifier des opportunités d'innovation et de partenariats. Ces évaluations deviennent des éléments importants pour optimiser le choix des fournisseurs et adapter le courant d'affaires avec eux.

À la clôture 2021-2022, l'évaluation des fournisseurs à risque est complétée pour **168 d'entre eux, et en cours pour 31 autres**. En 2022-2023, Bonduelle a pour objectif de mettre en place un nouveau programme de déploiement de l'outil EcoVadis, sur un panel élargi de fournisseurs, incluant une gouvernance structurée pour un meilleur suivi des résultats d'évaluation et des actions afférentes nécessaires.

2.2.7.3 Contribuer avec les métiers à l'atteinte des objectifs The B! Pact

En plus de la démarche globale d'évaluation et d'accompagnement RSE de ses fournisseurs, les équipes achats travaillent avec les équipes internes et les fournisseurs pour :

- réduire l'impact environnemental des emballages (cf. 2.3.3.2) ;
- sélectionner les ingrédients conformes aux bonnes pratiques en matière de qualité, d'environnement et de santé ;
- développer les contrats d'achat d'électricité de gré à gré, ou *Power Purchase Agreements* (PPA) (cf. 2.3.5.2), déployer des panneaux photovoltaïques sur plusieurs sites en Europe et étudier la possibilité d'y installer de nouvelles chaudières biomasse ;
- valoriser et réutiliser les déchets des sites.

2.2.7.4 Bien-être animal

Même si peu de ses produits contiennent des ingrédients d'origine animale, Bonduelle est sensible au bien-être des animaux.

À l'instar du reste de l'industrie de l'alimentation végétale, le groupe n'effectue aucun test sur les animaux.

En Europe, les salades traiteurs concernées sont élaborées à partir de poulets élevés dans des conditions respectueuses de l'environnement. Leur régime alimentaire de qualité prohibe les farines animales et les hormones de croissance. Les éleveurs sont engagés pour l'amélioration continue des conditions d'élevage.

Bonduelle s'engage, à ce que, d'ici à 2026, si la filière volaille et les conditions sanitaires le permettent :

- en Europe : 100 % des poulets respectent les normes de l'*European Chicken Commitment* ;
- en France : au moins 20 % des poulets proviennent d'élevages avec un accès au plein air ou à un jardin d'hiver.

Bonduelle s'engage également sur les œufs et les ovoproduits, part infime de ses ingrédients. À fin 2022, le volume d'achats d'ovoproduits issus d'élevages alternatifs sera au moins de 35 % et Bonduelle garantit que l'engagement pris par le groupe en Europe d'ici 2025 sera tenu : 100 % des œufs et ovoproduits seront garantis « sans élevage en cage ».

Aux États-Unis et au Canada, Bonduelle a inséré une clause sur le bien-être animal dans ses accords avec les fournisseurs et son Code de conduite. Elle stipule que Bonduelle croit au traitement respectueux des animaux et attend de ses fournisseurs des pratiques favorisant le bien-être des animaux en conformité avec les lois et lignes directrices de l'industrie.



2.3 La Planète

2.3.1 La stratégie de Bonduelle pour la Planète

En 2021-2022, Bonduelle a rehaussé ses ambitions environnementales et a refondu le pilier « Planète » de son B! Pact. Bonduelle a pris un nouvel engagement de suppression du plastique vierge d'origine fossile de ses emballages. Le groupe s'est également fixé l'ambition de contribuer à la

neutralité carbone en atteignant le zéro émissions nettes en 2050 et a fait valider ses objectifs intermédiaires à 2035 par la SBTi (cf. 2.3.4 Contribuer à la neutralité carbone).

Enfin le Groupe Bonduelle a décliné l'esprit de son B! Pact en une feuille de route stratégique agronomique, « B! Pact in Agro ». Cette feuille de route est ancrée dans la définition de l'agriculture régénératrice que le groupe a clarifiée en concertation avec d'autres acteurs du secteur agroalimentaire.

Vision	Engagements	Objectifs à impacts
Nous transformons notre système de production alimentaire, du champ à la fourchette, en un modèle résilient qui contribue à la neutralité carbone	#4 Déployer l'agriculture régénératrice et préserver la biodiversité	80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030 100 % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030
	#5 Développer l'économie circulaire	100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2025 0 % de plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages d'ici 2030
	#6 Contribuer à la neutralité carbone	38 % de réduction de nos émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (vs FY20 en absolu) 30 % de réduction de nos émissions de GES du scope 3 d'ici 2035 (vs FY20 en intensité)

2.3.2 « B! Pact in Agro », notre stratégie agronomique à impact

Les professionnels de l'agronomie du groupe ont décliné la démarche RSE de Bonduelle, The B! Pact, en une feuille de route stratégique Agro, « B! Pact in Agro ». Elle permet à la filière agronomique de contribuer aux trois piliers d'engagement de Bonduelle. Cette feuille de route Agro a été construite à partir des convictions suivantes :

- les agriculteurs sont au cœur de la transition vers une alimentation durable, diversifiée et végétale ;
- l'ambition est d'engager les agriculteurs dans une **agriculture régénératrice** mais également dans des spécificités propres au Groupe Bonduelle.

B! Pact in Agro a été conçue comme la stratégie agronomique globale du Groupe Bonduelle ; s'y trouvent des objectifs opérationnels et RSE combinés. Elle s'appuie sur des fondamentaux tels que : la raison d'être du groupe, formulée fin 2020, l'objectif de certification B Corp du groupe et la matrice de matérialité mise à jour en 2021 (cf. 2.1.3.4).



Co-construction de la feuille de route agronomique par les professionnels des services agronomiques

La 2^e édition des Agro Days s'est tenue en 5 sessions en novembre et décembre 2021 et a réuni des professionnels issus de tous les bassins de production du groupe ainsi que des responsables RSE. Deux sessions en plénière ont d'abord permis de partager les premiers résultats du B! Pact Agro et le partage de bonnes pratiques de terrain.

Par la suite, trois sessions et ateliers collaboratifs ont amené la communauté Agro à finaliser la feuille de route Agro :

- choix des indicateurs clés ;
- définition de l'agriculture régénératrice et des spécificités de Bonduelle ;
- premiers travaux d'évolution du partenariat de Bonduelle avec les agriculteurs ;
- déclinaison par les bassins de la feuille de route Agro 2022 et présentation de leur vision moyen terme.

Ainsi, après avoir construit en 2020-2021 le cadre de la stratégie, en 2021-2022, les équipes ont établi les bases de l'agriculture régénératrice et des exigences spécifiques de Bonduelle sur ce sujet.

La définition de l'agriculture régénératrice résulte d'une concertation menée tout au long de l'année avec des entreprises du secteur agroalimentaire et des ONG. Ce travail a abouti à une vision partagée des grands principes agronomiques et des indicateurs de mesures associés. Les grands principes retenus sont de :

- maintenir ou augmenter la matière organique du sol ;
- minimiser les perturbations du sol ;
- garder le sol couvert afin de limiter son érosion ;
- maximiser la diversité des cultures et des écosystèmes ;
- utiliser avec parcimonie ressources et intrants ;
- former les agriculteurs à l'agriculture régénératrice.

B! Pact in Agro décrit également en détail les **spécificités de Bonduelle** en matière de biodiversité, de pesticides, de changement climatique ou de démarches de certification environnementale tout en faisant la promotion de la formation et du partenariat sur ces thématiques.

Les spécificités de Bonduelle peuvent se résumer de la façon suivante :

- **biodiversité** : maximiser la biodiversité génétique et protéger les auxiliaires de culture et les pollinisateurs ;
- **pesticides** : diminuer l'utilisation de pesticides chimiques ; interdire l'utilisation de substances actives jugées à risques ; développer une gamme sans résidu de pesticides (SRP) ;
- **changement climatique** : diminuer les émissions de gaz à effet de serre grâce à la réduction des pertes sur le terrain et à l'optimisation du transport des matières premières ;
- **certification environnementale** : viser des certifications environnementales alignées sur les exigences du B! Pact in Agro.

2.3.2.1 Rappel des grands enjeux du monde agricole

La raréfaction des ressources en eau

L'eau est précieuse et se raréfie du fait du changement climatique, de l'urbanisation ou de l'industrialisation. La réussite de l'agriculture repose sur un approvisionnement en eau, renouvelable et suffisant. Conscient de cet enjeu, Bonduelle accompagne les producteurs en proposant des solutions améliorant l'efficacité de la gestion de l'eau.

L'appauvrissement des sols

Un sol sain est essentiel pour permettre la production alimentaire car c'est « l'outil de travail » fondamental des agriculteurs. Les principaux leviers de la fertilité des sols sont les niveaux de matière organique, la rotation des cultures et la qualité du travail du sol. Le rôle du groupe est d'accompagner les producteurs afin de développer des solutions permettant de préserver et d'améliorer la santé des sols.



La coopération entre filières pour la protection des sols

Les cultures réalisées pour le compte de Bonduelle s'insèrent dans des rotations pluriannuelles. Le sol est donc une ressource partagée. Ces rotations participent à la préservation de la fertilité des sols et à la lutte contre les maladies ou les ravageurs. La coopération entre les filières agricoles est indispensable pour réussir à maintenir la fertilité des sols.

Ainsi, Bonduelle a adhéré au collectif Sols Vivants, lancé par l'ONG Earthworm en 2018 à travers un projet pilote dans le Santerre (Hauts-de-France). Ce projet fédère des acteurs de différentes filières agroalimentaires présents sur ce territoire, qui ont des producteurs communs et qui souhaitent coopérer en faveur d'une agriculture régénératrice. Il s'agit de développer des formations, des outils de mesure innovants et de concevoir un système de rémunération incitatif reconnaissant les bonnes pratiques mises en place par les producteurs. Bonduelle est également membre de *Sustainable Agriculture Initiative* (SAI) qui compte aujourd'hui plus de 100 membres au travers de la chaîne de valeur agricole. Son objectif est de soutenir le développement d'une agriculture durable dans le monde en animant échanges, collaboration et actions. SAI encourage l'harmonisation des définitions, des outils et des lignes directrices de l'agroécologie.

La perte de biodiversité

La biodiversité (des écosystèmes, des espèces, génétique) décroît fortement sous l'influence de l'industrialisation de l'agriculture. Le groupe promeut la protection des espaces naturels, la sauvegarde des auxiliaires de culture et des pollinisateurs, le maintien de la diversité végétale (le nombre d'espèces cultivées différentes).

Le changement climatique

Atteindre collectivement la neutralité carbone est une nécessité pour limiter le changement climatique. L'Union européenne et la France se sont engagées à atteindre cette neutralité en 2050. Bonduelle soutient cet objectif et s'engage à réduire ses émissions sur l'ensemble de ses sites d'exploitation, mais également dans le monde agricole en raisonnant mieux les apports d'azote minéral, et en faisant la promotion des techniques agricoles favorisant la séquestration du carbone.



Leviers d'action et amélioration des connaissances pour s'adapter aux conséquences du changement climatique

Les mesures d'adaptation du Groupe Bonduelle aux conséquences du changement climatique sur ses activités agro-industrielles s'inscrivent dans l'engagement #5 de la feuille de route agro (voir tableau ci-après) ; il s'agit en effet pour le groupe de rester en capacité de proposer des aliments abordables et sûrs à long terme. Ainsi, le groupe et ses *business units* se mobilisent de plusieurs manières.

Par exemple, les dates des semis et le choix des variétés évoluent pour tenir compte des épisodes de sécheresse.

Le groupe approfondit également ses connaissances sur l'impact du changement climatique au travers d'études conduites :

- à l'échelle mondiale, pour connaître l'ampleur globale des conséquences du changement climatique. Le Groupe Bonduelle s'est notamment doté d'une cartographie des risques ;
- à l'échelle locale, pour comprendre les effets spécifiques prévisibles dans certains bassins en particulier.

Les axes d'adaptation sont le développement de l'agriculture régénératrice, l'adaptation des variétés et des espèces cultivées, la recherche de nouvelles zones de production.

Les pesticides

Bonduelle promeut une utilisation raisonnée des pesticides, agit pour leur réduction et conseille le choix des moins impactants sur l'environnement et les Hommes grâce à ses plans de défense des cultures adaptés. Certaines gammes de produits sont même garanties « sans résidu de pesticides », grâce à des plans de défense spécifiques.

2.3.2.2 Les engagements Agro pour faire face à ces enjeux

Les huit engagements Agro sont déclinés en leviers opérationnels et sont mesurés par des indicateurs clés.

Engagements	Leviers
#1 – Tous nos agriculteurs partenaires sont engagés dans la protection des ressources en eau, des sols et de la biodiversité et visent une certification environnementale.	Promouvoir une utilisation responsable de l'eau et protéger la qualité de l'eau Protéger la santé du sol et le protéger de l'érosion Protéger la diversité végétale, les espaces naturels, les auxiliaires de culture et les pollinisateurs Viser une certification environnementale alignée avec les exigences du B! Pact in Agro
#2 – Nous nous engageons avec nos agriculteurs partenaires à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser la séquestration du carbone.	Réduire les émissions de GES Améliorer la séquestration du carbone
#3 – Nous garantissons des légumes sains tout en réduisant les pesticides dans nos plans de protection des cultures et en développant une gamme sans résidu de pesticides.	Diminuer l'utilisation de pesticides chimiques Interdire l'utilisation de substances actives jugées à risque Développer une gamme sans résidu de pesticides (SRP)
#4 – Nous contribuons à une alimentation végétale diversifiée et variée.	Cultiver une large gamme de cultures
#5 – Nous proposons des aliments abordables et sûrs grâce à notre expertise.	Maintenir et augmenter notre performance et s'adapter au changement climatique
#6 – Nous voulons un partenariat fort, équitable et durable avec les producteurs locaux.	Partenariat juste et durable Production locale
#7 – Nous partageons les connaissances et promovons la formation.	Partager des connaissances et promouvoir la formation en agriculture
#8 – La santé et la sécurité sont l'affaire de tous.	Atteindre zéro accident et mettre en place un programme de santé

2.3.2.3 Organisation, leviers d'action et moyens mis en œuvre

Pour mettre en œuvre la feuille de route agro, Bonduelle s'appuie sur les forces de son organisation actuelle et développe de manière ambitieuse et innovante des leviers d'action avec ses partenaires.

Le modèle de production de légumes

Bonduelle, avec ses agriculteurs partenaires, cultive plus de 80 légumes différents, représentant plus de 500 variétés.

Pour produire des légumes de qualité et accessibles à tous, Bonduelle a construit un modèle d'approvisionnement qui privilégie les achats auprès de producteurs partenaires. Ce modèle est le modèle majeur : il concerne 82 % des surfaces totales ⁽¹⁾ et présente de nombreux avantages pour les agriculteurs producteurs partenaires :

- accès à l'expertise de 301 professionnels de l'agronomie qui assurent, entre autres, un suivi technique des parcelles tout au long du cycle de la culture ;
- opportunités de diversification des cultures, levier agronomique pour préserver la fertilité du sol et la lutte contre les bioagresseurs ;
- sécurisation des revenus *via* la réduction des risques liés à la volatilité des marchés des commodités agricoles ;
- rémunération fiable et équitable entre producteurs ;
- recours à des prestataires de services qui assurent le transport, le semis, la récolte ou d'autres opérations culturales, ce qui évite aux producteurs des investissements coûteux en matériels et optimise l'efficacité opérationnelle ;
- accès aux innovations (variétés, techniques culturales, outils, etc.) testées par le Groupe Bonduelle ;
- un engagement de Bonduelle à s'inscrire dans une relation partenariale de long terme.

Ce modèle d'approvisionnement permet à Bonduelle de se concentrer sur son cœur de métier (la préparation des matières premières) tout en développant son savoir-faire agronomique. Plus de 5 % des surfaces sont exploitées directement par Bonduelle. Le groupe y cultive ce savoir-faire et met en œuvre des techniques culturales alternatives.

Pour compléter ses approvisionnements, Bonduelle effectue des achats auprès d'autres fournisseurs. Dans ce cadre, il applique des cahiers des charges d'achat aux standards aussi exigeants que ceux appliqués aux agriculteurs partenaires. Ces approvisionnements concernent 18 % des surfaces cultivées pour Bonduelle. Ils concernent certaines cultures spécifiques ou pallient les baisses de rendement certaines années.

Ces équivalents de surfaces cultivées n'entrent pas en compte dans le calcul des indicateurs agronomiques du *reporting*.

L'organisation du groupe au service de la stratégie agronomique

Chaque *business unit* du groupe est responsable de la mise en œuvre de la politique agricole selon le cadre défini du B! Pact in Agro.

Le Service Agronomique Groupe de Bonduelle est organisé par pôles pour exercer au mieux sa mission de déploiement et de coordination de la stratégie agronomique dans les *business units*. Les trois pôles sont :

- **Qualité et Protection des cultures** : coordination du réseau autour des thématiques qualité et protection des cultures, avec un focus renforcé sur la réduction des usages de produits phytosanitaires ;
- **Performance** : coordination du réseau autour de l'expertise génétique, de l'amélioration de la mécanisation et de la modernisation des outils ;
- **Environnement et Éthique** : coordination du réseau autour des thématiques des piliers Planète et Hommes.

Le conseil agronomique de terrain et le partage

La mise en œuvre et la réussite du B! Pact in Agro reposent sur les échanges et le partage des connaissances entre techniciens de terrain et agriculteurs.

Les techniciens de terrain sont garants des quantités et de la qualité des légumes récoltés pour le Groupe. Ils sont présents au quotidien sur le terrain, accompagnent et conseillent les agriculteurs partenaires du semis à la récolte, et assurent le suivi cultural.

En tant qu'experts de confiance, ils sont un véritable levier pour déployer les techniques culturales alternatives ou les innovations, essentielles à la mise en œuvre de la transition vers l'agriculture régénératrice.

Dans les années à venir, Bonduelle prévoit de créer des modules de formation interne proposant à tous (salariés et partenaires agricoles) des programmes sur des sujets majeurs tels que la protection des cultures, la biodiversité ou les pratiques de l'agriculture régénératrice.

Le partenariat avec les agriculteurs

Bonduelle conçoit le partenariat comme une relation économique équilibrée, permettant la pérennité des entreprises agricoles et la production de légumes accessibles à tous.

Bonduelle met en œuvre des politiques contractuelles visant à renforcer la durabilité de ses relations. Ainsi, toutes les campagnes de production sont contractualisées. Pour les producteurs, cela signifie la promesse de prix stables. Ces contrats renouvelables dépendent de la satisfaction des deux parties. Leur taux de renouvellement élevé traduit bien cette satisfaction. 98 % des partenaires producteurs de Bonduelle se sont contractuellement engagés à respecter la Charte d'approvisionnement agronomique. Cette charte est disponible en téléchargement sur le site Internet de Bonduelle : <https://www.Bonduelle.com/fr/nos-engagements/notre-raison-detre/> ⁽²⁾.

(1) Dans ce document, les données exprimées en % de surfaces sont établies sur la base des surfaces cultivées par les agriculteurs partenaires, hors surfaces équivalentes fournisseurs.

(2) Il est rappelé que les éléments du site Internet www.Bonduelle.com ne font pas partie du document d'enregistrement universel.



La Charte d'approvisionnement agronomique est un des outils au cœur de la relation très étroite que Bonduelle entretient avec ses agriculteurs partenaires. Bonduelle souhaite, en

collaboration avec ses agriculteurs partenaires, faire évoluer cette charte pour qu'elle contribue à la mise en œuvre de sa feuille de route agro.



Bonduelle associe ses partenaires agriculteurs à son capital

Dans le cadre du renforcement des relations entre Bonduelle et ses partenaires agricoles, le groupe a réalisé le 18 juin 2021 une augmentation de capital réservée à ses partenaires agricoles en France.

Elle a permis à près de 200 d'entre eux de participer au tour de table des actionnaires du groupe pour lequel ils cultivent. Le nombre d'actions ainsi émises représente environ 0,28 % du nombre d'actions en circulation avant et après émission.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la volonté de Bonduelle d'avoir un impact positif sur ses parties prenantes en approfondissant la nature de son partenariat avec les agriculteurs qui, pour certains, sont ainsi devenus des producteurs actionnaires. La première rencontre avec les agriculteurs actionnaires de Bonduelle a eu lieu cette année : une occasion particulière de dialogue avec les dirigeants et les équipes agronomiques de Bonduelle ; une façon d'être bien en prise avec la réalité de nos partenaires.

2

Les certifications environnementales

Bonduelle souhaite démontrer son engagement pour un impact positif. Afin de souligner le haut niveau d'implication et de performance des producteurs, le groupe les accompagne à entreprendre des démarches de certification environnementale (Engagement agro #1).

Ces certifications environnementales, associées aux réglementations nationales, sont évaluées via le *Farm Sustainability Assessment* (FSA) qui établit l'équivalence entre elles en fonction des zones de production. L'ambition commune avec les producteurs est d'obtenir le label FSA, niveau de performance Argent.

Le choix des variétés au cœur de la stratégie agronomique et des enjeux RSE

Le choix des variétés de semences contribue directement à l'engagement #5 (lié à la performance). Il contribue également aux engagements #1 (lié à l'eau, le sol, la biodiversité, et la certification) et #3 (lié aux pesticides).

Les équipes des services agronomiques de Bonduelle choisissent les variétés à utiliser selon différents critères :

- la résistance aux aléas climatiques, facteur clé de la résilience des cultures ;
- la résistance aux maladies, pour assurer la réduction des usages de produits phytosanitaires et la production ;
- la productivité de ces variétés, afin de rester compétitif et abordable.

Le Groupe Bonduelle teste en continu de nouvelles variétés de légumes qui font référence dans le secteur. Ces tests permettent de mesurer l'adaptation aux différents territoires. Ces expérimentations permettent également à Bonduelle de nouer des liens étroits avec les semenciers, et ainsi de contribuer à l'orientation et au développement de variétés plus résistantes aux maladies, aux ravageurs, etc.

Le Groupe Bonduelle s'engage à ce que ses produits ne contiennent pas de légumes OGM (organisme génétiquement modifié).

La technologie et la R&D au service de la transition agroécologique

Des Hommes et des moyens dédiés en interne

Dans chaque bassin, des essais agronomiques de terrain permettent de tester en permanence de nouvelles techniques, et de contribuer ainsi à leur intégration judicieuse dans les itinéraires culturels des producteurs.

Des partenariats externes avec des instituts de recherche et des start-up

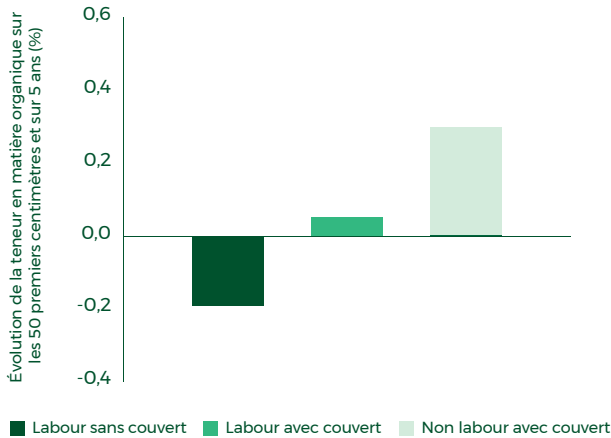
Les partenariats sont nombreux dans le domaine de l'AgTech. Le groupe concentre ses efforts sur les innovations différenciantes telles que :

- la robotisation (désherbage et récolte) ;
- les prévisions météorologiques et leur incidence sur la gestion des récoltes ;
- le pilotage de l'irrigation.

Les fermes Bonduelle, des fermes pilotes

Bonduelle expérimente également des techniques culturelles alternatives dans ses fermes pilotes. En Espagne, la ferme pilote de la région de Murcie met en place des itinéraires culturels innovants permettant la production de produits sans résidu de pesticides. Depuis 2010, la ferme de la Woestyne (Renescure, France) héberge la plateforme expérimentale VEGESOL. Elle est le fruit d'un partenariat entre Bonduelle, Syngenta et l'Université de Picardie Jules Verne (Amiens, France). Son objectif est de comparer différents itinéraires techniques, dans des rotations longues et dans la durée, et de mesurer les effets sur les plantes, le sol, et la consommation d'eau. La première phase d'étude a montré l'intérêt de cultiver des couverts végétaux associés à une réduction du travail du sol, pour favoriser la matière organique, élément clé de la fertilité des sols.

Évolution de la teneur en matière organique, résultante et support de la biodiversité du sol, grâce au couvert végétal et à une réduction du travail du sol (données issues de l'étude VEGESOL)



La deuxième phase d'étude de VEGESOL se focalise sur les leviers agro écologiques d'augmentation de la résilience de la culture du pois vis-à-vis des maladies du sol et des stress abiotiques tels que les périodes d'extrême chaleur et de sécheresse.

Bonduelle souhaite que cette ferme devienne un lieu d'échanges, de transfert de connaissances et de formation.

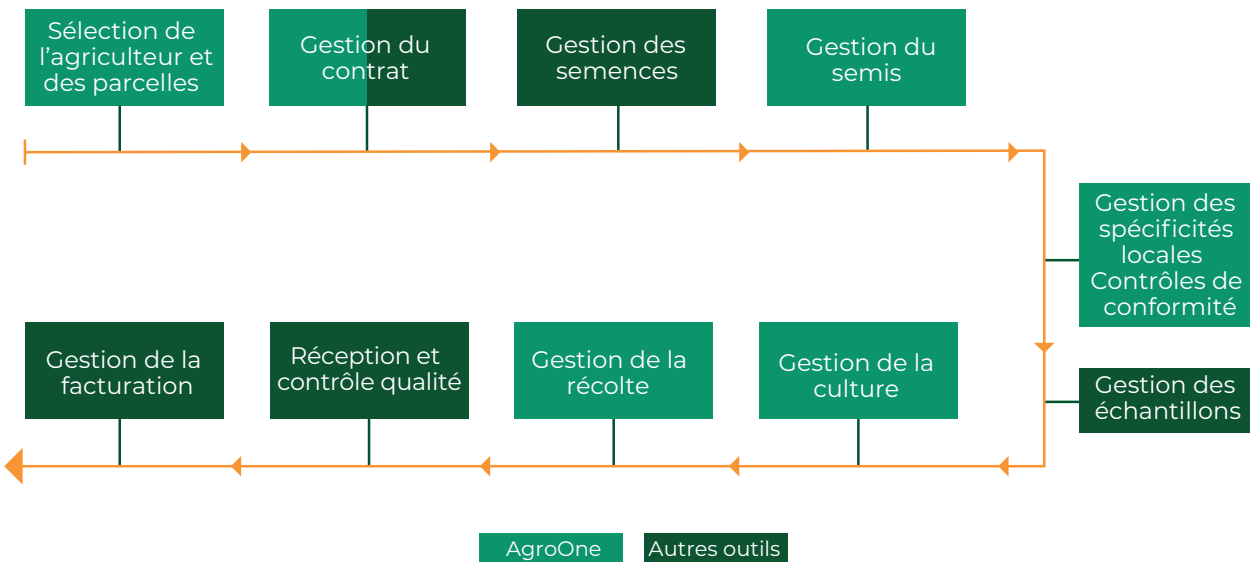
La transformation du monde agricole par les technologies du numérique

Les technologies du numérique (Internet, objets connectés, intelligence artificielle, etc.) sont en train de modifier le monde agricole et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

L'émergence de ces nouvelles solutions génère un nombre important de données nouvelles. Cela rend nécessaire le développement d'une plateforme digitale centrale qui permette de collecter et d'analyser l'ensemble des données liées aux activités de production agricole et de restituer des informations pertinentes pour la prise de décision.

Dans le cadre de sa transition digitale, le Groupe Bonduelle développe AgroOne, un outil interne permettant de gérer chaque étape du processus agronomique : sélection des parcelles, plans de production, gestion des contrats, choix et approvisionnements en semences, gestion des semis et des plantations, suivi des cultures, planification et gestion des récoltes. La mise en place des premiers modules de cet outil a commencé dans les différentes zones de production du groupe et contribue à l'harmonisation des processus.

AgroOne, un outil de gestion de la relation sur l'ensemble du cycle agricole





Des indicateurs de suivi et de progrès

La nouvelle feuille de route agro est assortie de la mise en place et du suivi d'indicateurs. Certains indicateurs sont mesurés depuis plusieurs années, ils sont listés dans le tableau ci-dessous.

Deux indicateurs phares seront objectivés dans la nouvelle version du B!Pact du Groupe pour 2030 :

- 80 % des producteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030 ;
- 100 % des surfaces cultivées en utilisant un plan de défense pour la protection des pollinisateurs.

Engagements	Indicateurs suivis	2020-2021	2021-2022
% des producteurs engagés dans l'agriculture régénératrice		NA	NA
Eau, Sol, Biodiversité, Certification	% de surface irrigable avec gestion de l'eau pilotée par des outils d'aide à la décision	54 %	44 %
	% surface cultivée en utilisant un plan de défense pour la protection des pollinisateurs	0 %	5 %
	% de producteurs avec une certification environnementale alignée avec les exigences du B! Pact in Agro sur les cultures Bonduelle	48 %	50 %
Atténuation du changement climatique	% de surface cultivée abandonnée par Bonduelle	6 %	8 %
	% de surface cultivée avec un raisonnement de la fertilisation azotée	68 %	58 %
Pesticides	% de surface cultivée en utilisant des solutions alternatives aux pesticides de synthèse	52 %	56 %
Performance	Nombre de variétés utilisées par type de culture	NA	13
	Nombre moyen de nouvelles variétés testées par type de culture	NA	3
Partenariats	% des producteurs ayant renouvelé leur contrat avec Bonduelle	90 %	91 %
	Nombre de contributeurs agro	311	301
	Nombre de fournisseurs	215	406
	Nombre d'agriculteurs	2 825	2 551
	Surface cultivée par les agriculteurs (ha)	98 038	94 334
	% de producteurs avec une certification environnementale sur les surfaces Bonduelle	48 %	52 %
	% de producteurs évalués en interne	100 %	90 %
	% des producteurs ayant signé la Charte Bonduelle	94 %	98 %
Formation	% des surfaces cultivées par les fournisseurs par rapport à la superficie totale (fournisseurs et producteurs)	21 %	18 %
	% des producteurs avec une certification agriculture biologique	NA	5 %
	% des techniciens de terrain formés dans l'année pour faciliter la mise en œuvre du B! Pact in Agro	NA	51 %

2.3.3 Économie circulaire

2.3.3.1 Analyse des cycles de vie et empreinte carbone

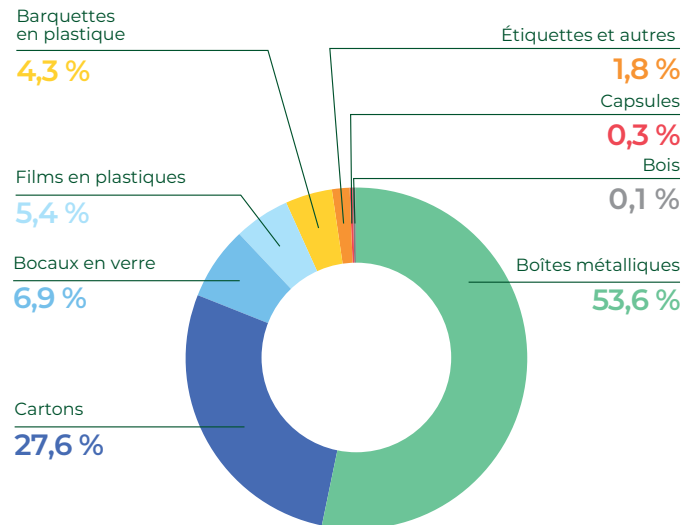
Analyse des cycles de vie des emballages

Pour la qualité et l'usage de ses produits, Bonduelle utilise différents types d'emballages :

- des boîtes métalliques en acier et en aluminium ;
- du papier-carton pour certains emballages de surgelé et pour les emballages de regroupement et de transport ;
- des bocaux en verre ;
- des films en plastique pour les sachets de légumes surgelés et frais ;
- des barquettes en plastique rigide pour les produits « traiteur ».

Ces matériaux sont choisis en fonction des *process*, des besoins de conservation, des codes du marché et de leurs fonctionnalités attendues par rapport au produit et à leur usage.

Répartition par poids des matériaux d'emballages de Bonduelle



Bonduelle cherche à connaître précisément les impacts environnementaux de ses emballages et de ses produits, et à rendre les analyses de cycle de vie plus accessibles et plus opérationnelles. Le groupe souhaite en effet que ses arbitrages pour le choix des emballages et la conception de ses produits intègrent les impacts environnementaux.

Bonduelle mène un programme sur quatre ans d'analyse de cycle de vie (ACV) en partenariat avec la Chaire ELSA - PACT, Chaire industrielle en évaluation de la durabilité du cycle de vie.

Tout nouvel emballage des produits à marque Bonduelle mis sur le marché fait l'objet d'une ACV.

Empreinte carbone des emballages

Bonduelle a développé un outil d'évaluation carbone de ses emballages et a réalisé une évaluation carbone de l'ensemble de ses packagings. Le groupe réévalue régulièrement les facteurs d'émissions au regard des exigences réglementaires et des pratiques internationales.

Analyse des cycles de vie des produits

À la suite des emballages, c'est pour ses produits que le groupe souhaite développer un outil d'ACV dédié. Bonduelle a réalisé pour cela quelques ACV pilotes.



Par ailleurs Bonduelle partage sa connaissance de l'ACV des produits avec la filière agroalimentaire pour la conception d'un affichage environnemental sur les produits alimentaires. Bonduelle est favorable à un affichage unique et officiel, à la méthode robuste et aux résultats accessibles.

2.3.3.2 Impact environnemental des emballages

Objectifs The B! Pact :

- 100 % d'emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici à 2025 ;
- 0 plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages d'ici 2030 (- 100 % vs FY20 en volume).

Concevoir des emballages et produits recyclables et/ou réutilisables

Bonduelle s'est fixé l'objectif de concevoir tous les emballages et produits en plastique à usage unique de façon à ce qu'ils soient conçus pour être 100 % recyclables et/ou réutilisables à échéance 2025. Aujourd'hui, la très grande majorité (> 97 %) des matériaux d'emballage utilisés par Bonduelle est conçue pour être recyclable⁽¹⁾ ou réutilisable⁽²⁾. La fraction restante des matériaux d'emballage non recyclables ou réutilisables, faible en quantité proportionnelle, constitue néanmoins une difficulté technique et opérationnelle très importante pour pouvoir devenir recyclable ou réutilisable.

Bonduelle poursuit ses avancées et abandonne progressivement les films souples multicouches non recyclables, notamment pour la gamme surgelée.

Supprimer les emballages en plastique vierge d'origine fossile

Bonduelle s'est fixé l'objectif de supprimer les emballages en plastique vierge d'origine fossile, en marque propre, d'ici à 2030.

Pour cela, Bonduelle étudie trois possibilités techniques majeures :

1. remplacer le plastique par des matériaux papier ou carton ;
2. augmenter la part de plastique recyclé ;
3. développer le plastique biosourcé, déjà utilisé dans certains produits surgelés en Europe.

Bonduelle étudie constamment l'opportunité de substituer ses matériaux vierges d'origine fossile par des plastiques recyclés ou des matériaux d'origine renouvelable : carton ou plastiques d'origine végétale, par exemple. En 2021-2022, Bonduelle a également commencé des tests sur de nouveaux matériaux.

(1) Un emballage ou un composant d'emballage est recyclable si sa collecte post-consommation, son tri, et son recyclage sont effectifs à grande échelle. Un emballage peut être considéré comme recyclable si ses principaux composants (plus de 95 % de la totalité du poids de l'emballage) sont recyclables selon la définition ci-dessus, et si le reste des composants n'entrave pas la recyclabilité des composants principaux. Source : <http://www.wrap.org.uk/sites/files/wrap/Polymer-Choice-and-Recyclability-Guidance.pdf>. Les emballages conçus par Bonduelle pour être recyclables le sont d'un point de vue opérationnel, mais leur recyclage effectif dépend des filières existantes dans les pays.

(2) Un emballage est réutilisable s'il a été conçu pour accomplir – ou prouve sa capacité à accomplir – un nombre minimum de rotations dans un système pour réutilisation (par exemple, des bouteilles en verre consignées).

(3) Source Eurostat, données Europe 2019.

Le groupe développe ainsi un panorama de solutions techniques. À titre d'exemple, BFE a inclus dans ses emballages souples de salade 4° gamme, 30 % de matière recyclée (Polypropylène) issue de recyclage chimique.

Par ailleurs, en Europe, Bonduelle remplace progressivement le plastique de regroupement de ses lots de boîtes 1/4 Bonduelle par du carton recyclé et recyclable. Cela représente 170 tonnes de plastique économisées par an.

Réduire le poids des emballages et des produits

Bonduelle réalise un diagnostic annuel de l'ensemble des emballages. Le groupe établit, avec chaque fournisseur, un plan de réduction des épaisseurs des emballages. À l'appui d'avancées technologiques, une optimisation peut s'étendre sur deux à trois ans compte tenu des exigences de performance et des contraintes liées aux procédures et aux outils industriels.

Cette démarche, déjà en place sur le métal (acier et aluminium), premier matériau d'emballage de Bonduelle, est en cours de construction sur le papier-carton, deuxième matériau d'emballage du groupe.

À titre d'exemple, en Europe, Bonduelle continue de supprimer les composantes non impératives des emballages, comme les couvercles des barquettes traiteur.

Augmenter la collecte, le tri et le recyclage

Au-delà des certificats de recyclabilité des matériaux, Bonduelle souhaite s'assurer de la recyclabilité effective de ses emballages.

Le groupe vérifie l'existence des filières de recyclage dans les pays, avant de mettre en vente un produit avec un nouveau matériau d'emballage. En Europe, 77 % des boîtes de conserve, 75 % des bocaux en verre et 82 % des papiers et cartons sont recyclés⁽³⁾.

Bonduelle investit également auprès des industriels du recyclage. En 2021-2022, le groupe a ainsi lancé une grande évaluation de la recyclabilité des emballages qu'il produit dans les installations de recyclage du monde entier.

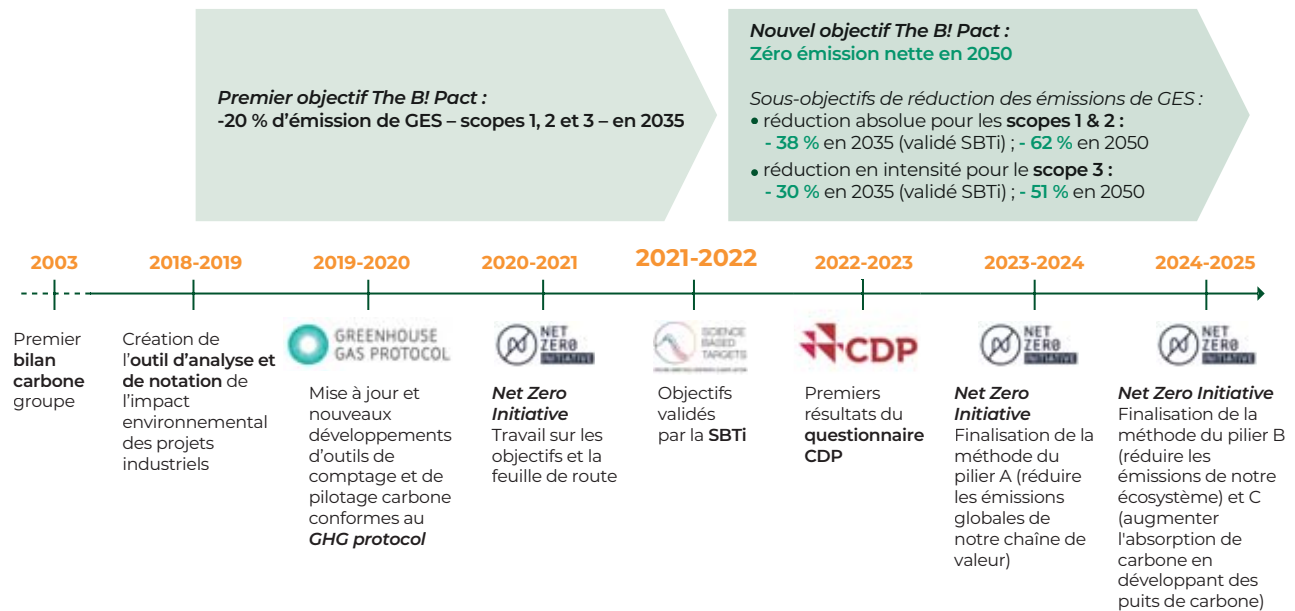
Bonduelle s'engage également avec les autres industriels et acteurs du recyclage pour faire avancer les filières et les technologies. Bonduelle s'est joint au projet de CITEO visant à étudier les possibilités d'établir une filière de recyclage des films souples en PP (PolyPropylène) ou complexes en PO (Polyoléfine). Il vise à évaluer les voies de valorisation de ces emballages et participera notamment aux essais industriels de recyclage et d'utilisation du recyclé.

2.3.4 Contribuer à la neutralité carbone

La neutralité carbone s'entend à l'échelle planétaire comme un équilibre entre les émissions de CO₂ anthropiques et les absorptions de CO₂ anthropiques. En d'autres termes, retirer chaque année la quantité de CO₂ émis par les activités humaines est la seule manière de stabiliser les températures et de respecter les objectifs de + 2 °C ou 1,5 °C de l'Accord de Paris avant la moitié du siècle.

2.3.4.1 Objectifs climat

L'engagement climat de Bonduelle



Bonduelle est engagé depuis près de 20 ans dans la lutte contre le changement climatique. En 2021-2022, le groupe a restructuré sa stratégie climat dans le cadre posé par la **Net Zero Initiative**⁽¹⁾. Bonduelle s'est également fixé l'ambition de contribuer à neutralité carbone en 2050, et a fait valider ses objectifs intermédiaires de réductions des émissions des **scopes 1, 2 et 3 à 2035** par la **SBTi**⁽²⁾.

(1) La **Net Zero Initiative (NZI)**, initiée par Carbone 4 en 2018 avec une douzaine d'entreprises pionnières et un comité scientifique, et soutenue depuis par une quinzaine de sponsors, fournit aux organisations un moyen de décrire et d'organiser leur action climatique afin de maximiser leur contribution dans le cadre de la réalisation de la neutralité carbone mondiale.

(2) La **SBTi (Science Based Targets initiative)** est un partenariat entre le **CDP (Carbon Disclosure Project)**, le **Pacte mondial des Nations unies**, le **World Resources Institute (WRI)** et le **World Wide Fund for Nature (WWF)**. Elle définit et promeut les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions et d'objectifs nets à zéro, conformément à la science du climat.



Objectifs climat de Bonduelle

	Objectif 2035 (année de référence 2019-2020)	Objectif 2050 (année de référence 2019-2020)
scope 1 & 2 (réduction absolue)	(38)%*	(62)%
scope 3 (réduction en intensité) ⁽¹⁾	(30)%*	(51)%

Zéro émission nette

* Objectifs validés par la SBTi.

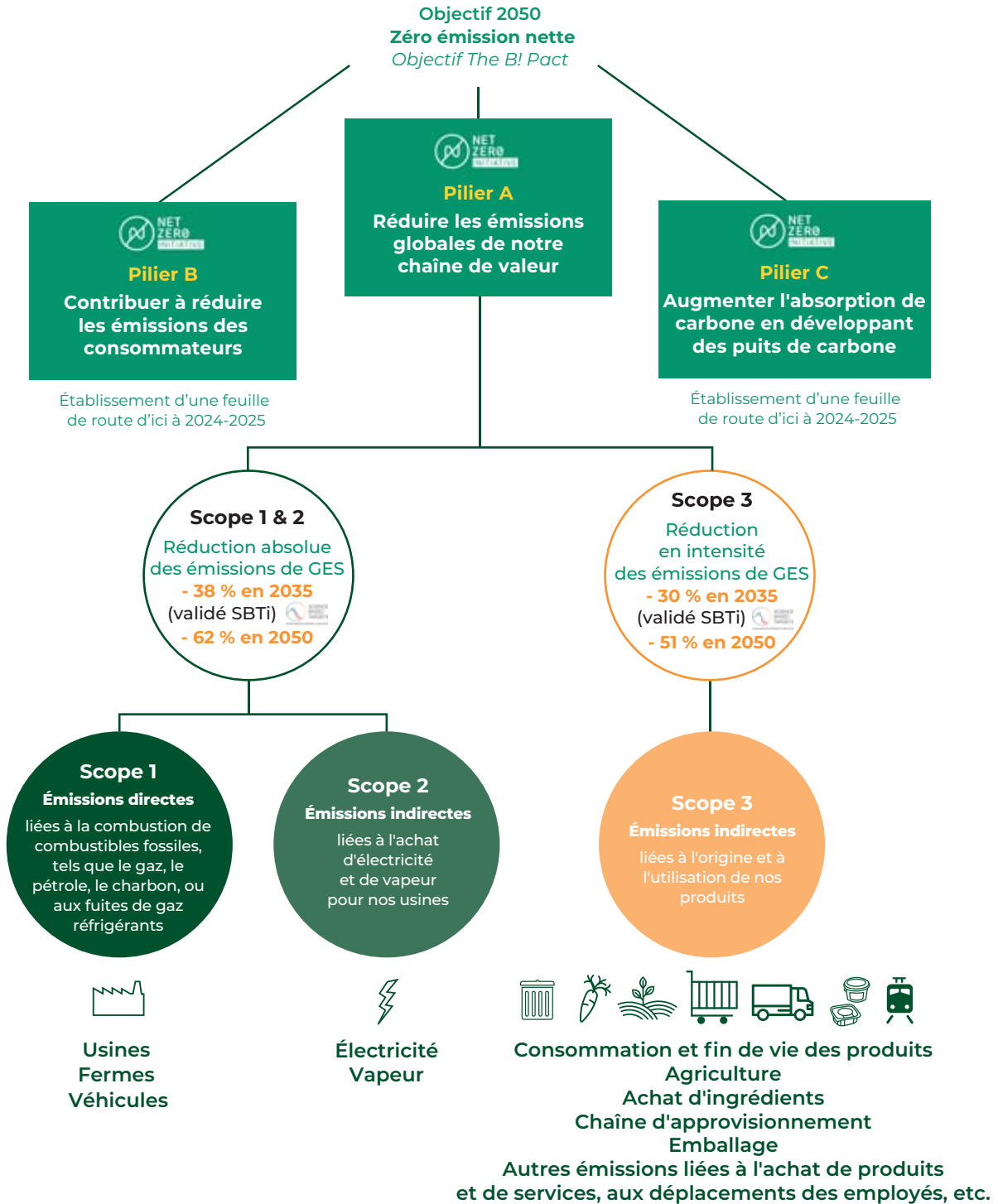
Rappel de la définition des scopes :

- *scope 1* : émissions directes générées par Bonduelle ;
- *scope 2* : émissions indirectes liées à l'achat d'électricité et de vapeur ;
- *scope 3* : émissions indirectes liées à la consommation des produits Bonduelle, à la fin de vie des produits ou celles liées aux achats de produits et services, aux déplacements des salariés (les déplacements des salariés représentent une part négligeable des émissions).

(1) Objectif n'incluant pas les émissions liées aux consommateurs (scopes 3.9 et 3.11).

2.3.4.2 Stratégie climat

La stratégie climat de Bonduelle : structurée selon la Net Zero Initiative et jalonnée d'objectifs validés par la SBTi





Bonduelle a restructuré en 2021-2022 sa stratégie climat, autour des trois piliers de la **Net Zero Initiative** :

- pilier A : réduire les émissions globales de **notre chaîne de valeur** au niveau requis par la science ;
- pilier B : contribuer à éviter les émissions carbone des **consommateurs** ; réduire les émissions de **notre écosystème** ;
- pilier C : augmenter l'**absorption de carbone** en développant des puits de carbone au juste niveau.

En 2021-2022, Bonduelle a donné la priorité au pilier A. Le groupe a défini ses objectifs sur les *scopes* 1 & 2 et sur le *scope* 3, sa trajectoire et sa feuille de route pour réduire ses émissions globales sur sa chaîne de valeur. Celle-ci comprend :

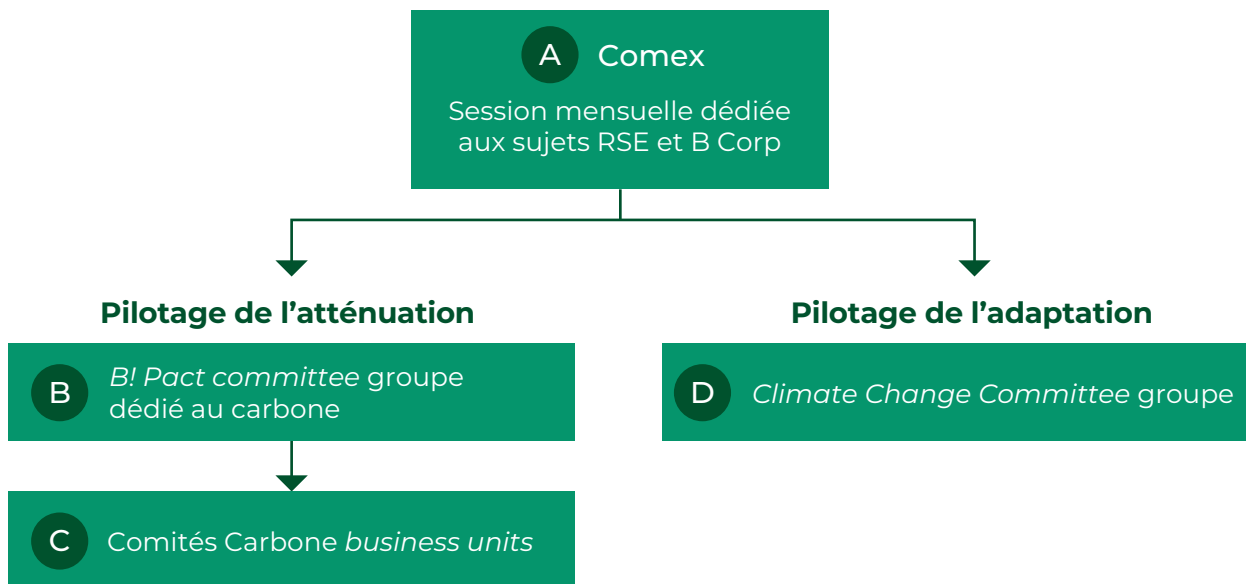
- la définition et la préparation du suivi des trajectoires climat ;
- la mise en place d'une gouvernance climat ;

- le développement d'outils partagés de diagnostic, de comptabilité et de pilotage carbone ;
- le partage de solutions et de meilleures pratiques ;
- la création de dispositifs de formation et de communication.

Bonduelle finalisera les feuilles de route des piliers B et C en 2024-2025. Le groupe travaille à mesurer l'impact d'une augmentation de la consommation de ses solutions végétales en substitution d'une alimentation à plus forte empreinte carbone (pilier B) et à la séquestration du carbone par les pratiques agricoles (pilier C), conformément à l'engagement pris avec ses agriculteurs partenaires (voir 2.3.2.2 Les huit engagements du B! Pact in Agro).

Par ailleurs, Bonduelle a répondu au questionnaire CDP en 2021-2022. Les résultats seront disponibles en 2022-2023.

2.3.4.3 Gouvernance climat de Bonduelle



Bonduelle met en œuvre sa trajectoire climat à tous les niveaux du groupe, à travers ses *business units* et ses métiers. Le groupe a poursuivi en 2021-2022 le déploiement de la gouvernance climat qui avait été renforcé l'an dernier. Celle-ci est composée de plusieurs instances :

- A** Le **Comex consacre une session mensuelle à la RSE et B Corp, incluant les sujets climat**. Les sujets sont portés par les membres référents sur ces sujets : Céline Barral, Directrice RSE et communication *corporate*, et Patrick Lesueur, Directeur Prospective et Développement.
- B** Le **B! Pact *committee* groupe dédié au carbone** partage et diffuse les outils de pilotage des émissions carbone et suit l'évolution des objectifs du groupe. Il réunit bimensuellement :
 - les membres du Comex référents sur la RSE et B Corp ;
 - les référents climat groupe ;
 - les référents métiers groupe participant à la stratégie climat ;
 - les référents RSE des *business units*.
- C** Les **Comités carbone des *business units*** coordonnent la stratégie et les actions climat à l'échelle de leurs entités.
- D** Organe dédié à l'**adaptation** au changement climatique, le **Climate Change *Committee*** définit et coordonne les activités sur cet enjeu. L'équipe du comité est structurée autour de 4 thèmes : commercial, agro-industrie, financier et RSE. Les membres de chaque thème ont pour rôle :
 - d'ajuster la stratégie climat à la stratégie du groupe et structurer les approches d'adaptation dans chacun des piliers ;
 - de définir la granularité et l'entité fonctionnelle pour la mise en place des approches d'adaptation ;
 - d'informer annuellement le Comex.

2.3.4.4 Outils de diagnostic, de comptabilité et de pilotage carbone

Comptage carbone

Élaborés selon la méthode du *GHG protocol (Greenhouse Gas protocol)*, les outils de comptage et de pilotage carbone guident les décisions stratégiques et opérationnelles. Les premiers, déployés l'an dernier, couvrent les projets industriels, la conception des emballages et le transport.

En 2021-2022, Bonduelle a conçu un nouvel outil de mesure de l'empreinte carbone des produits et des ingrédients. L'an prochain, le groupe le mettra en œuvre et étudiera la création

d'un outil pour l'amont agricole. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la séquestration du carbone est en effet l'un des engagements que Bonduelle a pris avec ses agriculteurs partenaires (voir 2.3.2.2 Les huit engagements du B! Pact in Agro).

Budget carbone groupe

Cette année, les équipes d'ingénierie industrielle, les équipes RSE et les équipes financières ont conçu conjointement des budgets carbone en ligne avec les objectifs SBTi du groupe par *business unit* et par site. Cette démarche a été accompagnée d'actions de sensibilisation et de formation des équipes. Chaque entité, au niveau des sites, des *business units* et du groupe, peut désormais valider ses projets au regard d'un budget carbone qui lui est alloué, au regard des objectifs climat du groupe. Chaque entité mesure et pilote désormais, tout au long de l'année, l'impact carbone de son activité et des projets.

Prix interne du carbone

Bonduelle s'est fixé un prix interne du carbone de manière à intégrer le coût du carbone dans la lecture de sa performance financière et dans le pilotage de ses investissements sur les *scopes* 1 et 2. Le calcul du retour sur investissement, appelé « ROI green », inclut en effet les émissions de gaz à effet de serre et permet d'accroître la rentabilité prise en considération dans la décision finale d'investissement.

2.3.4.5 Formation et sensibilisation

La création de dispositifs de formation et de communication a commencé par la formation d'animateurs de la Fresque du climat. Les *business units* BELL et BFE et les services du groupe (Finance, Ressources Humaines, RSE et Communication *Corporate*) ont également mené des ateliers de sensibilisation sur le climat.

2.3.4.6 Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Bonduelle : un socle de référence

Bonduelle évalue l'empreinte carbone de son activité et de ses produits depuis 2003. Le groupe est soumis à l'obligation réglementaire française de communiquer les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes générées du fait de leurs activités⁽¹⁾.

La majorité des facteurs d'émissions sont issus de la base carbone ADEME. Les émissions globales en 2021-2022 s'élèvent à 2 098 366 teqCO₂ soit 1 705 kg de CO₂ ramenés à la tonne de produits fabriqués.

Comparativement à l'année précédente 2020-2021, nos émissions ont diminué de - 4,7 % en absolu et - 2,7 % en intensité. Ces variations tiennent compte des évolutions

(1) Article 173-IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, défini par le décret du 21 août 2016 et modifiant l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

(2) Introduction de facteurs d'émissions plus sectorisés sur les ingrédients achetés ou les zones géographiques ; ajout des cultures hors fermes de nos fermes ; maillage resserré pour la collecte de données (agronomie, industrie, supply chain, ingrédient...); requalification du classement sous rubriques GhG. Plus de détails au chapitre 2.8.4.7.



méthodologiques et structurelles de notre comptage carbone ⁽²⁾. Sans ces évolutions méthodologiques, l'évolution aurait été de - 2 % en absolu et + 0,1 % en intensité.

L'enregistrement de notre ambition de réduction d'émissions à 2035 sous référentiel SBTi nous positionne par rapport à l'année de référence 2019-2020. En 2021-2022, le même travail d'actualisation méthodologique des émissions de la baseline 2019-2020 nous donne l'évolution suivante : - 3,4 % pour les émissions absolues du *scope 1&2*, et - 9,4 % de l'intensité des émissions du *scope 3* ramenée à la tonne de produits fabriqués (qui ne prend pas en compte les postes relatifs au consommateur). Sans ces évolutions méthodologiques,

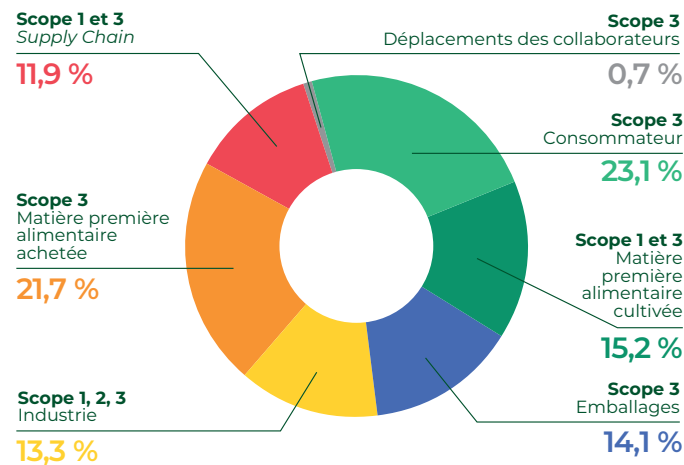
l'évolution de la trajectoire SBTi aurait été de + 3,4 % en absolu sur le *scope 1 & 2*, et de - 15,9 % en intensité sur le *scope 3* sans les émissions consommateur.

L'obligation de réactualiser notre dossier d'enregistrement pour intégrer la nouvelle version V5 du référentiel nous permettra d'intégrer les évolutions méthodologiques dans notre *baseline* SBTi.

Le Groupe Bonduelle travaille également à améliorer la séquestration du carbone par les sols cultivés, au travers de ses choix de pratiques culturales favorables (cf. 2.3.2 Agriculture régénératrice : notre feuille de route, et 2.3.2 La technologie au service de l'agriculture régénératrice).



Répartition des émissions de gaz à effet de serre de Bonduelle



La répartition des émissions de gaz à effet de serre est analysée ainsi :

- **supply chain** : transport intersite et transport aval des produits finis. Majoritairement intégré au *scope 3* du *GHG Protocol*. La partie du transport assuré en propre par la *business unit* BFA est incluse dans le *scope 1* ;
- **matière première alimentaire achetée** : achats de légumes et d'ingrédients nécessaires à la fabrication des produits (dont transport). Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;
- **industrie** : achat d'énergie, recharge de fluides frigorigènes et traitement des déchets des activités des sites de fabrication des produits. Intégré aux *scopes 1, 2 et 3* du *GHG Protocol* ;

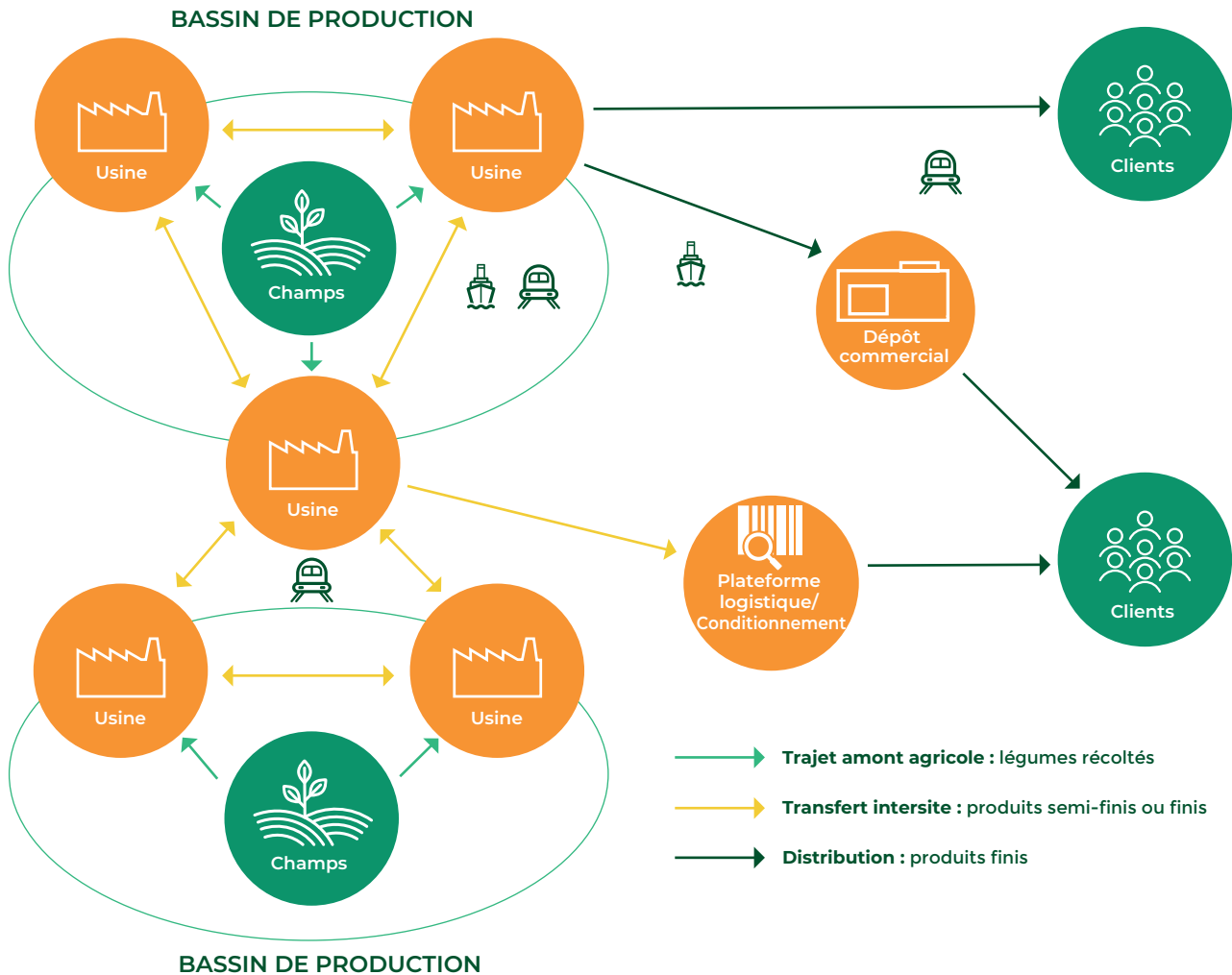
- **emballages** : achat de l'emballage et transport jusqu'au site industriel de fabrication du produit final. Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;
- **consommateur** : stockage chez les distributeurs, usage par les consommateurs et fin de vie des produits vendus. Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;
- **matière première alimentaire cultivée** : légumes cultivés par Bonduelle ou par ses agriculteurs partenaires, nécessaires à la fabrication des produits (dont transport). Majoritairement intégré au *scope 3* du *GHG Protocol*. La partie de production agricole dans les fermes détenues en propre par les *business units* BFE et BEAM est incluse dans le *scope 1*.

2.3.4.7 Optimisation des transports

Les flux de transport du Groupe Bonduelle sont de trois natures :

- le trajet **amont agricole** des légumes récoltés aux champs jusque dans les usines ;
- les transferts **intersites** des produits semi-finis et finis au sein de nos usines, sites internes, et entrepôts dédiés à Bonduelle ;
- la **distribution** des produits finis vers nos clients ou vers des entrepôts non dédiés à Bonduelle.

Exemples de flux de transport des produits et alternatives à la route



La politique transport de Bonduelle concourt à l'objectif climat du groupe. Elle couvre l'ensemble des flux : amont agricole, intersites et distribution. Elle consiste, d'une part, à identifier et mesurer les émissions de CO₂ liées au transport et, d'autre part, à optimiser les flux, maximiser l'usage des opportunités de transport alternatif ou de solutions moins émettrices de CO₂.

Bonduelle est doté d'une méthode de calcul de l'empreinte carbone de ses transports, d'outils automatisés d'extraction des données et d'une procédure de consolidation. Les émissions de CO₂ liées au trajet amont agricole sont calculées annuellement. Celles liées aux transferts intersites et à la distribution sont désormais disponibles mensuellement. Bonduelle est ainsi doté d'une capacité d'analyse fine de son impact carbone : par *business unit*, par flux, par type de



transport, par technologie et par usine. Bonduelle utilisera l'an prochain un outil de visualisation des données afin d'analyser ses leviers d'optimisation de ses émissions de CO₂ liées au transport et de mettre en place des actions ciblées.

En 2021-2022 avec la méthodologie de calcul mise à jour, les émissions liées au transport du groupe représentent 294 131 tonnes de CO₂ (hors Brésil). À des fins de comparaison avec l'année précédente, ces émissions représentaient 361 550 tonnes de CO₂ en 2020-2021 avec cette nouvelle méthode de calcul.

2.3.5 Des usines meilleures pour la planète

2.3.5.1 Stratégie industrielle pour l'environnement

Une politique globale

Portée par la dynamique des objectifs « The B! Pact », la stratégie industrielle pour l'environnement s'appuie sur une approche historique, circulaire et globale. Depuis 2021-2022, elle est structurée autour de cinq piliers :

1. l'énergie et la décarbonation ;
2. la préservation et la gestion durable et intégrée de la ressource en eau ;
3. la gestion des déchets ;
4. la préservation de la biodiversité ;
5. la conformité et l'acceptabilité territoriale.

Une démarche portée par réseaux transverses et les *business units*

Le réseau énergies et eau et le réseau emballage déploient la politique environnementale de Bonduelle et essaient les bonnes pratiques. Ils partagent les outils, les moyens, les résultats et les sujets porteurs : *benchmark* des technologies, optimisation des investissements, harmonisation des pratiques, projets et plans de progrès, suivi des indicateurs communs, etc.

En 2021-2022, les *business units* BELL, BFE et BFA ont créé de nouvelles fonctions pour déployer la stratégie environnementale.

Un nouveau système de management environnemental

Bonduelle a conçu et déployé, en 2021-2022, un nouveau système de management environnemental (SME). Celui-ci est animé par un réseau de *leaders* SME et deux réseaux techniques, respectivement sur l'énergie et sur l'eau.

Mis en œuvre à l'échelle de chaque site, il couvre les cinq piliers de la démarche environnementale de Bonduelle et est compatible avec leur certification ISO 14001. En 2022, les

deux sites italiens de San Paolo d'Argon et de Battipaglia ont obtenu la certification ISO 14001.

2.3.5.2 Énergie et décarbonation industrielle

Bonduelle a fixé trois priorités à ses usines pour qu'elles participent à l'atteinte de l'objectif climatique à l'échelle du groupe :

1. réaliser des économies d'énergie ;
2. substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles ;
3. développer l'électricité verte par des contrats d'achat long terme direct, en priorité dans les régions où l'électricité du réseau est carbonée.

Toutes les *business units* sont engagées dans cette feuille de route, partagent leurs résultats et leurs bonnes pratiques et participent à l'établissement d'une trajectoire carbone industrielle. Le nouveau système de management environnemental (SME) du groupe intègre un outil d'analyse de la situation carbone et d'élaboration de plans d'action à l'échelle des sites.

Des outils de pilotage intégrés

Les équipes industrielles, notamment celles dédiées à l'environnement, et les équipes financières de Bonduelle ont développé des outils transverses pour intégrer le climat dans le pilotage stratégique, opérationnel et financier du groupe.

Outils d'investissement : notation des projets industriels

Afin d'intégrer l'impact carbone à ses critères de choix d'investissements, Bonduelle s'est doté d'un outil d'analyse et de notation de l'impact carbone de ses projets industriels.

Le groupe souhaite également développer un nouveau critère d'analyse des projets industriels sur l'eau.

Outils de modélisation carbone des projets industriels

En 2021-2022, Bonduelle a développé un outil de modélisation carbone de ses projets industriels. Celui-ci permet d'estimer les futures émissions des projets de production et de décarbonation. Pris en main cette année par les *business units*, il sera déployé l'an prochain dans les usines, où il servira à la construction de trajectoires carbone des sites, compatibles avec l'objectif climat du groupe.

Économies d'énergie

Électrique et thermique, l'énergie est essentielle au processus de production. L'électricité alimente le processus de surgélation, le stockage des produits surgelés, le conditionnement des ateliers en froid. Elle est aussi utilisée pour la fabrication de l'air comprimé, la production d'eau glacée, l'éclairage et la climatisation des locaux et pour certains équipements : autres moteurs, ventilateurs, convoyeurs, certains chariots élévateurs. Les énergies thermiques servent à la production de vapeur et d'eau chaude, nécessaires notamment à la production de conserves, au chauffage par aérothermie et aux engins de manutention.

Audit et plan d'action sur les consommations

À l'aide du nouveau système de management environnemental (SME), les sites de Bonduelle auditent et comparent leurs consommations. Ils mettent ensuite en place des mesures ciblées d'économies d'énergie : systèmes de récupération de chaleur, LED, systèmes d'anti-gaspillage énergétique (*Start and Stop*), etc.

À Estrées-Mons et Renescure (France), par exemple, Bonduelle met en place deux projets d'économie d'énergie et de développement de la filière biomasse.

Certification ISO 50001

Bonduelle s'est fixé l'objectif que 100 % des sites en Europe soient certifiés ISO 50001 et/ou ISO 14001 dans les années à venir. 14 sites Bonduelle sont certifiés ISO 50001 : Estrées-Mons Conserve, Estrées-Mons Surgelé, Bordères, Genas, Labenne, Renescure, Reutlingen, Rosporden, Saint-Benoist-sur-Vanne, Saint-Mihiel, Straelen, San Paolo d'Argon, Battipaglia et Vaulx-Vraucourt. Cette norme internationale dédiée au management de l'énergie vise l'amélioration continue des performances.

Mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie

Bonduelle est impliqué dans les mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie. Les sites agro-industriels du groupe ont ainsi inscrit leurs actions d'améliorations technologiques et organisationnelles dans les projets d'économies d'énergie subventionnés. La valeur des certificats d'économies d'énergie (CEE) obtenus ou en cours d'obtention sur des opérations réalisées au cours de l'année civile 2021 dans des technologies et des systèmes d'efficacité énergétique est de 719 654 945 kWhcumac. Bonduelle a en effet mené de nombreux projets pour récupérer de la chaleur, réguler les groupes frigorifiques et optimiser les chaudières.

Consommation énergétique

La démarche d'économie d'énergie appliquée aux consommations en électricité, en gaz et en vapeur, a permis d'atteindre les résultats suivants :

Consommation énergétique rapportée à la Tonne de Produits Fabriqués (TPF) (électricité et équivalent gaz naturel - groupe)

	Énergie totale Ratio kWh/TPF	Électricité Ratio kWh/TPF	Thermique (fossile + renouvelable) Ratio kWh/TPF
Périmètre 2021-2022	890	353	536
Périmètre 2020-2021	841 *	345 *	495 *
Évolution des ratios 2021-2022 <i>versus</i> 2020-2021	+ 5,6 %	+ 2,6 %	+ 8,5 %

* Mise à jour des données 2020-2021 suite correction des facteurs de conversion.

L'augmentation du ratio thermique s'explique du fait de l'évolution du périmètre 2021-2022 qui intègre maintenant les sites de l'ancienne coopérative France Champignon, notamment la conserverie de Doué-la-Fontaine, ainsi que du recensement plus complet des consommations de propane.

L'augmentation du ratio Électrique s'explique par la diminution des volumes dans le frais, notamment aux États-Unis.

Substitution des énergies renouvelables aux énergies fossiles

Bonduelle souhaite que 25 % de son mix énergétique soit d'origine renouvelable d'ici 2025. En 2021-2022, les énergies alternatives ⁽¹⁾ représentent 10,6 % du mix énergétique de Bonduelle. Le groupe cherche constamment de nouveaux leviers pour augmenter la part de renouvelable dans ses consommations. Avec ou sans partenaire, il crée et exploite des installations d'énergie renouvelable sur ses sites.

Bonduelle participe à la production de chaleur et d'électricité à partir des déchets verts de ses activités, de fumier des agriculteurs partenaires, de combustion de palettes en bois non réutilisables, etc. Le groupe participe en effet au développement d'unités de méthanisation. La fermentation de la biomasse génère du biogaz, qui alimente un moteur à cogénération, produisant de l'électricité et de la chaleur,

ou une chaudière biogaz, ou est injectée dans le réseau. Les énergies thermiques ou électriques produites sont autoconsommées et le surplus est vendu.

Bonduelle dresse un inventaire de la quantité de ses gisements disponibles pour une valorisation en méthanisation et a déjà mis en place plusieurs unités.

- Dans les sites de Békéscsaba, Nagykörös et Nyiregyhaza (Hongrie), c'est en moyenne 89 % du biogaz issu des méthaniseurs internes d'effluents qui est valorisé en chaufferie.
- Le site d'Estrées-Mons (France) couvre 80 % de ses besoins en vapeur grâce à la centrale de production de vapeur d'origine biomasse. Le site économise plus de 18 000 tonnes de CO₂ par an. L'usine valorise 21 % de son gisement de composés végétaux en biométhane.
- Les usines de Renescure et de Labenne (France) valorisent respectivement 92 % et 88 % de leurs gisements de composés végétaux en méthanisation, avec des partenaires locaux.
- Depuis cette année, 50 % des déchets végétaux des usines d'Estrées-Mons, Vaulx-Vraucourt, Bordères, Labenne et Renescure sont également valorisés en filières de méthanisation locales.

(1) Photovoltaïque, biogaz, biomasse et vapeur issue de la biomasse.





Pour la production de froid et d'électricité, Bonduelle installe des panneaux photovoltaïques en toiture, au sol, ou en ombrières de parking comme à Santarém (Portugal). Le groupe fera installer cette année des panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation en toiture de son usine San Paolo d'Argon (Italie).

Enfin, Bonduelle n'utilise plus de fioul lourd comme combustible depuis 2013-2014. L'énergie thermique fournie par des combustibles fossiles liquides (fioul domestique) représente moins de 1 % du mix énergétique thermique du groupe (12 % en 2010-2011).

Développement de l'électricité verte par des contrats d'achat direct long terme

Participer au développement des énergies renouvelables en France, en priorité dans les régions où l'électricité du réseau est carbonée, est l'un des leviers de Bonduelle pour décarboner.

Le Groupe souhaite pour cela développer les contrats d'achat d'électricité de gré à gré, ou *Power Purchase Agreements* (PPA). Signés directement avec les producteurs d'énergie renouvelable, ces engagements long terme rendent possible la création ou l'extension d'installations renouvelables.

En décembre 2021, Bonduelle a souscrit à un nouveau contrat long terme d'approvisionnement en électricité verte - ou Green CPPA (*Corporate Power Purchase Agreement*). Le groupe accédera directement à la production d'électricité verte de la future centrale photovoltaïque de 56 MW développée par Voltalia.

2.3.5.3 Préservation des ressources en eau

Gestion durable de l'eau

Les usines Bonduelle utilisent l'eau en élément cuisiné du produit fini, pour les jus et sauces, et en *process* comme vecteur de transport et de transfert de chaleur ou de froid. L'eau sert aussi au nettoyage des légumes et des lignes de production. La proportion entre ces usages dépend de l'activité industrielle pratiquée et diffère sur chaque site. En moyenne, Bonduelle utilise environ 11 litres d'eau pour fabriquer un kilo de produit fini. En amont de l'activité industrielle, l'eau d'irrigation des cultures est un facteur clé de performance et de la maîtrise de la qualité des légumes.

Pour un pilotage plus performant, Bonduelle a intégré en 2021-2022 la gestion de l'eau à son nouveau système de management environnemental. Désormais, les usines de Bonduelle auto-évaluent leurs *process* industriels, fixent leurs objectifs et établissent leurs plans d'action au sein du nouvel outil. En 2021-2022, le groupe a approfondi les grilles d'analyse de situation, et a enrichi les *benchmarks* internes et les références externes. Chaque site dispose ainsi d'un état des lieux spécifique et d'éléments de comparaison pour fixer ses propres objectifs. Les usines poursuivent ainsi la mise en place de plans d'action ciblés : suivi des indicateurs de performance et des pertes en eau, installation d'équipements de contrôle et de maîtrise des consommations, management des équipes, et actions spécifiques selon son profil

de consommation comme les boucles de recirculation des eaux de *process* pour le refroidissement des conserves.

Consommation d'eau rapportée à la production (groupe)

	Eau Ratio m ³ /TPF
Périmètre 2021-2022	11,9
Périmètre 2020-2021	11,2
Évolution des ratios 2021-2022 vs 2020-2021	+ 6,1 %

L'augmentation du ratio s'explique du fait de l'évolution du périmètre 2021-2022 qui intègre maintenant les sites de l'ancienne coopérative France Champignon, notamment la conserverie de Doué-la-Fontaine, ainsi que par la diminution des volumes dans le frais, notamment aux États-Unis.

Traitement de l'eau et pilotage des stations d'épuration

Les services environnement des usines contrôlent et pilotent la qualité des effluents avant qu'ils rejoignent le milieu naturel.

En 2021-2022, le traitement des rejets d'effluents produits par l'activité industrielle était réparti ainsi :

- 89 % rejetés en station d'épuration ;
- 5 % rejetés en épandage après pré-traitement ;
- 6 % rejetés en épandage direct sur culture fourragère.

2.3.5.4 Gestion des déchets : zéro perte et valorisation

Bonduelle économise les ressources tout au long du cycle de vie de ses produits, dès la conception responsable des produits et des emballages (cf. 2.3.3), et alimente l'économie circulaire de ses composés végétaux.

Réduction à la source des composés végétaux

En 2021-2022, les sites Bonduelle ont généré 633 646 tonnes brutes de composés végétaux (composés végétaux - CV), soit un ratio ramené à la tonne de produits fabriqués de 525 kg CV/TPF. Ce ratio a augmenté de 5,5 % par rapport à l'année précédente, lié à la variation des types de végétaux travaillés.

Durant cet exercice, Bonduelle a valorisé 99 % des composés végétaux en filière commerciale, en alimentation animale, en plan d'épandage, en méthanisation ou en compost.

Gestion des déchets industriels

Grâce aux actions de toutes les usines, la performance globale du groupe pour la valorisation énergétique ou le recyclage des déchets industriels atteint 68 % en 2021-2022 contre 71,2 % en 2020-2021.

Les déchets dangereux représentent 263 tonnes en 2021-2022, soit un ratio de 0,22 kg à la tonne de produits fabriqués.

2.4 Les Hommes

2.4.1 La stratégie de Bonduelle pour les femmes et les hommes

2.4.1.1 La politique de ressources humaines, portée par le pilier « Hommes » du B! Pact

Au cœur du projet d'entreprise, INSPIRE (cf. 1.4.3 INSPIRE, notre projet d'entreprise), le pilier « Hommes » porte l'engagement du Groupe Bonduelle vis-à-vis de ses parties prenantes : « Nous construisons des parcours professionnels qui ont du sens, riches en développement et inclusifs, chez Bonduelle et au-delà. » Ainsi, la stratégie de Bonduelle pour les femmes et les hommes a pour vocation de rendre tous les collaborateurs acteurs de la réussite de la mission du groupe et de sa stratégie de croissance durable à impact positif.

En 2021-2022, à l'occasion de la refonte de son B! Pact, Bonduelle en a approfondi et enrichi le pilier « Hommes ». Plus complet, plus engagé, il inclut les enjeux phares pour les collaborateurs du groupe et ses agriculteurs partenaires. Il couvre toutes les dimensions de la vie des collaborateurs.

Deux objectifs « chapeau » permettront au groupe de suivre le bien-être et l'engagement des collaborateurs et des agriculteurs partenaires :

- le taux d'engagement mesuré par l'enquête *Climate* est chaque année supérieur à 75 % ;
- chaque année 90 % d'agriculteurs partenaires renouvellent leur contrat avec Bonduelle ;

La santé-sécurité des collaborateurs en tant que priorité fondamentale pour le groupe est suivie comme telle, indépendamment du B! Pact (cf. 2.4.2 Santé-sécurité au travail).

Vision	Engagements	Objectifs à impact positif
Nous construisons des parcours professionnels qui ont du sens, riches en développement et inclusifs, chez Bonduelle et au-delà.	#7 Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir	Taux d'engagement de nos collaborateurs > 75 % (et au-delà de notre <i>benchmark</i> externe *)
		> 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année
		100 % des sites déploient des actions encourageant les collaborateurs à manger plus végétal d'ici 2025
	#8 Favoriser l'apprentissage et les pratiques d'embauche inclusives chez Bonduelle et auprès de nos partenaires	100 % des collaborateurs permanent couverts par une assurance décès
		100 % des collaborateurs permanents bénéficiant d'une assurance santé accessible
		100 % des collaborateurs disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030
	#9 Encourager nos équipes à s'engager localement dans des actions à impact positif, en entreprise et au dehors	80 % des agriculteurs disposant d'une formation d'ici 2030
		100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030
		100 % des managers formés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (ED & I) d'ici 2025
		100 % de nos sites engagés dans des initiatives locales d'ici 2025

* Le benchmark externe du taux d'engagement est fourni par notre partenaire externe, Opensquare. Il est construit à partir d'enquêtes globales d'échantillons nationaux représentatifs de grandes entreprises privées, et de données pondérées des clients d'Opensquare en fonction de la répartition géographique de Bonduelle.





La « promesse employeur » de Bonduelle pour ses salariés

« Chaque collaborateur a un impact positif sur son développement, sur les personnes qui l'entourent et sur la planète. Cet épanouissement personnel contribue à l'efficacité collective et l'impact positif de Bonduelle sur la planète. » À travers cette promesse, l'ambition du groupe est que chacun se sente responsable et contributeur afin de délivrer de la croissance positive et d'avoir un impact positif sur lui-même, les autres et la planète.

2.4.1.2 Déploiement de notre modèle de leadership

Pour accompagner la mise en œuvre de son projet d'entreprise INSPIRE, le Groupe Bonduelle impulse une nouvelle dynamique managériale, qui crée les conditions favorables à sa transformation en une entreprise à impact positif. Conçue dans l'esprit de permettre à chacun de s'exprimer et d'avoir un impact positif plus fort, cette nouvelle dynamique s'incarne dans des attitudes et des principes à adopter au quotidien. Ces attitudes et principes composent le modèle de *leadership* Bonduelle : B.COME et DEAL.

Au travers de quatre attitudes individuelles - Collaboratif, Ouvert, Motivé, Engagé, B.COME invite chacun des collaborateurs du groupe à renforcer son *leadership* et à développer son impact positif.

- **Collaboratif** : « Je sais que nous sommes tous interdépendants et je crois à la puissance de la collaboration. Je crée un environnement de confiance, constructif et convivial. Je contribue au développement, à la réussite et au bien-être de mes collègues. Je facilite leur *leadership*, quel que soit leur rôle. »
- **Ouvert(e) à me développer** : « J'ose faire de chaque situation une opportunité de me développer. J'écoute, je teste, j'apprends et je découvre. J'accueille le changement. Je développe mon intelligence émotionnelle et la connaissance de moi-même. »
- **Motivé(e) par la mission** : « Je vis et je promeus la mission de Bonduelle. J'agis pour un monde meilleur, au travail et au-delà. Mes actions sont motivées par l'impact que je veux avoir dans l'organisation. »
- **Engagé(e) et responsable** : « Je m'engage pour délivrer la performance et atteindre les résultats. Je m'exprime. Je prends mes responsabilités et je compte sur la responsabilité des autres. Je prends des initiatives. J'ai un impact positif pour et avec mes partenaires & clients. »

DEAL décrit les pratiques internes à adopter notamment les quatre nouvelles règles communes qui permettent à chacun de développer les compétences B.COME. DEAL a été codéveloppé avec des collaborateurs représentant la diversité du groupe : Décisions au plus proche de l'action, Écoute de chacun(e), À travers Bonduelle, Lucides par l'apprentissage et le challenge.

- **Décisions au plus proche de l'action** : « Nous faisons confiance aux personnes les plus proches de l'action pour prendre des décisions, au service de notre mission collective et en tenant compte de l'impact sur les clients et les personnes concernées. »
- **Écoute de chacun(e)** : « Nous veillons à ce que des voix diverses soient écoutées. Nous invitons chacun à s'exprimer pour contribuer. »
- **À travers Bonduelle** : « Nous sommes performants en travaillant en projets et en équipes. Nous tirons le meilleur de notre diversité et de nos synergies, à travers Bonduelle, pour aller plus vite et plus loin ensemble. »
- **Lucides par l'apprentissage et le challenge** : « Lucides, nous osons challenger nos façons de travailler. Nous apprenons de nos succès et de nos erreurs. »

En 2021-2022, le Comité Exécutif a décliné le modèle de *leadership* au travers de la mise en place de pratiques DEAL, afin d'impliquer au maximum les dirigeants pour décliner ces pratiques sur l'ensemble de l'entreprise. Le Groupe Bonduelle a commencé à revoir ses processus RH à l'aune de B.COME et DEAL :

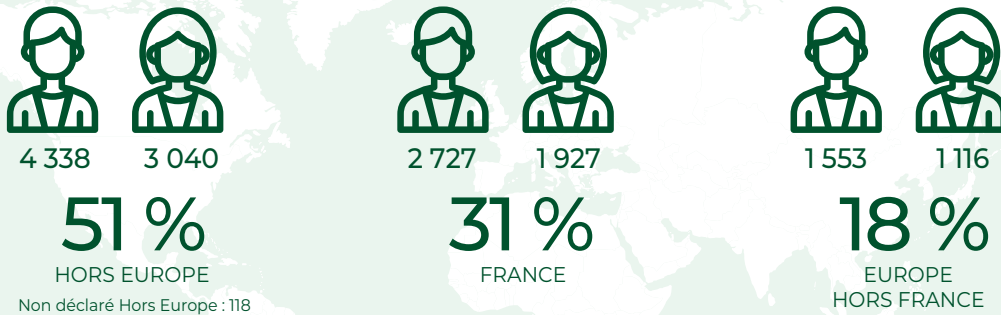
- dans le cadre de la revue du cycle de management de la performance, les attitudes et principes ont été intégrés dans la **trame d'entretien annuel** « Impact Conversation ». Une sensibilisation à la nouvelle manière de mener ces entretiens a réuni managers et non managers, afin que tous partagent l'esprit de ce nouvel outil de management ;
- une **formation « Lead Inspire »** est proposée aux managers. Elle leur permet de développer leur *leadership* avec l'éclairage de B.COME et DEAL ;
- un **référentiel, « VOICE »**, clarifie les responsabilités de chacun, permettant de fluidifier les relations dans une organisation qui se veut moins hiérarchique ;
- la **liste des catégories de prix et la grille d'évaluation des Bonduelle Awards** ont également été revues à l'aune des quatre attitudes et des quatre principes d'actions de Bonduelle ;
- une journée de formation de l'ensemble des collaborateurs du site de Villeneuve d'Ascq s'est tenue en juin 2022 ; elle était uniquement dédiée à l'appropriation du modèle de *leadership*.

Cette intégration de B.COME et DEAL dans les processus RH a vocation à devenir systématique.

2.4.1.3 Profil humain du Groupe Bonduelle

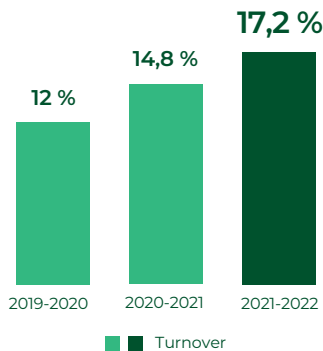
Les collaborateurs du Groupe Bonduelle sont 11 171 en effectif permanent (présents au 30 juin 2022) et 14 818 en équivalent temps plein (permanents, non permanents, saisonniers et autres). L'ancienneté moyenne au sein des effectifs permanents est de 10,1 ans.

Répartition géographique des effectifs en équivalent temps plein du Groupe Bonduelle - au 30 Juin 2022



Hors Europe : Argentine, Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique, Russie, Kazakhstan.
 Europe hors France : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Ukraine.

Turnover total Bonduelle ⁽¹⁾



Depuis 2019-2020, les départs en retraite, décès et ruptures conventionnelles sont exclus.

(1) Périmètre : départs à l'initiative du salarié.

2.4.1.4 Politique d'emploi, emploi local, emploi saisonnier

La stabilité des effectifs permanents reflète la constance de l'organisation du groupe dans ses opérations.

De par la nature de ses activités, rythmées par les récoltes, Bonduelle emploie un nombre important de saisonniers. Ces emplois saisonniers représentent 13 % de l'ensemble des contrats du Groupe Bonduelle (en équivalent temps plein). Employeur engagé envers toutes les personnes qui travaillent pour lui, le Groupe Bonduelle développe des approches responsables pour offrir à tous des conditions de travail de qualité (cf. 2.4.2 Santé et sécurité au travail).

Le Groupe Bonduelle fidélise ses saisonniers par différentes actions. Aux États-Unis, le groupe offre à ce personnel des sessions spécifiques de formation à la maîtrise de la langue anglaise grâce à un système de vidéo-enseignement. En Italie, des programmes spécialement dédiés aux intérimaires qui n'ont pas une bonne connaissance de la langue locale sont également déployés. La fidélisation passe également



par la politique de rémunération (niveau de paiement des heures supplémentaires, primes de début et de fin de saison en Hongrie, etc.) et par des contrats de travail qui assurent une activité professionnelle compatible avec d'autres emplois saisonniers. En 2021-2022, le taux de fidélisation des saisonniers dans le groupe est de 60 %.

En France, Bonduelle a intensifié ses campagnes de communication pour atteindre le plus grand nombre de candidats à des emplois saisonniers. Les saisonniers constituent le vivier principal de recrutement des collaborateurs permanents. Des actions sont mises en place pour faciliter l'intégration des saisonniers, telles que l'organisation du covoiturage entre les saisonniers pour donner l'accès à l'emploi aux personnes non véhiculées. Des enquêtes de satisfaction sont menées à la fin de la saison et les données issues des outils de *reporting* du groupe sont croisées avec celles des enquêtes *Climate* afin de mieux cibler les actions de recrutement et de fidélisation.

Sur certains sites, Bonduelle travaille en lien avec des groupements d'employeurs afin de partager les compétences et d'assurer une régularité d'activité aux saisonniers. Les informations concernant ces contrats étant difficiles à suivre globalement au niveau de chaque individu, le taux de reconduction est suivi par site.

2.4.1.5 Organisation et temps de travail

Partout où il est implanté, le Groupe Bonduelle respecte les réglementations locales en matière de durée du travail. Dans les sites agro-industriels, les saisons de récolte ou de vente rythment l'activité.

- Pour les produits de longue conservation (conserves et surgelés), les sites fonctionnent principalement pendant les récoltes. Pour exemple, dans la *business unit* BELL en France, une organisation en 2x8, 3x8, ou 4x8 peut être mise en place en saison.
- Pour les produits frais (salades en sachets et salades traiteur), les sites fonctionnent toute l'année et connaissent des variations d'activité liées aux ventes. Dans la *business unit* BFE en France, le travail est organisé en équipe (2x8) avec renfort saisonnier pour couvrir une activité sur six jours par semaine.

En 2021-2022, Bonduelle a pérennisé les dispositifs de télétravail par la mise en place dans toutes les *business units* d'une organisation flexible. En France, une Charte du télétravail a été mise en place sur le site de Villeneuve d'Ascq et, dans les usines de BELL, un accord a été signé pour les personnels dont l'activité permet le télétravail.

2.4.2 Santé et sécurité au travail

2.4.2.1 Engagement Bonduelle : Parvenir à 0 accident avec arrêt de travail au plus tard en 2025

La section 4.2 Facteurs de risques présente la nature des risques d'accidents du travail.

La sécurité au travail est une priorité, c'est pourquoi Bonduelle maintient son engagement à parvenir à 0 accident avec arrêt de travail au plus tard en 2025. Cela fait partie des thématiques fondamentales du B! Pact, et sont les prérequis incontournables de la démarche RSE de Bonduelle.

Toute personne qui travaille pour ou avec le Groupe Bonduelle a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique ou mental. Pour cela, Bonduelle développe notamment des actions de prévention des éventuels accidents et maladies professionnelles. L'entreprise s'engage à maintenir le degré le plus élevé de bien-être notamment en développant une politique de prévention et des lignes directrices pour assurer les meilleures conditions de santé et de travail.

2.4.2.2 Politique sécurité : trois grands piliers

Le Groupe Bonduelle a formalisé sa Politique Santé-Sécurité en 2012 et l'a révisée en 2015. Elle met en avant trois principes fondamentaux qui guident toute la démarche du groupe :

- tous les accidents sont évitables, l'atteinte du « zéro accident » est donc un choix ;
- la responsabilisation, notamment par la formation, est la base d'une démarche sécurité ;
- travailler de façon sécuritaire est une condition d'emploi chez Bonduelle, la productivité ne doit pas se faire au détriment de la sécurité.

Bonduelle continue notamment d'utiliser et de promouvoir la méthode STOP - Sécurité au Travail par l'Observation Préventive - pour parvenir à son objectif 0 accident. Cette méthode, élaborée par Dupont de Nemours, repose sur l'observation préventive des comportements. Elle permet aux collaborateurs d'intégrer les comportements les plus sûrs dans leur culture de travail, d'optimiser les performances de sécurité et de réduire/éliminer les blessures et les maladies professionnelles. Les participants sont formés à des méthodes qui leur donnent toutes les connaissances et les outils nécessaires pour travailler de manière plus sûre. Les salariés formés peuvent ensuite transmettre ces acquis à leurs collègues et collaborateurs, pour que chacun soit au cœur de la sécurité au quotidien.

Aucun collaborateur en usine, même un saisonnier, ne peut prendre son poste avant d'avoir été formé à la sécurité sur le site et sur ledit poste. Il reçoit ses équipements de protection individuelle. Toutes les consignes de sécurité générales et spécifiques au poste lui sont délivrées et il peut également suivre des modules complémentaires de formation à l'ergonomie, par exemple.

2.4.2.3 Suivi et gouvernance de la politique sécurité



Le Global Safety Leadership Council (GSLC) : définir l'orientation stratégique et identifier les bonnes pratiques de sécurité pour les business units

Pour atteindre son objectif zéro accident de travail avec arrêt d'ici 2025, le groupe a renommé le Comité de Sécurité du groupe : *Global Safety Leadership Council*. Résolument opérationnel, ce nouveau Conseil de Direction est composé d'un responsable de la sécurité ou d'un responsable des opérations dans chaque *business unit*. Le *Global Safety Leadership Council* continue d'identifier certains programmes ou pratiques de sécurité universellement valables pour tous les sites de production ou des programmes à mettre en œuvre au niveau du groupe.

La sécurité figure obligatoirement à l'ordre du jour des réunions du Comité Exécutif, des Comités de Direction des usines hebdomadaires, des rencontres mensuelles entre les Directeurs industriels de chaque *business unit* et les Directeurs d'usine, et des réunions trimestrielles entre la Direction générale des *business units* et les responsables des pays.

Un réseau Santé-Sécurité composé de 250 membres issus de toutes les entités du groupe partage les bonnes pratiques entre sites. Un *reporting* mensuel est effectué au niveau des *business units* et au niveau groupe. Il permet à la Direction générale de suivre les indicateurs clés tels que le taux de fréquence et de gravité sur 12 mois glissants, ainsi que la liste des sites sans accident depuis 12 mois ou plus. Les résultats sont présentés au paragraphe ci-dessous.

2.4.2.4 La culture santé-sécurité et les actions en 2021-2022

Bonduelle est conscient que la sécurité est une question de culture et de temps et s'attache à renforcer ses fondamentaux pour améliorer la situation et les résultats. C'est pourquoi le Comité Exécutif, en partenariat avec le *Global Safety Leadership Council*, continue d'identifier et d'introduire des mesures visant à promouvoir la sécurité au travail.

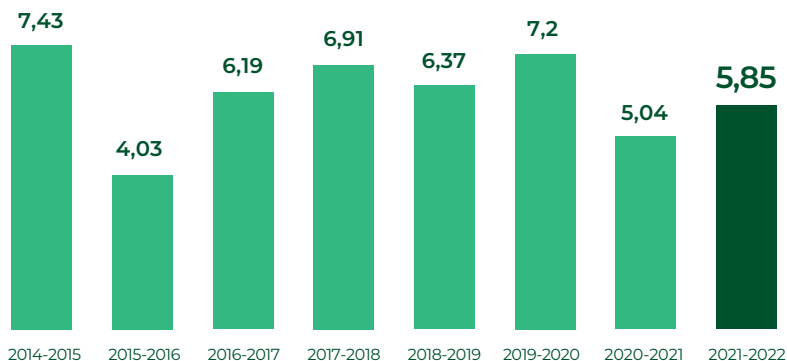
En 2020, en réponse à la pandémie mondiale de COVID-19, Bonduelle avait rapidement réagi en partageant les équipements de protection individuelle et les technologies de dépistage sanitaire entre les unités opérationnelles. En outre, Bonduelle a créé et publié des directives complètes de réponse opérationnelle à la pandémie de COVID-19 ainsi que les meilleures pratiques à suivre. Ces efforts ont permis à Bonduelle de poursuivre les opérations de production sur tous les sites tout en limitant la propagation du COVID-19 entre les groupes de travail. Bonduelle continue de surveiller les évolutions de la pandémie et maintient certaines mesures de protection des personnes et des activités.

Cette année a été marquée par l'accent mis sur les domaines de la santé et du bien-être chez Bonduelle. La santé mentale, la santé physique et le bien-être sont des constituants essentiels de la culture groupe en matière de santé sécurité. Plusieurs jalons ont été franchis dans ces domaines :

- la santé et le bien-être ont été le sujet clé de la **conférence annuelle Top Management** en décembre 2021 ainsi que le thème mondial de la **journée annuelle de la sécurité** de Bonduelle en mars 2022 ;
- le **logo « I Impact Health & Safety »** a été mis à jour et présenté dans le cadre de la journée annuelle de la sécurité de Bonduelle ;
- une **enquête mondiale sur la perception de la sécurité** a permis à plus de 10 000 collaborateurs de s'exprimer. Les résultats ont été partagés avec le Comité Exécutif en 2022. Ils présentent les forces et les axes d'amélioration dans les domaines du *leadership*, de l'organisation, des processus et des plans d'action en matière de sécurité. Cette étude, première de ce type chez Bonduelle, visait à comprendre les corrélations entre la culture sécurité, les performances dans ce domaine et les domaines d'amélioration identifiés au niveau du groupe et des *business units*. Des plans d'action sont déjà en cours, sponsorisés par les membres du GSLC et du Comité Exécutif ;
- une **formation aux premiers secours** a été mise en place dans la *business unit* BELL ;
- lancement d'un nouveau programme de sensibilisation et de prévention autour de la foudre : partage d'informations et mesures concrètes de prévention et de sécurité à l'approche d'un orage ;
- des actions en faveur du **développement de la culture sécurité** ont été déployées sur le site de Villeneuve d'Ascq : newsletter, adaptation des processus d'alerte sur les accidents à la situation de télétravail, intégration d'un critère sécurité dans le nouvel accord d'intéressement axé sur l'anticipation et la remontée des risques potentiels ;
- mise en place de la « **minute sécurité** » au début de chaque réunion.

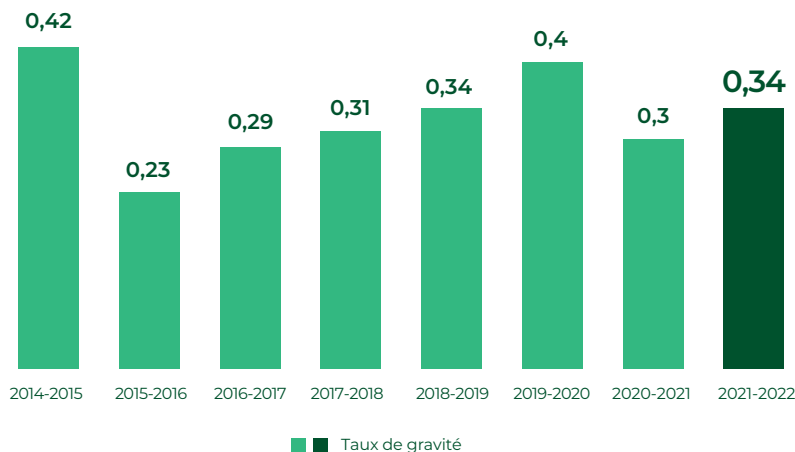
2.4.2.5 Les résultats

Évolution du taux de fréquence des accidents du travail de l'ensemble des effectifs au 30 juin ⁽¹⁾



À partir de 2018-2019, ces données intègrent la business unit BFA.

Évolution du taux de gravité des accidents du travail de l'ensemble des effectifs au 30 juin ⁽²⁾



À partir de 2018-2019, ces données intègrent la business unit BFA.

Évolution du taux d'absentéisme sur l'ensemble des effectifs au 30 juin ⁽³⁾

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
3,53 %	3,72 %	4,06 %	4,38 %	4,61 %	4,92 %	4,30 %	4,79 %

À partir de 2018-2019, ces données intègrent la business unit BFA.

(1) Le taux de fréquence des accidents du travail est le nombre d'accidents de travail ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins une journée complète sur les heures travaillées (x 1 000 000).

(2) Le taux de gravité des accidents du travail est le nombre de journées perdues pour cause d'accident de travail sur les heures travaillées (x 1 000).

(3) Le taux d'absentéisme est le pourcentage d'heures d'absence sur le nombre d'heures théoriques.

2.4.3 Bien-être et reconnaissance des collaborateurs

#7 Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir.	Taux d'engagement de nos collaborateurs > 75 % (et au-delà de notre <i>benchmark</i> externe *)
	> 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année
	100 % des sites ayant déployé des actions qui encouragent les collaborateurs à manger plus végétal d'ici 2025
	100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance décès
	100 % des collaborateurs permanents bénéficiant d'une assurance santé accessible

* Le *benchmark* externe du taux d'engagement est fourni par notre partenaire externe, Opensquare. Il est construit à partir d'enquêtes globales d'échantillons nationaux représentatifs de grandes entreprises privées, et de données pondérées des clients d'Opensquare en fonction de la répartition géographique de Bonduelle.

Le bien-être des collaborateurs fait l'objet de l'engagement #7 du B! Pact : Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir. Il porte 5 engagements forts et concrets décrits dans le tableau de la section II.4.1.1.

2.4.3.1 Bien-être et épanouissement

L'épanouissement constitue un puissant levier d'engagement des salariés. Les actions autour du développement des collaborateurs, de la qualité de vie au travail et de l'amélioration des conditions et environnements de travail sont notamment mises en place pour que chacun vive son métier chez Bonduelle en étant épanoui.

Ainsi en 2021-2022, les principales mesures sont les suivantes :

- rénovation des locaux : inauguration des nouveaux sièges des *business units* BALL (Station B) et BELL à Villeneuve d'Ascq (BELLille) suite à sa rénovation et son extension, de Bonduelle Iberica avec un espace INSPIRE, et de nouveaux bureaux sur les sites de Bordères et Labenne ;
- refonte de l'espace vestiaires/sanitaires sur les sites de production de la *business unit* BFA ;
- organisation d'une enquête sur la santé mentale sur le site de Villeneuve d'Ascq ;
- formation aux risques psycho-sociaux sur le site d'Estrées et sur celui de Villeneuve d'Ascq ;
- certification *Great Place to Work* obtenue par Bonduelle Pologne.

2.4.3.2 Politique salariale et reconnaissance des collaborateurs

Dans l'ensemble des pays dans lesquels Bonduelle est présent, le groupe mène une politique salariale au-delà des minima sociaux en vigueur. Ceci pour proposer des rémunérations conformes aux salaires de son secteur d'activité. Les règles applicables dans chaque pays tiennent compte des réalités locales dans le respect d'un principe d'équité.

En 2021, la troisième édition des Bonduelle Awards a récompensé huit équipes gagnantes après la participation de toutes les *business units* et services centraux.

Plus de 88 actions inspirantes ont été partagées et tous les collaborateurs connectés ont pu voter pour leurs actions préférées. Plus de 1 200 personnes ont participé. Les prix, dont les catégories ont été revues à l'aune de B.COME et DEAL, ont récompensé les projets suivants :

- le prix « Hommes » est attribué à BFA pour le déploiement de centres de vaccination COVID dans ses sites ;
- le prix « Alimentation » revient à BELL pour son « Lunch Bowl » lancé en Europe. Il incarne véritablement la mission de Bonduelle en inspirant les flexitariens à diversifier leur alimentation grâce à un repas végétal savoureux, sain et pratique ;
- le « Coup de Cœur du Jury » est remis à la stratégie de recrutement intitulée « Bonduelle vous offre à manger, et un emploi » de BALL ;
- le prix « Planète » a été décerné à l'initiative #Bonduellerecycle de BEAM, qui sensibilise les consommateurs en Russie à l'importance du recyclage des boîtes de conserve et bocaux ;
- la catégorie « CSR Capex Challenge » a récompensé BELL pour son projet de décarbonation de chaleur à Estrées ;
- le prix « Croissance » est attribué à BEAM pour ses Mélanges Surgelés Street Food ;
- le prix « Efficacité et Rentabilité » a été remis à BELL pour sa réussite à sauver l'industrie du champignon grâce à une restructuration massive de la partie agricole de l'entreprise, et à une collaboration exemplaire de l'équipe opérationnelle avec l'équipe des ventes de marques de distributeur ;
- le prix « DEAL » est décerné à BFE pour le projet My DELI, lancé en Allemagne, qui vise à conquérir le marché de la pause déjeuner.

2.4.3.3 Avantages sociaux et soins de santé

Suite à un audit réalisé en 2017-2018, le groupe a rédigé en 2020-2021 sa politique avantages sociaux pour définir :

- les socles minimaux attendus au niveau du groupe par type de risque (frais de santé, garantie en cas de décès, prévoyance, etc.) ;



- la gouvernance en termes de responsabilité entre le Groupe et les *business units* ;
- les modes de financement privilégiés par le Groupe.

À l'occasion de la refonte du B! Pact, le Groupe Bonduelle a souhaité accélérer sur ce sujet. Ainsi, l'objectif fixé est désormais : 100 % de nos collaborateurs permanents bénéficient d'une protection sociale et médicale en 2023.

Plus précisément il s'agit d'offrir :

- une assurance décès à 100 % des salariés permanents, quel que soit leur statut, pour que leurs ayants droit bénéficient en cas de décès d'une couverture minimale d'un an de salaire. Au 30 juin 2022, 95 % des salariés étaient couverts (contre 84 % en 2021). Déjà 18 pays sur les 22 pays d'implantation du groupe sont inclus ;
- une couverture médicale alignée sur les pratiques marché à nos salariés permanents à horizon 2025.

Une charte a été rédigée en 2021-2022, intitulée « Benefits Guidelines - Couverture Sociale ». Cette charte définit le périmètre d'application de la couverture sociale offerte par Bonduelle, la gouvernance et la feuille de route pour son déploiement.

2.4.4 Des apprentissages tout au long de la carrière

2.4.4.1 La formation

La *Bonduelle Academy* offre aux collaborateurs du groupe un environnement d'apprentissage diversifié pour accompagner leur développement personnel, leur *leadership* et développement professionnel, ainsi que leur compréhension des enjeux du groupe.

Évolution des moyens consacrés à la formation

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Durée moyenne de formation par individu (<i>en heures</i>)	14	19	16

2.4.4.2 La gestion des carrières au service de l'impact positif individuel et collectif

Après la mise en place de son nouveau modèle de *leadership* B.COME et DEAL, Bonduelle a naturellement revu son cycle de management RH. Cette révision a été menée avec pour objectifs de :

- créer une expérience positive pour les collaborateurs grâce à des processus valorisants, simples et efficaces ;
- renforcer l'impact de Bonduelle et des collaborateurs ;

Les programmes de la *Bonduelle Academy* offrent un apprentissage varié, surprenant et innovant, dans lequel les participants jouent un rôle actif.

En particulier, six programmes de haute qualité sont conçus pour les nouveaux managers du groupe :

- « La Découverte Bonduelle » embarque les nouveaux venus dans la mission du groupe, favorise les échanges et les expériences concrètes, à travers des ateliers diversifiés, basés sur l'inspiration et la collaboration ;
- « Finance For Growth » permet à chaque participant d'identifier ses moteurs de création de valeur financière, tout au long de la chaîne de création de valeur et en relation avec la cause et l'effet dans le rendement du capital employé. Depuis le lancement en 2015, plus de 1131 participants ont suivi ce programme ;
- « Lead Inspire » permet à tous les managers de participer à la transformation du groupe grâce à un parcours de transformation individuelle et de développement du *leadership* ;
- « B.Come workshop » permet à chaque participant de s'approprier le modèle de *leadership* Bonduelle, d'améliorer ses compétences en *leadership*, d'expérimenter et de développer des attitudes dans ce domaine ;
- le programme « Let's make a Positive Impact » sensibilise aux principaux sujets d'impact positif : la philosophie de B Corp, l'impact positif que chacun peut et veut avoir au niveau individuel ou de l'entreprise ;
- la formation sur l'« Impact Conversation » permet à tous les collaborateurs de comprendre de manière approfondie le processus d'entretien annuel (« Impact Conversation ») et de préparer son entretien de manière à développer un impact sur lui-même, les autres et l'entreprise.

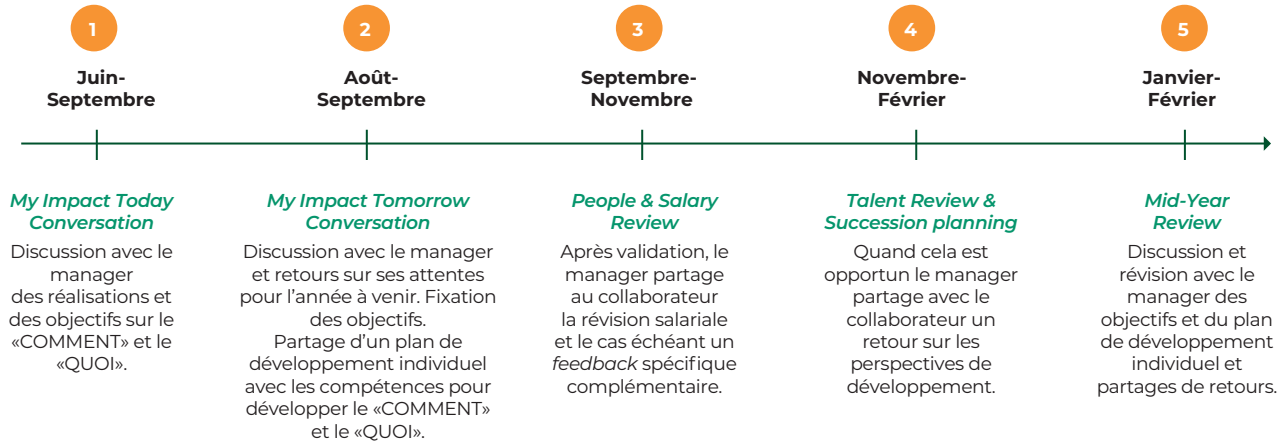
- intégrer B.COME pour tous et ainsi développer le *leadership* de chacun ;
- encourager une relation managériale conforme aux principes DEAL ;
- mieux reconnaître les efforts des collaborateurs ;
- stimuler le développement de chacun.

Ce cycle du collaborateur, décrit dans le schéma ci-dessous, est un processus continu avec des conversations régulières entre le collaborateur et le manager. Un seul et même cycle est développé pour l'ensemble des *business units*.



Le cycle du collaborateur

Deux discussions annuelles avec le manager et un retour continu tout au long de l'année



Le processus annuel d'entretien de développement est désormais le processus « Impact Conversation ». Son objectif est de développer l'impact positif de chacun sur soi-même, sur les autres, sur les activités et sur l'organisation. L'évaluation des réalisations et des attitudes, la communication d'un feedback et la conception d'un plan de développement individuel visent à identifier où le collaborateur en est et

comment il peut développer son impact et sa contribution à INSPIRE. L'Impact Conversation prend la forme d'une conversation constructive et régulière dont le collaborateur et le manager sont réciproquement responsables. L'Impact Conversation est le point de départ du cycle du management des collaborateurs.

Évolution de la part des salariés bénéficiant d'un Impact Conversation périodique au 30 juin

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Part des salariés	80 %	78 %	75 %

Avant 2021-2022, les entretiens recensés ici sont les entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière. La baisse constatée en 2021/2022 est essentiellement liée au contexte d'ouverture du capital de la business unit BALL.

2.4.5 Diversité, Équité & Inclusion

Le Groupe Bonduelle est convaincu que la diversité dans l'entreprise représente une richesse à découvrir et à partager. Il s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail. Ce principe de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche, mais également à l'ensemble du parcours professionnel et des processus RH (formation, évaluation, rémunération). Il s'accompagne d'actions destinées à favoriser la diversité.

Au-delà du principe de discrimination, Bonduelle souhaite offrir un environnement de travail inclusif. Ainsi, dans le cadre de la refonte de son B! Pact, Bonduelle a renforcé ses engagements dans ce domaine avec la fixation des trois objectifs suivants :

- 100 % des collaborateurs disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030 ;
- 80 % des agriculteurs bénéficiant d'une formation d'ici 2030 ;
- 100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030 ;
- 100 % des managers formés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DE & I) d'ici 2025.



Enquête de perception sur la diversité chez BFA

En janvier 2022, la *business unit* BFA a lancé un Pulse Survey sur le thème DE&I pour comprendre la perception de ses collaborateurs sur ce sujet. Sur les 372 personnes invitées à répondre, 213 ont répondu, soit un taux de participation de 57 %. Les résultats sont dans l'ensemble positifs avec une majorité d'employés considérant que la diversité est valorisée chez BFA et que leur identité et milieu social sont respectés. Suite à cette enquête, BFA a créé un Comité DE&I *Committee* qui s'est réuni deux fois en 2021-2022 pour définir son rôle et la feuille de route pour l'avenir.

2.4.5.1 Développer le recrutement inclusif

Une première initiative vient étayer l'ambition du groupe en matière de recrutement inclusif : en mai 2022, la *business unit* BFA a lancé sa première campagne de recrutement inclusif. L'objectif est de supprimer les obstacles structurels à l'emploi et de réunir une main-d'œuvre diversifiée et inclusive. Ainsi, la méthode d'embauche s'éloigne des pratiques habituelles. Les demandeurs d'emploi postulent sans présenter de CV, sans vérification des antécédents, ni dépistage de drogue. Les candidats doivent fournir uniquement une pièce d'identité valide et une preuve d'éligibilité à travailler aux États-Unis soit : un permis de conduire, une pièce d'identité délivrée par l'État, une carte de sécurité sociale ou un passeport américain.

Cette première initiative essaime progressivement dans le groupe avec des programmes comparables en Pologne et en Hongrie et quelques sites français qui recrutent des saisonniers sans CV.

Ces initiatives sont les prémices d'un programme de déploiement à l'échelle du groupe visant à atteindre l'objectif B! Pact : 100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030.

2.4.5.2 Diversité de genre

Pour avancer dans cette direction, Bonduelle souhaite encourager les candidatures féminines sur chaque recrutement. Le groupe a mis en place un plan d'action à court terme :

- diffuser des offres d'emploi particulièrement inclusives vis-à-vis des femmes visant des postes de managers ou top managers ;
- identifier et accompagner les talents féminins dans chaque catégorie de poste, avec l'accès à des programmes de développement, comme le *Bonduelle Executive Program* afin de développer le *leadership* ;
- favoriser la présence d'au moins une femme en *short list* pour chaque recrutement.

En 2021-2022, pour la France, Bonduelle a mené les négociations concernant l'accord sur l'égalité professionnelle

qui a été signé en juillet 2022. Cet accord réaffirme la volonté commune de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le groupe, considérant la mixité des équipes comme étant un élément clé de sa performance. Le groupe souhaite aussi contribuer à l'évolution des représentations sociales assignées aux deux sexes en s'engageant à son niveau dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'attachement du groupe au principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes porte sur l'ensemble de la vie professionnelle. L'accord porte ainsi sur les domaines suivants :

- lutte contre les agissements sexuels et le harcèlement sexuel ;
- embauche ;
- formation professionnelle ;
- promotion professionnelle et déroulement de carrière ;
- rémunération effective ;
- accompagnement à la parentalité.

Pour chacun de ces domaines d'actions, le groupe et les partenaires sociaux ont défini :

- des objectifs de progression ;
- des actions permettant d'atteindre ces objectifs ;
- les indicateurs chiffrés qui permettront notamment de suivre l'atteinte des objectifs.

Bonduelle calcule annuellement l'« index de l'égalité femmes-hommes » pour l'ensemble de la France et publie les résultats par indicateurs conformément aux obligations légales.

2.4.5.3 Insertion et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

En créant la mission handicap, baptisée HANDIPOL, Bonduelle en France s'est engagé depuis 2006 dans une politique volontariste en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

La mission handicap assure le pilotage et la cohérence des actions menées en interne et à l'externe en matière de politique handicap. Depuis sa création, cinq accords relatifs à l'insertion et au maintien dans l'emploi des salariés porteurs de handicap se sont succédés. Le taux d'emploi des salariés en situation de handicap atteint, à fin juin 2022 pour le périmètre France, 7,52 %.

Par la signature en avril 2022 du sixième accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, le Groupe Bonduelle, réaffirme son engagement à :

- recruter et intégrer les personnes en situation de handicap ;
- garantir le maintien dans l'emploi ;
- améliorer les relations du groupe avec le secteur adapté ;
- mieux communiquer autour des engagements de l'accord et des réalisations liées ;
- mieux piloter la mise en œuvre de l'accord.

Nombre de personnes en situation de handicap au 30 juin

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de personnes en situation de handicap en équivalent temps plein (ETP)	235	299	371

2.4.6 L'engagement local des collaborateurs dans des initiatives à impact

2.4.6.1 Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés

Bonduelle a fait de la participation à la vie locale une priorité. L'objectif, inscrit depuis l'origine dans l'engagement « The B! Pact » est d'encourager les équipes à s'engager localement dans des actions à impact positif. Chaque site a pour ambition, en tenant compte de ses spécificités, de développer au moins un projet pour la communauté locale.

En 2021-2022, Bonduelle a rédigé sa Politique d'Engagement Civique.

Bonduelle souhaite avoir un impact positif partout où il opère. Le groupe est convaincu que son engagement civique et auprès de ses communautés est un puissant levier de mise en œuvre de sa mission et de sa stratégie :

- il crée un cadre concret d'engagement, en ligne avec la mission du groupe et son ambition B Corp ;

- il donne vie au modèle de *leadership* Bonduelle et aide le groupe à relever ses enjeux de recrutements ;
- il renforce l'ancrage local des *business units*.

Les initiatives du groupe se concentrent sur l'accélération de la transition alimentaire et agricole.

L'engagement civique et communautaire est défini comme : les contributions volontaires faites par Bonduelle pour aider les communautés à répondre à leurs besoins de développement socio-économique. Il peut prendre la forme de dons financiers, de dons de produits en nature ou de bénévolat d'employés.

La Politique d'Engagement Civique est animée au niveau du groupe par un duo RSE/RH et par des responsables RSE au niveau local. Les objectifs suivants ont été fixés à l'horizon 2025 :

- 100 % des sites engagés dans au moins une action d'engagement civique ;
- 25 % des collaborateurs de Bonduelle participant à l'engagement civique au moins une fois par an ;
- 70 % des actions d'engagement civique contribuant directement à la mission de Bonduelle.

L'avancement au regard des objectifs est suivi annuellement par le Comité B! Pact.

Participation des sites à la vie locale des implantations

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de sièges sociaux ou sites agro-industriels ayant initié ou renouvelé dans l'année un projet commun avec leurs communautés locales	44 % des sites	57 % des sites	56 % des sites

2.4.6.2 APONH, un projet emblématique de l'engagement de Bonduelle auprès des communautés

APONH est un projet d'aide au développement initié en 2012 et mené aujourd'hui au Cameroun. Son objectif : contribuer au mieux-vivre durable des populations locales en accompagnant des agriculteurs et des entrepreneurs dans le développement de filières végétales, du champ à l'assiette. APONH soutient également l'école des Moineaux, qui œuvre à l'éducation d'environ 200 enfants, dont des enfants défavorisés et orphelins. Avec l'Institut européen de coopération et de développement (IECD), partenaire du projet, une équipe de collaborateurs bénévoles de tous métiers pilote APONH. Les collaborateurs Bonduelle participent à une

réalisation commune, en lien avec les métiers et le savoir-faire de l'entreprise, avec le soutien de la famille Bonduelle, qui a souhaité s'associer à cette initiative. Chaque année, des collaborateurs du groupe se mobilisent au profit du projet.

En 2021-2022 :

- à Villeneuve d'Ascq, une vente de mobilier a été organisée. Les collaborateurs ont pu accéder à des prix modiques à des tables, chaises, bureaux, casiers. La totalité des sommes récoltées a été reversée à APONH, soit près de 1 500 euros ;
- une dizaine de collaborateurs de l'équipe R&D groupe s'est mobilisée pour créer quatre modules de formation (hygiène, emballage, nutrition, finance) à destination des entrepreneurs camerounais accompagnés par Transform, un incubateur développé depuis plus de six ans au



Cameroun. Les collaborateurs de la R&D ont animé à distance ces quatre modules auprès d'une vingtaine de bénéficiaires réunis à Douala. Au vu des retours très positifs, les prochaines actions à mener sont à l'étude.

2.4.7 Transparence : le Dialogue social

2.4.7.1 Instances de dialogue et accords signés en 2021-2022

Conformément à sa Charte éthique déployée dans l'ensemble des pays d'implantation du groupe (cf. 2.5.1 Pratique éthique des affaires) et sur <https://www.Bonduelle.com/fr/developpement-durable/espace-documentaire.html> ⁽¹⁾, Bonduelle privilégie l'ouverture et le dialogue dans les relations internes. Le groupe respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leur choix, syndicats ou organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux les questions d'intérêt collectif.

Au 30 juin 2022, 56 % des salariés du groupe sont couverts par une convention collective.

Conformément à la loi, chaque entité française dispose d'un Comité Social et Économique. De plus, le groupe a doté tous ses sites d'un Comité Santé Sécurité au Travail, y compris ceux dont l'effectif est inférieur au seuil légal d'application de la loi. Des heures de délégation ont été attribuées à chaque membre de CSST.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) est un forum pour l'information transnationale, la consultation, l'échange de vues et le dialogue social. Le CEE est destiné à faire un point régulier sur la situation et le développement de Bonduelle. Il organise le dialogue social, présente la politique sociale du groupe notamment en matière d'emploi, de formation, de sécurité et de conditions de travail, et de RSE. Il se réunit *a minima* une fois par an afin notamment d'exposer les orientations stratégiques du groupe et le bilan de l'exercice écoulé en Europe.

Le Comité de Groupe France est l'instance représentative des activités de Bonduelle présentes sur le territoire français (conserves, surgelés, frais et traiteur). Ce comité permet notamment à Bonduelle de fournir aux instances représentatives des salariés français des informations complémentaires, au-delà de ses obligations légales, sur les activités de Bonduelle en Europe et hors Europe.

Conformément à l'accord constitutif du CEE renouvelé à l'unanimité en mars 2017, l'ordre du jour de chaque réunion ordinaire annuelle inclut les sujets liés à la RSE (dont la sécurité au travail). Ainsi, à l'ordre du jour du CEE 2022, en dehors

des points obligatoires, étaient prévus les sujets suivants : Politique RSE du groupe et bilan social, épargne salariale et plan épargne groupe.

Les principaux accords signés en 2021-2022 sont les suivants :

- accord en date du 22 avril 2022 en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap (pour une durée de trois ans) sur le périmètre France ;
- négociation sur l'égalité professionnelle qui a abouti à la signature d'un accord en juillet 2022 sur le périmètre France ;
- accord de mise en place du télétravail sur les sites industriels de l'Unité Économique et Sociale Bell France ;
- Charte télétravail mise en place par BSA et BELL sur le site de Villeneuve d'Ascq.

2.4.7.2 Les enquêtes auprès des collaborateurs

Depuis 2014, le groupe mène une enquête d'engagement tous les deux ans auprès de l'ensemble de ses collaborateurs, *Climate*. Cette enquête est une opportunité privilégiée pour chaque collaborateur de s'exprimer sur toutes les dimensions de son expérience chez Bonduelle, d'exprimer aussi ses attentes et de contribuer aux actions de progrès qui seront décidées. Pour Bonduelle, *Climate* permet de continuer à progresser dans l'expérience offerte à ses collaborateurs. La dernière enquête *Climate* a été menée du 1^{er} mars au 30 avril 2022 dans toutes les *business units* du groupe excepté BALL. 89 % des collaborateurs du groupe y ont participé. Le taux d'engagement des collaborateurs mesuré lors de l'enquête de 2022 s'élevait à 70 % contre 68 % en 2021. Dans le cadre du pilier Hommes de son programme d'entreprise INSPIRE, Bonduelle s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux d'engagement des collaborateurs de 75 % à l'horizon 2025.

2.4.7.3 Reprises et cessations d'activité

Les cessations d'activité étant restées rares dans l'histoire du Groupe Bonduelle, celui-ci n'a pas formalisé de politique groupe applicable de manière systématique. Les mesures d'accompagnement des départs sont prises au cas par cas en tenant compte de la situation spécifique du site concerné, de la réglementation locale et des enjeux de son bassin d'emploi.

Le projet d'ouverture du capital par le Groupe Bonduelle de 65 % de la *business unit* BALL à parts égales au Fonds de solidarité FTQ et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) s'accompagne d'un engagement par ses deux investisseurs institutionnels de maintien global de l'activité et de 100 % des collaborateurs présents aux États-Unis et au Canada. La situation des salariés en mobilité internationale a été étudiée au cas par cas en fonction des projets des personnes.

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet www.Bonduelle.com ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

2.5 Éthique et vigilance

2.5.1 Pratique éthique des affaires

Le Groupe Bonduelle revoit et renforce en permanence les programmes et dispositifs qu'il met en place pour promouvoir une pratique éthique des affaires tant au sein des entités qu'il contrôle qu'après de ses partenaires.

Son engagement sur le chemin de la certification B Corp le pousse, dans une recherche d'amélioration continue, à viser l'excellence en matière d'éthique.

« Bonduelle prend à cœur les sujets liés à l'éthique des affaires. Cela est démontré par son histoire et ses premiers engagements sur ces thématiques dès les années 2000, tels que la mise en place de la première charte agronomique en 1996 ou plus récemment la mise en place d'un code de conduite à destination de nos parties prenantes, et est renforcé par sa volonté de devenir une entreprise certifiée B Corp, projet étroitement lié à sa stratégie et ses orientations en matière d'éthique des affaires ».

Guillaume Debrosse

Directeur général du Groupe Bonduelle

2.5.1.1 Engagements du Groupe Bonduelle

L'engagement du Groupe Bonduelle en matière d'éthique des affaires se concrétise également par la volonté de respecter les lois et les règlements, la définition de valeurs fortes, un engagement sans équivoque de la Direction (cf. <https://www.bonduelle.com/fr/groupe/notre-strategie/>)⁽¹⁾, mais aussi par l'adhésion à des programmes internationaux de référence et la mise à disposition de guides et d'outils d'aide à la décision.

Pacte mondial des Nations unies

Le Groupe Bonduelle est membre depuis 2003 du Pacte mondial des Nations unies. Par cette adhésion, Bonduelle s'engage à respecter et à promouvoir 10 principes liés aux droits de l'Homme, aux normes du travail, de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ces principes émanent de la déclaration universelle des droits de l'Homme, de la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la convention des Nations unies contre la corruption.

Charte éthique du Groupe Bonduelle

Pierre angulaire depuis 2012 de sa démarche éthique, la Charte éthique est la manifestation en interne comme à l'externe de ses engagements.

À travers cette charte, Bonduelle s'affirme en tant qu'entreprise citoyenne et responsable, entreprise humaine et entreprise intègre. Bonduelle entend par ce biais, dans une démarche de progrès, défendre et promouvoir ses valeurs : Souci de l'Homme, Confiance, Ouverture, Simplicité, Intégrité, Équité et Excellence. Cette charte complète le cadre juridique et réglementaire applicable auquel le groupe doit se conformer en cohérence avec les objectifs de l'actionnaire familial de référence et avec ses sept valeurs.

La Charte éthique de Bonduelle exprime l'idéal que le groupe souhaiterait atteindre pour inspirer chaque collaborateur ainsi que les parties prenantes avec lesquelles il est en relation. La Charte éthique doit permettre de questionner les pratiques tout en fournissant une aide à la décision.

Le texte complet de la Charte éthique est disponible sur le site Internet du groupe www.Bonduelle.com⁽²⁾ : <https://www.bonduelle.com/app/uploads/2022/03/Charte-e%CC%81thique.pdf>.

Engagement de la Direction générale

Dans l'intranet B&Co, une rubrique dédiée « Bonduelle et l'éthique » rend accessibles les principes éthiques et rappelle à chacun leur importance pour le groupe. Elle facilite la compréhension par chaque collaborateur des outils utiles pour mettre en œuvre l'éthique dans ses activités quotidiennes. Elle contient un espace documentaire et explicatif de tous les codes, chartes et procédures qui constituent un corpus de règles et principes à connaître et appliquer. Les collaborateurs y trouvent également un rappel de la démarche d'animation du dispositif d'éthique : suivi et évaluation, audits, amélioration continue.

Un message vidéo de la Direction générale, diffusé à l'ensemble des collaborateurs, met l'accent sur les engagements du groupe et de sa Direction générale, en matière d'éthique des affaires. Cette vidéo rappelle notamment l'existence de la Charte éthique, du Code de conduite pour une pratique éthique des affaires et le système d'alerte ainsi que les comportements attendus par le groupe de la part de ses collaborateurs en matière d'éthique des affaires.

Sur le site www.bonduelle.com, une page intitulée « Notre démarche éthique et anticorruption »⁽²⁾ présente à l'intention du grand public l'engagement de la Direction générale, la Charte éthique, ainsi que le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires Bonduelle et le Code Fournisseurs pour une pratique éthique des affaires Bonduelle. Elle

(1) Les informations figurant sur le site web de la société (www.Bonduelle.com) ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel.

(2) Il est rappelé que les éléments du site Internet de la société ne font pas partie du document d'enregistrement universel.



propose également un lien vers la page « Nous alerter » qui donne accès au système d'alerte, désormais à la disposition de toutes les parties prenantes, y compris externes au groupe (cf. 2.5.2.4 Mécanisme d'alerte).

2.5.1.2 Gouvernance

Instances internes de gouvernance des programmes de *compliance*

Le Groupe Bonduelle a mis en place une gouvernance étoffée de ses programmes de *compliance* qui sont au nombre de quatre : Programme anticorruption, Plan de vigilance, Programme de respect du droit de la concurrence et Programme de protection des données personnelles.

Annuellement, il est présenté à la Direction générale un état des lieux des différents programmes et des objectifs d'amélioration continue sont déterminés. Sous la supervision du Directeur finance, transformation digitale et développement, le Comité de Pilotage *Compliance* détermine les grands chantiers *compliance*, à l'aune des orientations définies par la Direction générale. Régulièrement, les organes et instances de direction du Groupe Bonduelle sont informés des programmes, des politiques et mesures mises en place et de leurs résultats.

Par ailleurs, pour chaque programme de conformité, une instance de suivi existe au niveau groupe :

- Comité de Suivi Anticorruption ;
- Comité de Suivi du Plan de Vigilance ;
- Comité de Suivi Concurrence ;
- Comité Groupe de la Protection des Données (GDPO).

Les comités de suivi se réunissent une fois par semestre et le GDPO se réunit environ tous les deux mois. Des réunions complémentaires peuvent également s'organiser chaque fois que cela est nécessaire. Ces comités sont chargés de mettre en œuvre les plans d'action définis par le Comité de Pilotage *Compliance*, en lien avec la stratégie définie par la Direction générale, ainsi que leur animation au niveau groupe et local. Chaque comité est composé de membres de Directions expertes sur les sujets, à savoir :

- Direction juridique du groupe ;
- Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (pour le programme de protection des données personnelles) ;
- Direction des ressources humaines ;
- Direction de la RSE et de la communication *corporate* ;
- Direction de l'audit interne.

Par ailleurs, le *Compliance Committee* intégrant la Direction juridique du groupe, la Direction de l'audit interne ainsi que le Directeur financier du groupe et les Directeurs financiers des BU se tient deux fois par an. Il supervise la mise en œuvre des programmes de *compliance* au sein des *business units*.

Le Conseil de Surveillance et le Comité d'Audit de Bonduelle SCA veillent à ce que les activités de l'entreprise prennent en considération les enjeux sociaux, sociétaux, éthiques, environnementaux et de gouvernance. Ces instances ont, dans leurs missions, de s'assurer de l'existence de programmes de prévention et de détection des risques. Ils évaluent également la pertinence et veillent à la bonne mise en œuvre des programmes de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, du plan de vigilance, du programme de protection des données et de lutte contre la corruption. Régulièrement, les informations relatives aux programmes et mesures mis en œuvre leur sont fournies.

Le Conseil d'Administration de Bonduelle SA est également informé une fois par an des plans de mise en conformité et de leur exécution.

Comité d'Éthique du Groupe Bonduelle

Le Comité d'Éthique a pour vocation d'accompagner la démarche éthique impulsée par Bonduelle et occupe un rôle de conseil sur ces questions ; ses avis sont consultatifs.

Il est composé de quatre membres internes et externes à l'entreprise, choisis en fonction de leurs expériences, profil et expertise. Le comité se réserve la possibilité, selon les sujets, d'inviter des experts ou d'entendre des collaborateurs. Il se réunit au minimum deux fois par an. Sa composition est détaillée dans le chapitre 3 du document d'enregistrement universel.

Le Comité d'Éthique peut être consulté pour donner un éclairage dans les situations d'intérêt général qui ne trouvent pas de réponse auprès de la hiérarchie ou des experts internes du groupe. Il peut également être saisi en cas de dysfonctionnement du système d'alerte interne. Dans ce cas, le Comité d'Éthique n'a pas pour vocation de recevoir l'ensemble des détails de l'alerte ni de la traiter, mais bien de s'assurer du traitement de l'alerte par les personnes en charge.

Par ailleurs, les parties prenantes de Bonduelle peuvent également contacter le Comité d'Éthique pour toute question relative à l'application de la Charte éthique.

Dans le cadre de ses réunions, le Comité d'Éthique fait régulièrement le point sur le dispositif d'alerte et réalise un suivi de la bonne mise en œuvre du plan de vigilance et du programme anticorruption. Il le fait notamment sous la forme de recommandations.

2.5.1.3 Code de conduite pour une pratique éthique des affaires

Le Groupe Bonduelle dispose d'un Code de conduite pour une pratique éthique des affaires, lequel intègre la « Déclaration de la Direction relative aux principes d'une conduite éthique des affaires » signée de la Direction générale. Conçu comme un outil pratique, il définit les situations et énonce les règles fondamentales et comportements que chaque collaborateur doit suivre pour une pratique éthique des affaires. Ce Code évoque les comportements et postures à adopter en matière de lutte contre la corruption et trafic d'influence,

de confidentialité, de conflits d'intérêts, de paiement de facilitation, de cadeaux, mécénat, sponsoring, pratiques anticoncurrentielles, discrimination, délit d'initiés, ainsi que d'autres obligations de prévention des risques.

Le Code de conduite est opposable à tous les salariés depuis 2018, les instances représentatives du personnel ont été ou sont saisies conformément à la réglementation applicable.

Ce Code de conduite fait partie des outils mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs dans la rubrique « Bonduelle et l'éthique » de son intranet. Il est également mis à la disposition des parties prenantes externes sur le Site Internet du Groupe Bonduelle ⁽¹⁾.

Chaque année, l'existence du Code de conduite et du système d'alerte (cf. 2.5.2.4 Mécanisme d'alerte) fait l'objet d'un rappel à l'ensemble de collaborateurs. En outre, la formation intitulée « Faire des affaires sans corruption » (cf. 2.5.1.5 Programme anticorruption) présente les grands principes portés par le Code de conduite.

En 2020-2021, le site de Villeneuve d'Ascq a mis en place un programme mensuel d'accueil des nouveaux collaborateurs, visant à leur apporter la connaissance des essentiels sur le Groupe Bonduelle. Cette présentation de deux heures inclut une partie concernant l'éthique des affaires et les programmes de *compliance* chez Bonduelle.

2.5.1.4 Code de conduite fournisseurs pour une pratique éthique des affaires

Le Code de conduite fournisseurs pour une pratique éthique des affaires est l'une des manifestations de l'attachement de Bonduelle aux principes du développement durable et à leur promotion auprès de ses parties prenantes. Il édicte un ensemble de règles fondamentales auxquelles Bonduelle demande l'adhésion de ses fournisseurs, sous-traitants, intermédiaires et prestataires. En conséquence de cette adhésion, la partie prenante s'engage également à imposer des exigences équivalentes à ses propres fournisseurs, sous-traitants et prestataires et à veiller à leur bon respect.

Ce Code s'inscrit dans le cadre plus global de la politique Achats du Groupe Bonduelle, laquelle homogénéise les pratiques d'achats à travers le monde et précise les standards que le groupe souhaite s'imposer dans ses relations avec les fournisseurs. Elle est régulièrement revue, notamment dans l'objectif de mieux intégrer les critères environnementaux, sociaux et sociétaux.

2.5.1.5 Programme anticorruption

Conformément à la loi française n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », Bonduelle dispose d'un dispositif de conformité visant à lutter contre la corruption. Ce dispositif fait écho aux engagements

de Bonduelle en matière d'éthique des affaires et à son adhésion au Pacte mondial des Nations unies, et est porté par la Direction générale.

Ce dispositif permet de prévenir et de détecter la commission, en France et à l'étranger, de faits de corruption et de trafic d'influence. Ce programme est applicable à l'ensemble des sociétés et des collaborateurs du Groupe Bonduelle.

Le dispositif anti-corruption est divisé en trois piliers, eux-mêmes divisés en plusieurs axes :

- 1) l'engagement de l'instance dirigeante, qui se traduit notamment par la définition des orientations stratégiques en la matière, la validation des plans d'actions et les *reportings* qui sont faits aux différentes instances du groupe ;
- 2) une cartographie des risques du groupe, élaborée par la Direction de l'audit interne et la Direction juridique du groupe, en concertation avec les Directions opérationnelles, les *business units* et les fonctions supports ;
- 3) la gestion des risques, qui est opérée de différentes manières :

a) la prévention :

- le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires définit et illustre les comportements et postures attendus par la Direction Générale de la part de ses collaborateurs (cf. 2.5.1.3 Code de conduite pour une pratique éthique des affaires). En complément de ce Code de conduite, le Groupe Bonduelle dispose d'une politique cadeaux et invitations qui définit les seuils acceptables et règles de validation applicables en la matière. Cette politique permet aux parties prenantes de connaître ces règles et d'en tenir compte dans leurs pratiques de cadeaux envers les collaborateurs du groupe.

Enfin, un questionnaire de prévention des conflits d'intérêts est diffusé auprès des managers afin que le groupe puisse mettre en place des mesures pour les prévenir ou les résoudre,

- le dispositif de formation permet aux cadres et aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence de mieux appréhender ces risques. Par ailleurs, en 2021, le Groupe Bonduelle a déployé un *e-learning* que chaque collaborateur disposant d'une adresse e-mail doit suivre. Il permet de les sensibiliser sur ces risques et de comprendre ce qui est attendu par le Groupe Bonduelle en matière de lutte contre la corruption,

- le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires définit les principes des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires au regard de la cartographie des risques. Les modèles de contrats incluent l'évaluation de l'intégrité des tiers et de leurs performances RSE. Ainsi, sur la base de la cartographie des risques, Bonduelle peut envoyer à ses tiers un questionnaire de *due diligence*. Ce questionnaire permet de recueillir des informations notamment sur les politiques des

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet de la société ne font pas partie du document d'enregistrement universel.



tiers questionnés sur chacun des sujets d'éthique et de vigilance et de demander la communication de toute information ou tout document utile pour évaluer notamment leur intégrité. Par ailleurs, une piste de réflexion est en cours pour se doter d'outils externes et mettre à jour la procédure actuelle, permettant au Groupe Bonduelle de mieux appréhender les risques liés aux parties prenantes et ainsi de les évaluer,

b) la détection :

- le dispositif d'alerte (commun à celui répondant à l'article 8 de la loi Sapin II et à l'article L. 225-102-4 I 4° du Code de commerce) permet le recueil des signalements émanant de collaborateurs ou de parties prenantes externes relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au Code de conduite (cf. 2.5.2.4 Mécanisme d'alerte),
- des procédures de contrôles comptables internes ou externes sont destinées à s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence. La Direction de l'audit interne est, en parallèle, amenée à effectuer des contrôles sur l'application des procédures liées au dispositif de lutte contre la corruption, telles que la bonne application du Code de conduite ou le bon suivi des formations,

c) la remédiation :

- un dispositif de sanctions disciplinaires prévoit de sanctionner le non-respect par les collaborateurs des règles énoncées dans le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires,
- un système de mesure de la mise en œuvre et d'évaluation produit un bilan de la mise en œuvre du programme anticorruption. Ce bilan est présenté chaque année au Comex, au Comité d'Éthique et au Conseil de Surveillance par les Directions juridique et de l'audit. S'agissant des filiales, l'évaluation se fait au travers des outils de *reporting* existants.

« Le choix et la philosophie de Bonduelle ont toujours été le long terme, et nous ont naturellement amenés à adopter une politique de **tolérance zéro** en matière de corruption. »

Guillaume Debrosse

Directeur général du Groupe Bonduelle

2.5.1.6 Programme de formation sur le respect du droit de la concurrence

Depuis 2016-2017, le Groupe Bonduelle dispose d'un *e-learning* sur les grands principes du droit de la concurrence. Il s'adresse en priorité aux salariés qui ont accès à des informations stratégiques afin d'affiner leurs connaissances, de renforcer leur vigilance et de leur donner la capacité d'adopter un

comportement conforme et d'alerter de façon adéquate. Des campagnes de rappel sont réalisées tous les deux ans pour l'ensemble des collaborateurs concernés par cette formation, étant précisé que les nouveaux collaborateurs concernés doivent suivre cette formation dès les premières semaines de leur arrivée.

Au 30 juin 2022, 1 512 collaborateurs avaient participé à cette formation, soit plus de 95 % de la population cible.

2.5.1.7 Montant des amendes et condamnations significatives dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux

Lorsqu'elles sont susceptibles d'impacter le cours de son action en Bourse, les condamnations dont Bonduelle fait l'objet sont communiquées dans le cadre des informations réglementées. En 2021-2022, aucune société du Groupe Bonduelle n'a fait l'objet de condamnations significatives et pouvant impacter le cours de son action en Bourse dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux.

2.5.2 Plan de vigilance

De par sa raison d'être : « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète » et son ambition de devenir un groupe à impact positif, Bonduelle est pleinement conscient de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale. L'activité de première transformation agricole est étroitement liée à la capacité de protection des sols et de la biodiversité, à la qualité des productions végétales et des produits transformés.

Bonduelle entretient une culture de prise en compte des risques qui couvre notamment les risques d'atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement, visés par la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (ci-après la « loi de Vigilance »).

Cette démarche de vigilance est bâtie sur le socle de valeurs et de documents qui encadrent les activités du groupe : les objectifs de l'actionnaire, les valeurs, mais aussi la Charte éthique, le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires, le Code de conduite fournisseurs pour une pratique éthique des affaires, l'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, la démarche RSE, la Charte d'approvisionnement agronomique, la démarche d'évaluation des performances RSE des fournisseurs avec EcoVadis et plus largement la démarche éthique des affaires du groupe.

Bonduelle applique un plan de vigilance dont la mise en œuvre implique tous les collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue. Le plan de vigilance formalise les méthodes mises en œuvre par le Groupe Bonduelle ainsi que

les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. En application de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, un compte rendu annuel de la mise en œuvre du plan de vigilance fait suite à sa présentation.

2.5.2.1 Cartographie des risques Vigilance

Bonduelle est confronté à un ensemble de risques. Les facteurs de risques majeurs de Bonduelle, dont certains entrent dans le périmètre du devoir de vigilance sont présentés dans la partie 4.2 Facteurs de risques. Par ailleurs, certains risques Vigilance sont également intégrés dans la présentation des risques extra-financiers (cf. 2.7 Déclaration de performance extra-financière). Aussi, le Groupe Bonduelle a réalisé une cartographie spécifique afin de répondre aux exigences de la loi de Vigilance, visant à la fois les risques pour Bonduelle et pour ses parties prenantes. Pour ce faire, Bonduelle a réalisé dans un premier temps la cartographie des risques RSE de ses activités, puis la cartographie des risques de ses fournisseurs et sous-traitants. Le groupe a mis ces cartographies en cohérence avec celle réalisée pour l'identification des risques RSE majeurs dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le Groupe Bonduelle a mis à jour sa cartographie des risques Vigilance, qui est présentée ci-dessous. La méthodologie retenue et décrite ci-après a peu évolué, toutefois Bonduelle a souhaité prendre en considération différents rapports et observations publiés par des Organismes Sans But Lucratif (ci-après « OSBL »)⁽¹⁾.

Cette mise à jour a permis d'évaluer de nouveaux risques spécifiques au secteur agro-industriel, qui sont identifiés dans la cartographie présentée ci-après.

Méthodologie

Pour construire la cartographie vigilance, ont été étudiés : les risques intrinsèques aux pays dans lesquels Bonduelle est présent, les risques des activités du groupe dans ces pays et le risque fournisseurs, les risques identifiés par certaines OSBL et spécifiques au secteur de l'agro-industrie.

Analyse des risques intrinsèques des pays dans lesquels Bonduelle est présent

Pour chaque pays dans lequel Bonduelle est implanté, le volume d'activité a été recensé et croisé avec l'évaluation du pays selon les trois indices suivants :

- *Environmental Performance Index* (EPI), produit conjointement par l'Université de Yale et l'Université Columbia en collaboration avec le *World Economic Forum*⁽²⁾, évalue la capacité des pays à mettre en œuvre des politiques environnementales efficaces ;
- Indice de Développement Humain, produit par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), évalue le taux de développement humain des pays ;
- *Kids Rights Index*⁽³⁾ établi par la *Kids Rights Foundation*, en coopération avec *Erasmus University Rotterdam*, évalue les pays au titre des mesures mises en œuvre en faveur de la protection de l'enfance.

Évaluation des risques des activités de Bonduelle dans ces pays

Le Groupe Bonduelle a identifié les risques RSE liés aux trois principales activités du groupe (Agriculture, Agro-Industrie, Transport) à partir de sources de références telles que : EcoVadis, World Economic Forum, World Bank, UNICEF, CCFD - Terre solidaire, Sherpa. Ensuite, le groupe a sélectionné et hiérarchisé les risques selon les critères suivants : impact du risque sur les droits de l'Homme, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, l'environnement et la probabilité qu'un tel événement se produise du fait de ses activités et de celles de ses fournisseurs et sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation d'affaires établie. La criticité présentée résulte du produit de l'impact et de la probabilité.

(1) Sources : https://www.asso-sherpa.org/wp-content/uploads/2018/12/Sherpa_VPRC_web_pagepage-min.pdf et https://plan-vigilance.org/wp-content/uploads/2019/06/2019-ccfd_la_vigilance_a_menu-digital.pdf

(2) Source : <https://epi.envirocenter.yale.edu/about-epi>

(3) Source : <https://kidsrightsindex.org>



Les risques présentés ci-dessous sont hiérarchisés et priorisés par ordre de criticité.

Catégories de risques	Facteurs de risques	Criticité	Impact négatif	Probabilité	Description et gestion du risque
Atteintes à l'environnement et aux droits de l'Homme	Accaparement des eaux	Moyenne	Fort	Moyen	2.3.2. 2.3.5.3.
Atteinte à la santé et sécurité des personnes	Défaut de qualité sanitaire des produits	Moyenne	Moyen	Moyenne	2.2.5.
Atteintes à l'environnement et aux droits de l'Homme	Appauvrissement des terres et des sols	Moyenne	Moyen	Moyenne	2.3.2.
Atteinte à l'environnement	Pollution des eaux	Moyenne	Moyen	Moyenne	2.3.5.3.
Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes	Utilisation de pesticides	Moyenne	Moyen	Faible	2.3.2.1
Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes	Utilisation de produits chimiques	Moyenne	Moyen	Faible	2.2.2.3.
Atteinte à la santé et sécurité des personnes	Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes	Faible	Moyen	Faible	2.4.2.
Atteintes à l'environnement	Influence sur le changement climatique	Faible	Faible	Faible	2.3.4.
Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes	Traitement et gestion des déchets dangereux	Faible	Faible	Faible	2.3.5.4.

2

Analyse des risques fournisseurs du Groupe Bonduelle

Établie en partenariat avec EcoVadis, cette cartographie fait intervenir cinq étapes :

- **établissement d'une liste de 82 familles d'achats** à partir d'une liste de 190 catégories fournie par Bonduelle et représentant l'ensemble de ses activités d'achats. Établissement d'une liste d'environ 13 000 fournisseurs correspondant à ces 82 familles d'achats. Le volume d'achats fait également partie des critères pour chaque catégorie d'achats ;
- **évaluation du risque RSE de chaque famille d'achats** via le questionnaire EcoVadis basé sur 21 critères couvrant les quatre thèmes : environnement, social, éthique, achats ;
- **intégration du « risque observé »** : les risques constatés recensés dans les bases de données EcoVadis ;
- **intégration du risque pays**. Pour l'évaluation du risque pays, EcoVadis s'appuie sur les sources suivantes : UNICEF, PNUD, World Bank, WHO, FAO, IEA, Universités (ex : Yale), ONG (ex : *Transparency International*) ;
- **intégration d'un « risque approvisionnement »** lié aux enjeux spécifiques à Bonduelle, établi à partir des trois critères : volumes d'achats, criticité, exposition de la marque. Le groupe s'est fixé l'objectif d'évaluer ses principaux fournisseurs (volumes d'achats) et ceux dont le score de risque RSE est important.
- **intégration de risques propres au secteur de l'agro-industrie**, tels que présentés par le CCFD-Terre solidaire.

Les *business units* BELL, BFE et BEAM sont engagées dans cette démarche depuis 2017. Depuis 2020, BALL et BFA ont, comme prévu, adopté cette démarche en réalisant leurs analyses des risques fournisseurs (cf. 2.2.7 Achats responsables). C'est à partir de cette analyse des risques que les fournisseurs les plus à risque sont identifiés pour faire l'objet d'une évaluation de leur performance RSE (cf. ci-dessous le paragraphe « 2.5.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs »).

Mises à jour des cartographies

Les cartographies des risques liés au devoir de vigilance sont mises à jour tous les deux à trois ans conjointement avec les Directions RSE, juridique et audit interne.

La démarche de mise à jour de la cartographie des risques avait été initiée lors de l'exercice 2020-2021 et a été finalisée au cours de l'exercice 2021-2022.

2.5.2.2 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales

Procédure d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs

Conformément au Code de conduite pour une pratique éthique des affaires, et selon le niveau d'importance et de risques des sous-traitants et fournisseurs de rang 1, les collaborateurs concernés mettent en œuvre les procédures d'évaluation de la situation des sous-traitants, fournisseurs,

intermédiaires et prestataires avec lesquels le groupe entretient une relation commerciale établie. Ils s'assurent ainsi que ces parties prenantes promeuvent des principes équivalents à ceux de la Charte éthique du groupe et du Pacte mondial des Nations unies et qu'elles font le nécessaire pour identifier et prévenir les risques d'atteintes graves aux droits de l'Homme, aux libertés fondamentales, à la santé et sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement au sein de leurs organisations. Depuis 2019-2020, ces procédures d'évaluation de la situation des sous-traitants, fournisseurs, intermédiaires et prestataires incluent l'envoi systématique d'un questionnaire de *due diligence*, permettant de connaître les mesures mises en œuvre par ceux-ci pour prévenir les risques Vigilance. Depuis son déploiement en janvier 2021 par la Direction des achats, 1 389 questionnaires ont été envoyés aux partenaires commerciaux (cf. 2.2.7).

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, le Groupe Bonduelle souhaite adapter cette évaluation de ses fournisseurs et sous-traitants. Ces réflexions se poursuivront lors de l'exercice 2022-2023, pour aboutir à des améliorations et à une nouvelle procédure au cours du même exercice, cette dernière sera présentée dans le document d'enregistrement universel 2022-2023.

La Charte d'approvisionnement agronomique et les contrats renouvelés année après année (cf. 2.2 La Planète) encadrent les relations avec les partenaires agriculteurs (fournisseurs de l'amont agricole). Cette relation contractuelle et partenariale approfondie, animée par les équipes agronomiques de Bonduelle, est le processus établi par le groupe pour évaluer cette catégorie stratégique de fournisseurs. Elle est également l'outil qui permet de déployer les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves.

Concernant les autres sous-traitants et fournisseurs, depuis 2016-2017, Bonduelle a démarré le déploiement d'un plan d'évaluation de leurs démarches et performances RSE par EcoVadis. Ce plan concerne les fournisseurs de rang 1 (cf. 2.2.7 Achats responsables). L'évaluation concerne prioritairement les fournisseurs identifiés comme à risque dans la cartographie. Depuis 2017-2018, les contrats avec les sous-traitants et fournisseurs intègrent des clauses qui précisent que leur performance RSE pourra être évaluée par Bonduelle et/ou par l'intermédiaire d'un tiers, tel qu'EcoVadis. Des audits sur place ou à distance sont également contractuellement prévus ainsi que la mise en place de plans d'action dans l'hypothèse de défaillances.

Procédure d'évaluation des filiales

Les filiales du Groupe Bonduelle sont intégrées dans le périmètre du plan de déploiement d'EcoVadis pour l'évaluation de leurs fournisseurs. Elles intègrent progressivement le déploiement des politiques d'achats responsables et de vigilance et sont évaluées sur la performance RSE dans le cadre du *reporting* du groupe.

En outre, dans le cadre du plan d'audit de la Direction de l'audit interne et des travaux de la Direction juridique et *compliance*, la mise en place et l'application des politiques et procédures groupe font l'objet de contrôles ciblés.

Droits de l'Homme et normes du travail

Conformément à la Charte éthique, Bonduelle respecte les normes internationales du travail. Il s'attache au respect de la Charte européenne des droits fondamentaux au sein de son organisation. Le groupe s'engage également à respecter et à promouvoir les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la convention n° 135 concernant les représentants des travailleurs. La majorité des pays où Bonduelle intervient comme employeur est signataire de ces conventions, soit environ la moitié des collaborateurs couverts. Les engagements internes de Bonduelle permettent d'assurer le respect de ces conventions au-delà des engagements des pays. En effet, les pays non-signataires des conventions sont les suivants :

- convention fondamentale n° 29 sur le travail forcé : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical : Brésil, États-Unis ;
- convention fondamentale n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 100 sur l'égalité de rémunération : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 138 sur l'âge minimum de travail : États-Unis ;
- convention n° 135 concernant les représentants des travailleurs : Belgique, Canada, États-Unis.

Tous les pays où Bonduelle est employeur ont ratifié les conventions suivantes :

- convention fondamentale n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
- convention fondamentale n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

Mieux connaître pour agir, une formation dédiée au devoir de vigilance et au respect des droits humains

En 2020-2021, le Groupe Bonduelle a finalisé un support de formation à distance ayant pour objectif de sensibiliser les participants aux enjeux sociaux, environnementaux et éthiques des entreprises ainsi qu'aux risques que leurs activités peuvent engendrer pour elles-mêmes et leurs parties prenantes. Les participants comprennent la notion de Devoir de vigilance et peuvent identifier les risques à prévenir en matière de droits humains, de libertés fondamentales, de santé-sécurité ou de protection de l'environnement. Ils s'approprient les mesures du plan de vigilance du Groupe Bonduelle pour devenir acteurs et s'impliquer. Cette formation est en cours de déploiement dans l'ensemble des filiales du Groupe, les collaborateurs connectés devront l'avoir réalisée au plus tard le 30 juin 2023.



Synthèse des procédures

Le tableau ci-dessous résume les procédures d'évaluation des filiales, des sous-traitants, des fournisseurs et les actions à venir le cas échéant :

Périmètre d'évaluation	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Reporting RSE Audit interne des sites de production		
Sous-traitants et fournisseurs	Évaluation des fournisseurs via la plateforme EcoVadis (Europe et Sourcing international) Cartographie des risques des fournisseurs (Europe et Sourcing international) Analyses qualité des ingrédients Questionnaire de <i>due diligence</i> Envoi du Code de conduite fournisseurs pour une pratique éthique des affaires		
Agriculteurs	Charte d'approvisionnement agronomique (cf. 2.3.3.4) signée par les partenaires agriculteurs Suivi du chef de plaine avec les partenaires agriculteurs du respect de la Charte d'approvisionnement agronomique et de la réglementation Contrôles qualité des légumes à l'entrée des usines		

La Direction de l'audit participe à assurer que le programme de *compliance* est mis en œuvre.

2.5.2.3 Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention

Le tableau ci-dessous résume les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention mises en œuvre par Bonduelle :

Périmètre d'actions	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Politique ressources humaines (cf. 2.4.1.1) Communication sensibilisation sur la protection des données personnelles	Politique environnementale (cf. 2.3.5.1)	Politique 0 accident du travail (cf. 2.4.2.1) Politique qualité et nutrition des produits (cf. 2.2.5) Fondation Louis Bonduelle (cf. 2.2.4.2)
	Charte éthique (cf. 2.5.1.1) Code de conduite pour une pratique éthique des affaires (cf. 2.5.1.3) précisant notamment dans sa partie 3 des obligations de prévention des risques vigilance Amélioration continue de notre <i>reporting</i> RSE avec audits externes (cf. 2.8.1 et 2.8.6) Engagements auprès des communautés locales (cf. 2.4.6) Création d'une formation en <i>e-learning</i> sur le devoir de vigilance et les droits humains (déploiement en cours) (cf.2.5.2.2)		
Sous-traitants et fournisseurs	Code de conduite fournisseurs pour une pratique éthique des affaires (cf. 2.5.1.4) Politique d'achats responsables (cf. 2.2.7) Clauses contractuelles insérées dans les contrats, en fonction de la cartographie des risques : <ul style="list-style-type: none"> exigeant des prestataires, fournisseurs et sous-traitants qu'ils s'engagent à défendre une pratique éthique des affaires, et notamment respectent l'équivalent des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies et de ceux énoncés dans la Charte éthique Bonduelle ; et qu'ils font le nécessaire pour identifier et prévenir dans leurs organisations les risques d'actes de corruption, d'atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement ; prévoyant la possibilité d'évaluer et d'auditer les mesures mises en place par les tiers et de suivre, le cas échéant, des plans d'actions d'amélioration ; permettant de mettre un terme au contrat en cas de non-respect des clauses. 		
Agriculteurs	Voir la stratégie de transition vers une agriculture régénératrice (cf. 2.2)		



2.5.2.4 Mécanisme d'alerte

Le Groupe Bonduelle dispose d'un mécanisme d'alerte répondant aux diverses obligations qui s'imposent à lui, notamment les obligations prévues aux articles 8 et 17 de la loi Sapin II, aux dispositions de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, ainsi que la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte. Une plateforme internet, maintenue et hébergée par un prestataire externe permet à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Bonduelle, ainsi qu'à l'ensemble de ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients, etc.) d'émettre une alerte de manière confidentielle et anonyme si le lanceur d'alerte le souhaite. En complément de cette plateforme, les collaborateurs disposent des voies traditionnelles telles que la voie managériale ou la sollicitation de ressources humaines pour émettre des alertes. En outre, la *business unit* BFA, pour des raisons historiques et culturelles, dispose en complément d'une plateforme téléphonique spécifique pour émettre des alertes.

Les collaborateurs sont informés de l'existence de ce mécanisme d'alerte lors de formations, mais aussi par des publications faites dans les locaux. Les parties prenantes du Groupe Bonduelle sont informées de l'existence de ce système d'alerte dans le cadre de leurs relations contractuelles et par la page « Nous alerter » de son site web www.Bonduelle.com qui leur donne accès à la plateforme internet ⁽¹⁾.

Une procédure est attachée à ce mécanisme d'alerte et disponible à tous. Elle précise la manière dont la protection des lanceurs d'alerte est garantie et comment le traitement des alertes est réalisé.

2.5.2.5 Dispositif de suivi

Le Groupe Bonduelle dispose d'un ensemble d'instances en charge notamment du suivi de la mise en œuvre du plan de vigilance. Ces instances et leur activité de suivi en 2021-2022 sont décrites ci-dessus (cf. 2.5.1.2 Gouvernance).

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de suivi des actions déjà mis en place :

Périmètre du dispositif de suivi	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Politique de dialogue social (cf. 2.4.7) et de respect des droits de l'Homme (cf. 2.5.2.2)	Part des sites ayant réalisé leur auto-évaluation à partir de la grille de management de l'eau et énergie Suivi de l'impact carbone des activités Bonduelle Part du recyclage des déchets (composés végétaux/déchets banals/déchets spéciaux) Part des sites qui ont identifié des zones remarquables sur leur territoire	Taux de fréquence des accidents du travail (cf. 2.4.2.4)
	Évaluation de l'avancement des objectifs RSE par le Comex Suivi du nombre de collaborateurs formés à la loi de vigilance et à la lutte contre la corruption Suivi du nombre de collaborateurs formés au respect des données personnelles Suivi de la mise en place de procédures RH et de la bonne communication aux collaborateurs des principes éthiques Vérification du fonctionnement technique de la plateforme web d'alerte Audit concernant le respect des procédures d'évaluation des tiers par les collaborateurs		
Sous-traitants et fournisseurs	Indicateurs de suivi, résultats 2021-2022 (cf. 2.5.2.5) : • nombre de fournisseurs évalués par la plateforme EcoVadis : 168 fournisseurs ; • nombre de questionnaires de <i>due diligence</i> envoyés : 1 201 fournisseurs ayant reçu le Code de conduite fournisseurs, représentant 57 % des volumes d'achats du groupe (hors agro).		
Agriculteurs	Part des agriculteurs signataires de la Charte d'approvisionnement agronomique (cf. 2.3.2.3) Part des agriculteurs partenaires ayant reçu le Code de conduite fournisseurs		

(1) Les informations figurant sur le site web de la société (www.Bonduelle.com) ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel.



2.5.2.6 Compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance en 2021-2022

Procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales

Dans le cadre du plan d'audit de la Direction de l'audit interne, et des travaux de la Direction juridique et *compliance*, les éléments suivants ont fait l'objet de contrôles ciblés :

- vérification de l'information donnée aux salariés concernant le système d'alerte et le code de conduite ;
- vérification de la mise en place des clauses contractuelles et de l'application des politiques et procédures du groupe à travers des contrôles ciblés.

Procédures d'évaluation des sous-traitants ou fournisseurs

À la clôture 2021-2022, le groupe a évalué 168 fournisseurs par l'intermédiaire d'Ecovadis.

Par ailleurs, 1 389 questionnaires Bonduelle ont été adressés aux fournisseurs.

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Les clauses contractuelles sont insérées dans les contrats pour faire connaître les engagements de Bonduelle et exiger de la part de ses partenaires et fournisseurs des engagements en la matière.

Le Code de conduite fournisseurs pour une pratique éthique des affaires (cf. 2.5.1.4) est systématiquement transmis par les Directions des achats des quatre *business units* du Groupe Bonduelle.

Mécanisme d'alerte

Sur l'exercice 2021-2022, Bonduelle a recensé 12 alertes de toutes natures au niveau du groupe. Elles ont toutes été traitées conformément à la procédure d'alerte.

Dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre

Depuis le dernier document d'enregistrement universel, le plan de vigilance et plus globalement les sujets inhérents à la *compliance* ont été présentés au Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA. Un bilan et des plans d'action ont été présentés à la Direction Générale à l'été 2022.

Depuis le dernier document d'enregistrement universel, le Comité de Pilotage *Compliance* s'est tenu deux fois pour évoquer notamment l'application des mesures du plan de vigilance, le Comité de Suivi Vigilance s'est également tenu trois fois, le *Compliance Committee* s'est réuni une fois.

Les actions de suivi se sont focalisées notamment sur les points suivants :

- suivi de la mise à jour de la cartographie des risques de vigilance et validation de cette dernière ;
- évaluation des tiers ;
- suivi formation ;
- suivi des alertes et mise à jour des procédures eu égard aux changements législatifs.



2.6 Taxonomie

2.6.1 Présentation de la Taxonomie

En 2019 a été adopté le pacte vert pour l'Europe (*Green Deal*), encadrant les nouvelles législations de la Commission européenne à partir de 2020, dont le but est d'atteindre une baisse de 55 % des émissions de gaz à effets de serre à 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone d'ici 2050. Dans ce contexte, l'Union européenne a pris d'importantes mesures pour construire un écosystème de finance durable. La « taxonomie verte » en constitue un élément central, son objectif principal étant d'identifier et de favoriser les investissements vers les activités soutenables.

Le règlement (UE) n° 2020/852 du 18 juin 2020 et les actes délégués qui l'accompagnent, communément appelés la Taxonomie verte, permettent une classification standardisée selon des critères scientifiques des activités économiques contribuant considérablement à la réalisation d'objectifs environnementaux afin de relever l'ambition climatique fixée. Six objectifs ont ainsi été définis :

1. Atténuation du changement climatique ;
2. Adaptation au changement climatique ;
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
4. Transition vers une économie circulaire ;
5. Prévention et réduction de la pollution ;
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

2.6.2 Obligation de reporting

Dans cette optique, la taxonomie impose de publier les parts de ventes (chiffre d'affaires), de dépenses d'investissements (CAPEX) et de dépenses d'exploitation (OPEX) contribuant de façon significative aux objectifs environnementaux cités ci-dessus.

Aujourd'hui, seules les sociétés soumises à la publication d'une déclaration de performance extra-financière (DPEF) ont une obligation de reporting quant à la Taxonomie. Sa mise en application est progressive sur trois exercices à compter de la clôture 2022. Pour ce premier exercice, des dispositions allégées ont été prévues avec la publication de la part d'éligibilité seulement pour les objectifs 1 et 2. Les attendus de l'exercice suivant comprendront la publication de l'éligibilité et de l'alignement pour les deux premiers objectifs pour l'année fiscale 2023, puis pour l'ensemble des objectifs pour 2024.

À partir de l'exercice 2022-2023, il sera imposé aux entreprises concernées de publier la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitation dites « durables », c'est-à-dire respectant le ou les critère(s) technique(s) associé(s) à chacune des activités éligibles. Une activité considérée comme alignée est définie par la taxonomie comme :

- contribuant substantiellement à l'atteinte d'un des six objectifs environnementaux ;
- ne présentant aucun préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux ;
- respectant les garanties sociales minimales.

2.6.3 Résultats 2021-2022

2.6.3.1 Chiffre d'affaires

Les activités générant du chiffre d'affaires pour le Groupe Bonduelle portent essentiellement sur la fabrication et la commercialisation de produits alimentaires, pour un chiffre d'affaires total s'élevant à 2 203 millions d'euros en 2022 (voir partie 5, note 5.1). Or, dans le cadre des deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique applicables à partir de l'exercice 2021, la Commission européenne a priorisé les activités les plus émettrices sur les *scopes* 1 et 2 et n'a pas couvert l'ensemble des secteurs de l'économie au sein des premiers règlements délégués. Ainsi, ces activités ne sont pas éligibles pour cet exercice de reporting.

Pour cette raison, le taux d'éligibilité du chiffre d'affaires de Bonduelle est de 0 %. D'autre part, en raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible, les dépenses d'investissement (CAPEX) et les dépenses d'exploitation considérées (OPEX) sont essentiellement des postes qui ne sont pas directement associés aux activités de production mais qui peuvent permettre à l'activité principale de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique.

2.6.3.2 CAPEX

La part des CAPEX éligibles s'élève à environ 6,3 % du total des CAPEX. Au 30 juin 2022, le montant total (dénominateur) des CAPEX s'élève à 114,4 millions d'euros (voir partie 5, notes 11.2 et 11.3). Les CAPEX éligibles, reflétés au numérateur, s'élèvent à 7,3 millions d'euros et comprennent principalement des investissements relatifs à la rénovation de bâtiments existants, la construction de bâtiments neufs, les travaux liés aux équipements d'efficacité énergétique, le compostage de biodéchets et la production d'électricité au moyen de panneaux solaires.



2.6.3.3 OPEX

Le règlement sur la taxonomie s'appuie sur une définition réduite des OPEX. Ceux-ci sont principalement composés des coûts qui se rapportent à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs liés à des immobilisations corporelles par l'entreprise. Ils représentent 125 millions d'euros soit une part non significative (moins de 6 %) des OPEX totaux de l'entreprise. Les travaux d'analyse menés par Bonduelle ont ainsi conclu à la non-matérialité de l'indicateur et donc à l'exemption de *reporting* de l'indicateur.

2.6.4 Note Méthodologique

Les travaux d'analyse ont été réalisés sur base des comptes consolidés de Bonduelle. Toutes les entités de Bonduelle ont été reprises dans le périmètre d'analyse.

Concernant le calcul d'éligibilité du chiffre d'affaires, les activités contribuant faiblement au chiffre d'affaires n'ont pas été retenues dans le périmètre d'analyse. Ainsi, le CA lié à des prestations de fret routier, représentant moins de 3 % du total, n'a pas été considéré comme matériel pour ce *reporting*.

L'ensemble des CAPEX ont été revus pour l'année 2022 dans le cadre d'une méthodologie appropriée pour éviter tout double-comptage. Une équipe projet constituée de collaborateurs de la Direction Financière et RSE a conduit ces travaux d'analyse. Une revue technique a ensuite été réalisée par les équipes opérationnelles de Bonduelle.

Le calcul des OPEX tels que définis par la taxonomie s'est appuyé sur une estimation par poste. Les éléments d'estimation sont détaillés dans une note méthodologique dédiée.

De manière générale, une note méthodologique interne a été rédigée dans un souci de transparence et de pérennité de la démarche. Celle-ci formalise la méthodologie de calcul et de *reporting* pour chacun des indicateurs, et est disponible sur demande auprès des services Finance et/ou RSE.

2.6.5 Autres informations qualitatives : initiatives RSE non reflétées par la Taxonomie

Bonduelle s'engage également dans des activités non éligibles mais contributives au premier objectif de la taxonomie : l'atténuation du changement climatique. À ce titre, le groupe travaille sur la réduction de ses émissions carbone sur les *scopes* 1, 2 et 3 à travers une trajectoire de réduction validée par le SBTi (voir chapitre 2.3.1).

Sur le *scope* 1 & 2, Bonduelle engage ses actions de réduction sur ses usines au travers d'une stratégie d'efficacité énergétique et de décarbonation de sa consommation énergétique (voir chapitre 2.3.5.2)

Sur le *scope* 3, Bonduelle vise également à réduire l'empreinte carbone de ses émissions, par exemple en travaillant sur ses approvisionnements de matières agricoles cultivées au travers d'une stratégie agronomique globale B! Pact in Agro (voir chapitre 2.3.2), et sur la conception de ses emballages (voir chapitre 2.3.3.1).

2.6.6 Détail des activités potentiellement éligibles dans le futur

La Taxonomie et son périmètre étant voués à évoluer, certaines entreprises anticipent et identifient les activités qui seront éligibles et ainsi l'augmentation de leurs KPIs. Dans ce cadre, Bonduelle a mis en place un groupe de travail afin de préparer le *reporting* d'éligibilité et d'alignement sur l'activité « production de nourriture » contributive aux objectifs de transition vers une économie circulaire et de protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes, à horizon 2024.

2.7 Déclaration de performance extra-financière

Table de correspondance des éléments de la DPEF

Le modèle d'affaires du groupe est présenté dans les sections 1.1 Notre profil, 1.3. Un monde en transition, 1.4 Stratégie pour devenir une entreprise alliant performance financière et impact positif et 2.9.1 Organisation du Groupe Bonduelle.

Les principaux risques sociaux et environnementaux liés à l'activité de la société, ainsi que la méthode suivie pour les identifier et les hiérarchiser, sont présentés dans la section 4.2 Facteurs de risques.

Principaux risques RSE	Politiques, diligences raisonnables et indicateurs de performance	Section
Accidents du travail	Politiques et diligences : Santé et sécurité au travail	2.4.2
	Indicateurs : Ressources Humaines	2.4.2.4
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de fréquence des accidents du travail Taux de gravité des accidents du travail 	2.8.7.7
Appauvrissement des sols et écosystèmes	Politiques et diligences : « B! Pact in Agro », notre stratégie agronomique à impact	2.3.2
	Indicateurs : Agronomie	2.3.2.3
	<ul style="list-style-type: none"> Part des producteurs avec une certification environnementale sur la culture Bonduelle Part des surfaces cultivées utilisant des solutions alternatives aux pesticides de synthèse Part des surfaces irrigables avec une gestion de l'eau pilotée par des outils Part des surfaces cultivées avec un raisonnement de la fertilisation azoté 	2.8.7.1
Variabilité climatique	Politiques et diligences : Contribuer à la neutralité carbone & Des usines meilleures pour la planète	2.3.4 2.3.5
	Indicateurs : Carbone et Environnement industriel	2.8.7.2
	<ul style="list-style-type: none"> Émissions globales de gaz à effet de serre Pourcentage de baisse des émissions de gaz à effet de serre Énergie et eau consommées par tonne de produits fabriqués Nombre de sites certifiés ISO 50001 sur le périmètre Europe Part des énergies alternatives dans le mix énergétique de Bonduelle Montants dépensés pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement (air et énergie) 	2.8.7.4
Crise alimentaire	Politiques et diligences : Qualité et traçabilité alimentaire	2.2.5
	Indicateurs : Qualité	2.8.7.6
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'analyses de sécurité alimentaire sur les produits en conserve, sur les produits surgelés, frais ou traiteurs Part des sites Bonduelle possédant au moins une certification Nombre de sites certifiés pour la fabrication de produits issus de l'agriculture biologique Nombre de jours d'audits réalisés par des organismes extérieurs dans les usines Bonduelle Part des industriels partenaires fournisseurs de produits finis audités sur leurs performances et le respect de leurs engagements sur la qualité des produits 	
Condamnation pour pratique anticoncurrentielle	Politiques et diligences : le risque de condamnation pour pratique anticoncurrentielle s'inscrit dans la démarche éthique du groupe. La politique et les diligences sont présentées en section 2.5 Éthique et Vigilance.	2.5.1
	Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de collaborateurs formés aux grands principes du droit de la concurrence. 	2.5.1.6

L'évasion fiscale n'a pas été identifiée comme un risque majeur du fait des dispositions déjà en place au sein de l'entreprise. Les autres informations légales attendues au titre de la DPEF (énergie/climat, économie circulaire, gaspillage alimentaire, etc.) sont traitées dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel. La table de correspondance présentée au paragraphe 2.7 permet au lecteur de trouver dans le chapitre 2 les éléments spécifiquement attendus au titre de la DPEF.





2.8 Note méthodologique du reporting RSE

2.8.1 Contexte et objectifs

L'analyse de la performance RSE du groupe fait l'objet d'un *reporting* annuel dans le présent document d'enregistrement universel. Bonduelle a renforcé sa démarche de progrès développement durable et RSE en 2002-2003 en s'appuyant sur une méthodologie classique de conduite de projet, structurée en plusieurs phases :

- phase 1 : fixer et valider des objectifs et les décliner dans l'ensemble de l'organisation ;
- phase 2 : mettre en œuvre des démarches de progrès permettant d'atteindre ces objectifs ;
- phase 3 : mesurer et contrôler les résultats.

Les indicateurs de *reporting* RSE de Bonduelle ont été élaborés par les experts de domaine en lien avec leurs réseaux d'échanges et validés auprès des équipes opérationnelles. Ces indicateurs ont été sélectionnés sur la base des engagements RSE de Bonduelle croisés avec les exigences du GRI STANDARDS du Global Reporting Initiative (GRI) ainsi qu'avec les attentes des parties prenantes et la réglementation du Grenelle de l'environnement (France) pour donner lieu à la constitution d'un référentiel de *reporting* propre à Bonduelle.

Le présent rapport est réalisé conformément au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises. De plus, ce rapport a été préparé en faisant référence aux normes GRI : option « Déclaration faisant référence à GRI » (cf. 2.9.4 - Liste des normes du GRI STANDARDS utilisées pour la rédaction du rapport). Le présent document contient le plan de vigilance du Groupe Bonduelle et le compte rendu de sa mise en œuvre effective, conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le *reporting* est effectué chaque année depuis 2002-2003, sur la période fiscale, soit cette année du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Les indicateurs publiés dans le document d'enregistrement universel présentent les résultats de l'année écoulée et ceux des quatre années précédentes afin de suivre l'évolution des indicateurs. La période de *reporting* peut être ajustée ou décalée de quelques jours pour des raisons de disponibilité des données.

Le *reporting* a une vocation première d'accompagnement du pilotage de la démarche. Les résultats sont ainsi analysés par le Comité de Pilotage RSE afin de déterminer les objectifs à atteindre pour l'exercice suivant. Les sites industriels ont également accès directement à leurs indicateurs afin de suivre et analyser leurs performances.

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, Deloitte, par ailleurs Co-Commissaire aux Comptes, a mené des travaux de vérification des informations de la déclaration de performance extra-financière publiées dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel.

Ce rapport ne contient ni modification ni retrait d'information fournis dans les rapports précédents concernant des éléments matériels.

2.8.2 Procédure

Le pilotage du *reporting* est assuré par la Directrice de la RSE et de la communication *corporate* du groupe ainsi que par les responsables des domaines concernés - ressources humaines, agronomie, ressources naturelles, qualité et nutrition, transport, et achats - et par les équipes de la RSE.

Les données sont collectées chaque année par des correspondants sur les sites et dans les *business units*. Elles sont vérifiées et consolidées par la Direction consolidation et gestion du groupe.

Commun à l'ensemble du Groupe Bonduelle et à la majorité des domaines de la RSE, l'outil Metrio® permet de saisir les données nécessaires au calcul des indicateurs. Chaque personne dispose d'accès personnalisés en fonction de son usine et de son domaine d'intervention dans le *reporting*. Les définitions des indicateurs (périmètres, données demandées, unités et exemples) sont accessibles depuis l'interface de saisie des données. Les résultats des indicateurs sont directement accessibles aux contributeurs du *reporting* via des tableaux et des graphiques. Les sites ont également la possibilité de comparer leurs résultats afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques. Les contributeurs du *reporting* sont formés à Metrio® et accompagnés tout au long du *reporting*.

Le *reporting* ressources humaines (réalisé via l'outil d'exploitation de base de données QLIK RH) et le calcul des émissions de CO₂ liées au transport ne sont pas réalisés avec l'outil de *reporting* Metrio®.

2.8.2.1 Contrôles et validation

Un contrôle de cohérence automatique est réalisé pour tous les domaines : si la donnée saisie présente un écart significatif (+ ou - 15 %) par rapport à l'année précédente, une alerte est donnée. La personne peut alors modifier ou confirmer la valeur en ajoutant une note. Pour les données d'agronomie, le seuil d'alerte a été relevé à + ou - 25 % afin de s'adapter aux évolutions courantes de surfaces cultivées.

Pour chaque donnée saisie, une approbation est nécessaire. Les Directeurs d'usine sont responsables de la validation des données ressources naturelles et qualité de leur site.

Les responsables de zone agricole doivent valider les formulaires de collecte amont agricole et les responsables achats pays valident les formulaires achats.

Pour les données des ressources naturelles, les contrôleurs de gestion de chaque site effectuent également un contrôle de cohérence avant validation par les Directeurs d'usine.

Pour le domaine ressources humaines, les données sont remontées et validées par les interlocuteurs ressources humaines de chacun des pays. Elles sont ensuite consolidées par le responsable du domaine ressources humaines. Des audits internes ont été menés par les équipes ressources humaines afin de s'assurer de la maîtrise des données et renforcer la fiabilité du processus.

Concernant le transport et les émissions de CO₂, les données sont extraites automatiquement depuis les bases de données alimentées par les services *supply* de chaque *business unit*. Ces données sont ensuite transmises à un partenaire externe en charge du calcul des émissions de CO₂.

2.8.2.2 Consolidation des données

La consolidation des indicateurs au niveau *business unit* et groupe se fait à partir des données de l'outil Metrio® et des outils RH et *supply*. Une revue de cohérence groupe est assurée par la Direction RSE, les experts de domaine et le contrôle de gestion.

2.8.2.3 Outils du reporting ressources humaines

Le groupe a établi un système informatique permettant la collecte des données ressources humaines principalement via des paramétrages automatiques et quelques saisies manuelles dans l'outil COGNOS. Cette organisation concerne le périmètre Groupe.

2.8.2.4 Animation du reporting

Le reporting RSE sollicite environ 250 correspondants de métiers différents dans l'ensemble des sites industriels du Groupe Bonduelle. La communauté digitale BIGREEN favorise les échanges continus sur la RSE entre les collaborateurs.

2.8.3 Périmètre

L'ensemble des sites et *business units* du Groupe Bonduelle (Organisation du Groupe Bonduelle – partie 2.9.1) est concerné par le reporting RSE. Le périmètre de reporting est défini sur la base du périmètre de consolidation (5.5 Annexe aux comptes consolidés – note 15 – Liste des sociétés du groupe) et selon les règles suivantes :

- les nouveaux sites et *business units* intégrés au Groupe Bonduelle durant l'exercice budgétaire réalisé sont inclus dans le périmètre l'année suivante. L'intégration de BFA dans

le reporting se poursuivra en 2022-2023 sur les domaines manquants décrits dans la section 2.8.3.2 Intégration de la *business unit* BFA ;

- les sites et *business units* sortis du groupe ou dont l'activité a cessé au cours de l'exercice écoulé sont exclus du périmètre pour la totalité de la période, afin de faciliter la comparaison des résultats ;
- les sociétés mises en équivalence sont exclues du périmètre. Leurs activités sont considérées comme des achats externes. Des exceptions sont faites sur le domaine transport et sur le domaine Achats. La société OP OASI (Italie), société mise en équivalence, étant fournisseur de Bonduelle à 100 %, est ainsi intégrée au périmètre achats ;
- les plateformes logistiques sont exclues du périmètre de reporting, à l'exception des domaines transport et ressources humaines. La plateforme de Brockport (BALL) est incluse dans le périmètre de reporting environnement industriel ;
- les sièges sociaux des sociétés en intégration globale sont exclus du périmètre, à l'exception du domaine ressources humaines ;
- la société SAS Euromycel, en intégration globale, est exclue du périmètre pour l'ensemble des domaines, à l'exception du domaine ressources humaines. Les quantités reportées sont non significatives ;
- le site de San Paolo d'Argon (Italie) est inclus dans le périmètre des indicateurs qualité ;
- les sites Doué-la-Fontaine, San Paolo et Battipaglia sont exclus du périmètre environnement industriel.

2.8.3.1 Évolution du périmètre intervenue durant l'exercice 2021-2022

Pour l'année 2021-2022, le périmètre du reporting a intégré l'entité France Champignon, qui comprend les sites de Doué-la-Fontaine, Montreuil-Bellay, Longué-Jumelles et Bagneux.

Concernant la *business unit* BALL, dont l'ouverture du capital a été faite au 30 juin 2022, elle fait partie du reporting extra-financier 2021-2022 (contrairement au reporting financier dans lequel la contribution de BALL est identifiée sur une ligne spécifique). Elle sera retirée du périmètre pour le prochain reporting 2022-2023.

2.8.3.2 Intégration de la *business unit* BFA

En 2017-2018, le département RSE en charge du reporting a pris contact avec les équipes BFA (Bonduelle Fresh Americas, *business unit* issue de l'intégration de Ready Pac Foods) afin d'intégrer la nouvelle filiale. Un travail commun a permis de sélectionner des indicateurs jugés matériels en ressources naturelles et en ressources humaines qui ont pu être reportés par les sites BFA. Les interlocuteurs en charge du reporting ont été identifiés et formés au reporting et à l'utilisation du logiciel Metrio®. Les contrôles et validations des données de



BFA ont suivi le même process que les autres BU. En 2021-2022, le travail d'intégration des données de la *business unit* BFA s'est poursuivi.

Seuls les indicateurs liés aux achats de fruits et légumes élaborés ne sont pas publiés.

2.8.3.3 Amont agricole

Le reporting est réalisé au niveau des bassins de production et d'activité : France Nord-Picardie ; France Sud-Ouest ; Frais Europe ; Hongrie ; Pologne ; Russie ; Portugal ; Québec, Ontario et Alberta (Canada) ; États-Unis (Frais et Long Life) ; Brésil ; activité Champignons (France Champiland et Pologne).

2.8.3.4 Transport

Le transport a été intégré à la démarche RSE de Bonduelle en 2007-2008. En 2021-2022, le périmètre opérationnel du reporting transport est défini ainsi :

	Surgelé légumes	Conserve légumes	Champignon	Frais	Traiteur
Amont agricole	Canada États-Unis France Nord Picardie France Sud-Ouest Pologne Portugal	Canada États-Unis Hongrie France Nord Picardie France Sud-Ouest Afrique Pologne Russie	Ramassage des champignons saumurois (France)	France Italie Allemagne États-Unis	France
Intersites	Canada États-Unis France Pologne Portugal Espagne Russie	Canada États-Unis Hongrie France Nord- Picardie France Sud-Ouest Pologne Russie	France Pologne	France Italie États-Unis	France
Distribution	Canada États-Unis Bermudes Jamaïque France Espagne Italie Benelux Allemagne Autriche Export Andorre Pologne Portugal République tchèque Slovaquie Russie	Canada États-Unis Angleterre Jamaïque Trinidad et Tobago Barbades Koweït St-Vincent-et-les- Grenadines France Europe Russie Export Kazakhstan	Pologne France Belgique Espagne Italie Allemagne	France Italie Allemagne États-Unis Canada	France

Le calcul des émissions de CO₂ liées au transport s'appuie sur le suivi des kilomètres parcourus et des tonnes transportées par camion, en train, et en bateau, automatique et reporté au réel. Les trajets en avion sont exclus du fait de leur très faible part dans le transport des marchandises. La méthodologie de calcul est attestée conforme à la norme EN 16258 et

certifié GLEC (Global Logistics Emissions Council). Les flux de transport considérés pour l'amont agricole représentent uniquement les trajets des légumes récoltés des champs aux usines, mais excluent les trajets des légumes achetés aux fournisseurs.

2.8.3.5 Achats

Le périmètre du reporting achats responsables concerne les achats réalisés par Bonduelle, notamment :

- le packaging : boîtes métalliques, cartons et films d'emballage, matières premières ;
- les légumes, ingrédients et les denrées végétales et animales entrant dans la composition de ses recettes non cultivés ou produits par le groupe ;
- les achats indirects : notamment l'énergie, les pièces de rechange et les prestations de service.

La *business unit* BFA est désormais incluse dans ce périmètre depuis 2019-2020.

Ce périmètre est variable selon les pays :

- Europe : incluant en plus les semences ;
- Italie : uniquement emballages et indirects usine ;
- Russie : uniquement cartons, films d'emballage, légumes et ingrédients ;
- *business unit* BALL : uniquement emballages, légumes secs et surgelés ;
- Portugal : uniquement énergie, indirects usine, emballages et ingrédients.

L'indicateur d'évaluation des fournisseurs est reporté en année civile, à l'exception de la BU BALL qui reporte la donnée en année fiscale.

2.8.3.6 Carbone

Le périmètre des différents *scopes* est défini selon les critères du *GHG Protocol*. Certains postes spécifiques à l'activité de Bonduelle ont été répartis de la manière suivante :

- la répartition des émissions transports entre le *scope* 1 et 3.3 ;
- la répartition des émissions de la vapeur entre le *scope* 1 et le *scope* 2 ;
- la prise en compte des émissions du photovoltaïque dans le *scope* 3 ;
- les allocations des émissions liées à la matière première alimentaire cultivée dans le *scope* 1 ;
- les émissions liées au transport et stockage en magasin sont reportées du *scope* 3.10 à 3.9 ;
- les émissions du transport aval de distribution des produits finis sont réparties entre *scope* 3.4 et 3.9.

Les consommations énergétiques et de fluides frigorigènes des sites San Paolo et Battipaglia sont désormais inclus dans les *scope* 1 et 2.

2.8.3.7 Emballages

Le périmètre de reporting de l'indicateur « Quantité de matériaux recyclés intégrés dans les emballages » inclut toutes les *business units*, ainsi que la sous-traitance.

Le périmètre de reporting de l'indicateur « Quantité d'emballages conçus pour être recyclables » inclut toutes les *business units*, mais pas la sous-traitance.

Bonduelle Prospective et Développement est quant à elle exclue du périmètre pour le calcul des deux indicateurs, celle-ci représentant une part infime de la production totale d'emballages.

Le calcul de l'indicateur « Consommation d'emballage des produits commercialisés » se base soit sur la quantité d'emballages consommée, soit celle achetée, en fonction des données disponibles sur site.

2.8.3.8 Nutrition

Pour l'année 2021-2022, l'indicateur Nutri-Score, la *business unit* BALL est exclue du périmètre de reporting.

2.8.4 Indicateurs

L'ensemble des indicateurs quantitatifs du reporting est situé en annexe. Le rapport de Deloitte en section 2.8.6 précise la liste des indicateurs sélectionnés pour les travaux de vérification.

2.8.4.1 Précision sur les indicateurs Agronomie

Périmètre temporel : Les activités de l'amont agricole de Bonduelle sont principalement situées dans l'hémisphère nord et les saisons de culture (du semis à la récolte) se déroulent typiquement sur la période du printemps à l'automne. Elles se déroulent donc à cheval sur deux exercices fiscaux. En conséquence, dans la majorité des cas, afin de reporter des données réelles (de cultures effectivement récoltées), Bonduelle utilise les données agricoles des campagnes de production réalisées pendant l'année civile précédant l'année de reporting.

Source et niveau de granularité des données : La source et le niveau de granularité des données sur les techniques culturales reportées dépendent de chaque bassin. Cela s'explique par les différents systèmes de management des données agronomiques existants. Ainsi, certaines informations peuvent être basées sur les déclarations des producteurs. Des vérifications de cohérence par les experts agronomes sont réalisées sur les données ainsi collectées.

Critère de comptabilisation des techniques culturales alternatives : dans le cas des bassins qui reportent à l'échelle de l'exploitation, une technique culturale alternative est considérée lorsqu'elle est employée sur plus de 75 % de la surface.

Périmètre des activités : les indicateurs sur les techniques culturales qui sont reportés ne sont pas pertinents pour l'activité Champignons, en Pologne et en France, dont la culture est hors sol. Cette activité est donc exclue du périmètre de reporting des techniques culturales. Ces surfaces représentent moins de 0,05 % des surfaces cultivées par les producteurs.



Périmètre des surfaces incluses : les indicateurs exprimés en « surface cultivée » et « surface irrigable » sont calculés sur toute la surface cultivée par les producteurs de Bonduelle hors surface équivalente fournisseur. Celle-ci représente 81 % de la surface cultivée totale.

Part de surfaces irrigables : 67 % de la surface cultivée par les producteurs est irrigable.

Précision sur l'indicateur « % des surfaces cultivées en utilisant des solutions alternatives aux pesticides de synthèse » : Bonduelle suit l'usage des alternatives suivantes : utilisation de biostimulants ou de produits de biocontrôle, faux semis, filets anti-insectes, solarisation, désherbage mécanique ou paillage. Le groupe prend en compte les surfaces sur lesquelles ces alternatives sont prévues :

- de manière exclusive ; ou
- en complément de pesticides de synthèse - ce qui contribue à diminuer l'utilisation de ces derniers.

Précision sur l'indicateur « nombre de réseaux de surveillance » : les données des *business units* FRESH *i.e.* BFE et BFA sont publiées séparément de celles des autres bassins de production du groupe en *Long Life* car elles étaient exprimées en deux unités différentes :

- un nombre d'agriculteurs bénéficiant de réseaux de surveillance sur le périmètre FRESH *i.e.* BFE et BFA ;
- un nombre de réseaux de surveillance dont bénéficient les agriculteurs pour le reste du groupe.

2.8.4.2 Précision sur un indicateur Ressources humaines

Pour l'exercice 2021-2022, les données RH des sites français ont été arrêtées au 22 juin 2022.

Le contexte lié au conflit russo-ukrainien n'a pas permis de consolider les données RH de notre site ukrainien aux indicateurs du Groupe.

Heures de grève : les heures de grève prises en compte concernent des motifs internes au Groupe Bonduelle et excluent les appels nationaux à la grève, externes à l'entreprise. **Entretiens individuels** : le nombre d'entretiens théoriques est égal à l'effectif au 30/06/N-1 et le nombre d'entretiens réalisés est le nombre d'entretiens réalisés pendant l'année fiscale.

2.8.4.3 Précisions sur les indicateurs Environnement industriel

Il existe une restriction de périmètre sur l'indicateur de production des déchets dangereux, 7 sites - Ruchocice, Reutlingen, Straelen, Cristalina, Ingersoll, Sainte-Martine, Strathroy - ne reportent pas les quantités de déchets industriels spéciaux (DIS - déchets dangereux) générés ou ceux dont la reprise est négociée avec les fournisseurs. Ces sites représentent 12 % de la production annuelle du groupe.

Les émissions de NO_x, SO_x et particules, principalement issues du fonctionnement des chaudières, font l'objet d'un suivi en interne.

TeqCO₂ d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre : les émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations de biogaz sur site et à la combustion de biomasse sont comptabilisées.

2.8.4.4 Précision sur les indicateurs Transport

En 2020-2021, Bonduelle s'est attaché à harmoniser, à fluidifier et à fiabiliser les méthodes de calcul des émissions de CO₂ pour le transport des marchandises (cf. 2.3.4.7).

Le comptage concerne le transport de marchandises (combustion de carburant et surconsommation de carburant liée au groupe froid pour le transport en température dirigée) *via* la route (camions), le rail, ou le fret maritime. La fabrication des camions et leur amortissement ne sont pas pris en compte dans les calculs. Le transport par avion n'est pas pris en compte à cause du recours marginal à ce mode de transport.

Certains flux ne sont pas pris en compte car marginaux :

- retours et commandes d'échantillons ;
- flux en clientèle au départ des fournisseurs externes ;
- achats d'ingrédients, de matières premières (hors amont agricole) et/ou d'emballages (c'est-à-dire tous les achats à un tiers) ;
- avoirs avec retour de marchandises ;
- commandes intra-sites sans transport ;
- ventes à courtiers, dons, ventes au personnel, ventes à confrères ;
- autres ventes : délestage pour les produits en fin de gamme ou en fin de DDM (date de durabilité minimale).

Les indicateurs calculés au 30 juin 2022 sont exprimés en tonne de CO₂ et en ratio kg CO₂ émis par tonne transportée en phase de distribution clients.

La méthodologie de calcul est certifiée GLEC depuis juin 2022 pour 12 mois, et attestée conforme à la norme EN 16258.

2.8.4.5 Précisions sur les indicateurs Qualité

Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé : il s'agit des analyses listeria monocytogènes sur produits.

2.8.4.6 Précisions sur les indicateurs Emballages

Indicateur de typologie des matériaux d'emballages : la consommation de ruban adhésif ainsi que le suivi des palettes bois ne sont pas comptabilisés dans l'indicateur de consommation d'emballages. Pour plus de précisions sur le périmètre couvert pour l'indicateur « Quantités d'emballages conçus pour être recyclables » (cf. 2.3.3).

Indicateur de consommation d'emballages : calculé à partir de la quantité consommée réelle des usines lorsque cela est possible, ou à partir de la quantité approvisionnée lorsque la donnée n'est pas disponible.

Indicateur sur la quantité de matériaux recyclés : calculé à partir des quantités achetées.

2.8.4.7 Précisions sur les indicateurs Carbone

Pour l'année 2021-2022, en raison du contexte d'ouverture du capital de l'activité de la *business unit* BALL, la donnée Emballages sur ce périmètre cédée au 30 juin 2022 n'est pas une donnée réelle mais une estimation basée sur la quantité d'emballages de l'année dernière et la production de Tonnes de Produits Finis de cette année.

Plusieurs changements structurels et méthodologiques faits en 2021-2022 ont conduit à une mise à jour des calculs historiques :

- Précision des facteurs d'émissions (FE) :
 - FE d'énergie par état pour les Etats-Unis (Georgie , New jersey, Californie),
 - FE pour 4 sous-catégories d'ingrédients d'origine animale,
 - FE pour les légumes mélange de BEAM & BFA (« légumineuses »),
 - FE des nouveaux réfrigérants inventoriés,

- FE par technologie (conserve, surgelé, frais) et par BU pour l'empreinte carbone des produits sous-traités ;
- Mise à jour des FE :
 - des émissions en agriculture,
 - de la vapeur d'origine fossile calculée à partir de l'énergie primaire consommée ;
- Évolution des FE dans le temps : évolution des mix énergétiques de l'électricité, et répercussion sur les autres FE dont « utilisation de produits vendus » ;
- Réaffectation des émissions dans les catégories du GHG Protocol :
 - fret : scope 3.4 / 3.9,
 - consommateur : scope 3.9 / 3.10,
 - matière première cultivée : scope 1 / 3.1 / 3.3 ;
- Périmètre agronomique : inclusion des émissions relatives aux ventes de produits non destinés à Bonduelle, mais cultivés dans les fermes Bonduelle.

2.8.4.8 Précisions sur les indicateurs Nutrition

Indicateur Nutri-Score : le calcul en pourcentage se fait en volume de vente et non plus en pourcentage du nombre de références (comme calculé les années précédentes).

2.8.5 Calendrier 2021-2022

Date	Action	Département
Février	Mise à jour des référentiels de définitions	Experts de domaines & coordinateur du reporting
Avril	Traduction des référentiels	Coordinateur du reporting
Mai-juin	Formation des correspondants à l'outil et à la méthode de reporting	Coordinateur du reporting et les correspondants
Juillet	Collecte des informations	Sites/zones de la filiale au coordinateur filiale
	Validation des données	Personnes responsables de l'approbation dans l'outil de reporting
Août	Consolidation groupe par domaine et validation de la consolidation	Contrôle de gestion groupe et experts de domaine
	Audits du reporting sur les sites industriels	Sites industriels audités
Septembre	Audit de la consolidation groupe	Contrôle de gestion groupe
	Audit de la politique RSE	Experts de domaines
	Revue du document d'enregistrement universel pour la conformité réglementaire	Communication groupe
	Validation du document d'enregistrement universel et tableaux de bord détaillés	Experts de domaine, communication groupe et contrôle de gestion groupe

Le précédent rapport RSE publié figure dans le document d'enregistrement universel du Groupe Bonduelle, diffusé sur www.Bonduelle.com en octobre 2021.

Toute question sur le contenu de ce rapport peut également être adressée depuis le formulaire de contact de www.Bonduelle.com



2.8.6 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière

Exercice clos le 30 juin 2022

À l'Assemblée générale des Actionnaires de la société Bonduelle,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Bonduelle SCA (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1886 rév.0 (Accréditation Cofrac Inspection, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extrafinancière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : comme indiqué dans la Déclaration au paragraphe 2.3.4.6, la méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre a été modifiée et les émissions historiques de l'exercice 2020/2021 ont été retraitées. Les principaux changements méthodologiques relèvent de la révision de facteurs d'émission et de conversion, de l'extension du périmètre de reporting et de la requalification d'émissions au sein des différents postes (*scopes*).

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la note méthodologique de la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la Gérance :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extrafinanciers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à notre programme de vérification en application des dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative, et de la norme internationale ISAE 3000 révisée (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de dix personnes et se sont déroulés entre juillet et septembre 2022 sur une durée totale d'intervention de dix semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leurs exécutions.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 2251021 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.



– Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants ⁽²⁾, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽³⁾

et couvrent 11 % des effectifs et 22 % des consommations d'énergie.

– Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 30 septembre 2022

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Edouard Lhomme

Associé, Audit

Julien Rivals

Associé, Développement Durable

(1) *Informations qualitatives sélectionnées : Démarche d'achats responsables et d'évaluation de la performance RSE des fournisseurs ; actions pour promouvoir la transition alimentaire, actions menées contre le gaspillage alimentaire, concertation menée sur l'agriculture régénératrice, formalisation d'une stratégie climat et d'un prix interne du carbone.*

(2) *Informations quantitatives sélectionnées :*

Social : Effectif (ETP) ; Nombre total d'heures de formation ; Durée moyenne de formation par individu ; Taux de fréquence et de gravité des accidents.

Agronomie : Surfaces cultivées utilisant des alternatives aux pesticides de synthèse ; Surfaces cultivées avec un raisonnement de la fertilisation azotée ; Surfaces cultivées abandonnées par Bonduelle ; Surfaces cultivées couvertes par un plan de défense pour la protection des pollinisateurs ; Pourcentage des techniciens formés annuellement pour faciliter la transition agro-écologique.

Nutrition : Pourcentage des produits évalués Nutri-Score A ou B. Environnement industriel : Consommation d'énergie ; Part des énergies alternatives dans le mix énergétique. Carbone et Emballages : Émissions de GES - scopes 1, 2 et 3 liées aux emballages ; Nombre de tonnes d'emballages et répartition par typologie des matériaux ; Tonnes d'emballages pour être recyclable ou réutilisable.

(3) *Entités sélectionnées : Irwindale, BFA, USA (Social, Agronomie) ; Swedesboro, BFA, USA (Social) ; Renescure, France, BELL (Social, Emballages, Environnement industriel) ; La Tourte, BELL, France (Social) ; BELL Nord-Picardie, France (Agronomie) ; Nagyköros, BELL, Hongrie (Agronomie, Emballages) ; Fresh Europe, BFE (Agronomie) ; Estrées SURC, BELL, France (Emballages, Environnement industriel).*

2.8.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Chiffre d'affaires du Groupe Bonduelle (en millions d'euros)	2 777	2 777	2 855	2 779	2 892 *

* Le résultat présenté correspond au chiffre d'affaires réalisé avec la business unit BALL. Le chiffre d'affaires 2021-2022 sans la business unit BALL est de 2 203 (IFRS 5).

2.8.7.1 Agronomie

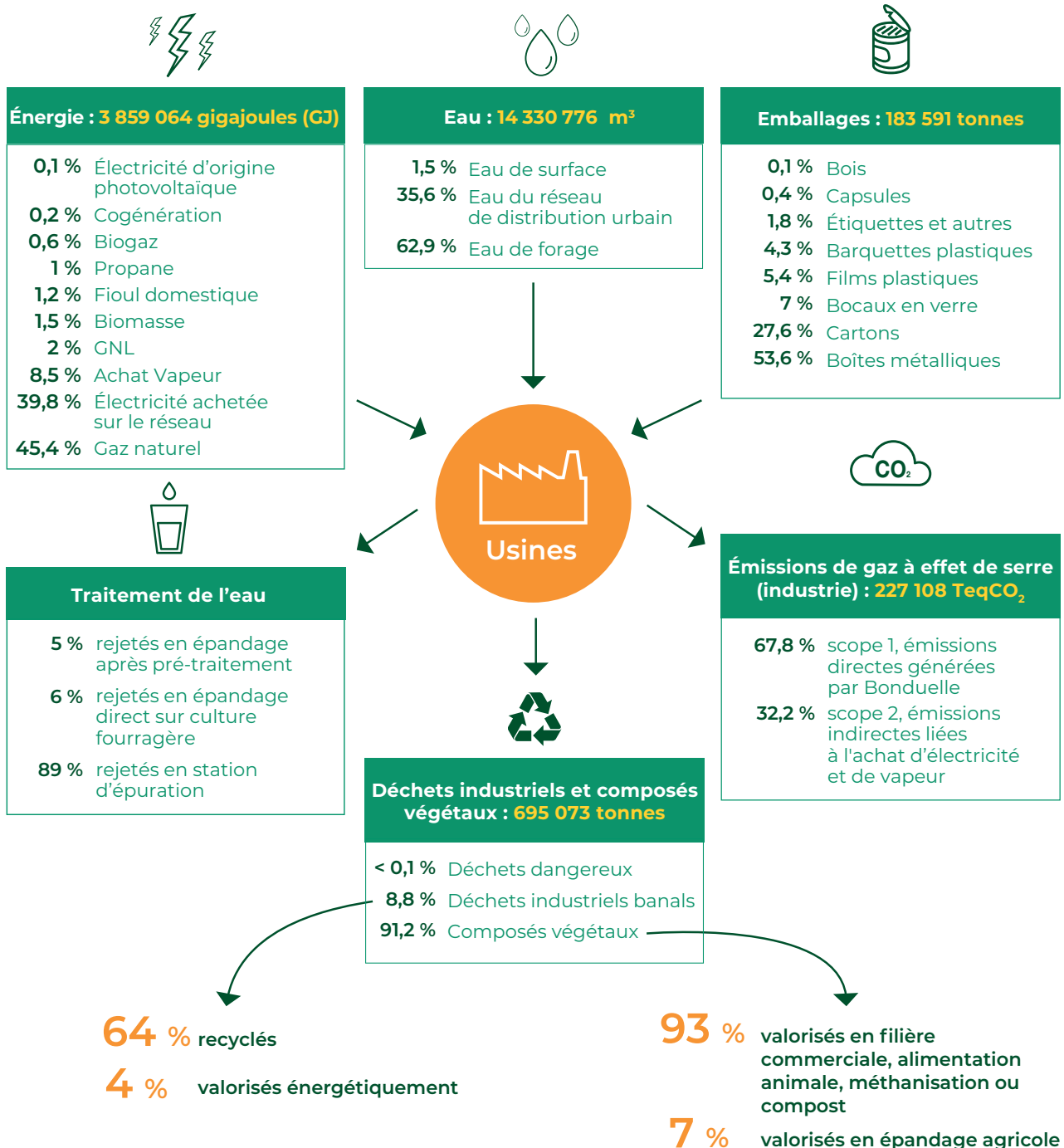
Indicateurs *	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
% surface irrigable avec gestion de l'eau pilotée par des outils	N/A	N/A	44 %	54 %	44 %
% surface cultivée avec un raisonnement de la fertilisation azoté	N/A	N/A	40 %	68 %	58 %
% surface cultivée en utilisant un plan de défense pour la protection des pollinisateurs	N/A	N/A	0 %	0 %	5 %
% des producteurs avec une certification environnementale alignée avec les exigences du B!Pact in Agro	N/A	N/A	N/A	N/A	50 %
% de la superficie cultivée abandonnée par Bonduelle	N/A	N/A	7 %	6 %	8 %
% surfaces cultivées en utilisant des solutions alternatives aux pesticides de synthèse	N/A	N/A	33 %	52 %	56 %
Nombre de variétés utilisées par type de culture	N/A	N/A	N/A	N/A	13
Nombre de variétés testées par type de culture	N/A	N/A	N/A	N/A	3
% des producteurs qui renouvellent leur contrat avec Bonduelle	93 %	91 %	89 %	90 %	91 %
Nombre de contributeurs agro équipés d'équipements de protection individuelle	264	269	315	311	301
Nombre de fournisseurs	-	-	197	215	406
Nombre de producteurs	-	-	2 778	2 825	2 551
Surface cultivée (ha)	-	-	101 533	98 038	94 334
% des producteurs avec une certification environnementale sur la culture Bonduelle	-	-	33 %	52 %	52 %
% des producteurs évalués en interne	79 %	96 %	95 %	100 %	90 %
% des producteurs ayant signé la charte Bonduelle	96 %	92 %	94 %	94 %	98 %
% surface fournisseur sur la surface totale cultivée	-	-	19 %	21 %	18 %
% de producteurs certifiés agriculture biologique	N/A	N/A	N/A	N/A	5 %
% de techniciens formés annuellement pour faciliter la transition agro-écologique	N/A	N/A	N/A	N/A	51 %

* Intégration des données BFA à partir de 2019-2020.

2.8.7.2 Environnement industriel

Consommation, rejet et valorisation dans les usines Bonduelle

Le schéma suivant présente les consommations de ressources naturelles, les valorisations et les rejets dans le milieu naturel générés par l'ensemble des sites industriels du Groupe Bonduelle.



Indicateurs	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Tonnes de produits fabriqué (TPF *)	1 218 180 TPF	1 223 529 TPF	1 251 826 TPF	1 206 099 TPF	1 206 322 TPF
Consommation d'eau					
Nombre de m ³ consommés	14 632 188 m ³	13 609 215 m ³	13 957 968 m ³	13 503 444 m ³	14 330 776 m ³
Nombre de m ³ par tonne de produits fabriqués (TPF)	12,0 m ³ /TPF	11,1 m ³ /TPF	11,2 m ³ /TPF	11,2 m ³ /TPF	11,9 m ³ /TPF
Sourcing de l'eau					
Eau de forage	8 866 962 m ³	8 457 145 m ³	8 546 177 m ³	8 128 984 m ³	9 009 227 m ³
Eau d'un réseau urbain	5 187 131 m ³	4 721 018 m ³	4 852 607 m ³	4 965 988 m ³	5 100 240X m ³
Eau de surface	578 095 m ³	431 052 m ³	559 185 m ³	408 472 m ³	221 309 m ³
Consommation d'énergie					
Consommation globale en GJ (gigajoules)	3 544 729 GJ	3 427 253 GJ	3 491 852 GJ	3 466 720 GJ	3 859 066 GJ
dont Électricité achetée sur le réseau	1 532 557 GJ	1 486 579 GJ	1 519 453 GJ	1 495 241 GJ	1 534 595 GJ
dont électricité d'origine photovoltaïque			2 385 GJ	4 666 GJ	4 587 GJ
dont électricité achetée avec garantie d'origine				2 326 GJ	0 GJ
dont Gaz naturel	1 446 750 GJ	1 406 897 GJ	1 413 809 GJ	1 421 173 GJ	1 752 029 GJ
dont Propane	81 168 GJ	81 126 GJ	95 015 GJ	67 051 GJ	38 407 GJ
dont GPL	3 312 GJ	5 491 GJ	5 341 GJ	1 569 GJ	1 713 GJ
dont Fioul domestique	29 475 GJ	28 694 GJ	28 035 GJ	39 715 GJ	45 932 GJ
dont Biomasse	80 549 GJ	31 229 GJ	38 418 GJ	55 169 GJ	56 449 GJ
dont Achat Vapeur	368 206 GJ	383 528 GJ	383 608 GJ	375 636 GJ	326 175 GJ
dont Biogaz	2 711 GJ	3 708 GJ	5 787 GJ	4 176 GJ	21 613 GJ
Répartition de l'Électricité par pays					
France	38 %	39 %	38 %	36 %	37 %
Canada	22 %	23 %	23 %	23 %	22 %
États-Unis	28 %	25 %	26 %	27 %	24 %
Portugal	4 %	4 %	4 %	3 %	3 %
Pologne	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Hongrie	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Allemagne	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Russie	1 %	1 %	2 %	3 %	3 %
Brésil	0,5 %	0,3 %	0,3 %	0,6 %	0,6 %
Production de déchets banals (déchets non dangereux)					
Tonnes	48 930 t	72 242 t	74 886 t	71 836 t	61 164 t
kg par tonne de produits fabriqués	45,8 kg/TPF	59,0 kg/TPF	59,8 kg/TPF	59,6 kg/TPF	50,7 kg/TPF
Filières de traitement					
Centre d'enfouissement technique	9,4 %	30 %	26,6 %	34,0 %	32,2 %
Valorisation énergétique	10,7 %	10,7 %	9,1 %	5,2 %	4,0 %
Recyclage	79,9 %	59,3 %	64,3 %	60,8 %	63,8 %

* TPF = Poids net égoutté sans emballage.



Indicateurs	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Production des déchets spéciaux (déchets dangereux)					
Tonnes	188 t	276 t	225 t	273 t	263 t
kg par tonne de produits fabriqués	0,18 kg/TPF	0,23 kg/TPF	0,18 kg/TPF	0,23 kg/TPF	0,21 kg/TPF
Production de composés végétaux					
Tonnes	569 917 t	593 883 t	593 297 t	597 760 t	633 646 t
kg par tonne de produits fabriqués	468 kg/TPF	485 kg/TPF	474 kg/TPF	496 kg/TPF	525 kg/TPF
Valorisation					
Épandage agricole	3,9 %	9 %	10 %	9,1 %	7 %
Alimentation animale	59,7 %	48 %	45,5 %	51,9 %	54 %
Valorisation énergétique	6,6 %	9 %	10,5 %	9,3 %	11 %
Produit commercialisable	18,8 %	17 %	16 %	17,7 %	16 %
Autres (compost)	11,1 %	17 %	18,1 %	15,1 %	11 %
Rejets de pollution					
Filières de traitement, répartition en m³					
Part des m ³ rejetés en station d'épuration	85 %	87 %	88,6 %	89,1 %	88,8 %
Part des m ³ rejetés en épandage après pré-traitement	10 %	9 %	7,6 %	7,2 %	5,5 %
Part des m ³ rejetés en épandage direct sur culture fourragère	5 %	4 %	3,8 %	3,7 %	5,7 %
Biosolides					
Tonnes de matière sèche de boue biologique	3 228 t	2 987 t	2 840 t	2 740 t	2 180 t
Nm ³ de biogaz	885 304 Nm ³	1 422 050 Nm ³	1 244 973 Nm ³	774 517 Nm ³	1 108 633 Nm ³
Biodiversité					
Nombre d'usines situées à proximité d'une zone faune ou flore remarquable	6	10	10	11	12
Dépenses engagées en euros pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement					
Eau et boue de station d'épuration	2 378 665 €	3 545 992 €	3 195 786 €	1 585 724 €	1 860 831 €
Déchets industriels et composés végétaux	203 407 €	669 223 €	170 968 €	238 182 €	75 567 €
Air et énergie	4 030 771 €	3 726 407 €	6 315 657 €	7 236 316 €	3 016 607 €

* TPF = Poids net égoutté sans emballage.

2.8.7.3 Emballages

Emballages	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de tonnes	149 886 t	181 498 t	185 619 t	190 874 t	183 591 t
Répartition par typologie des matériaux					
Boîtes métalliques	55,1 %	56,5 %	46 %	50 %	54 %
Cartons	23,6 %	22,7 %	31 %	29 %	28 %
Bocaux en verre	9,9 %	10,0 %	8 %	7 %	7,0 %
Films plastiques	6 %	5,6 %	6 %	6 %	5 %
Capsules	1,6 %	1,6 %	2 %	0,3 %	0,3 %
Barquettes en plastique	1,6 %	1,5 %	6 %	5 %	4 %
Étiquettes et autres	2,1 %	2,1 %	2 %	2 %	1,8 %
Matériaux recyclés					
Part des matériaux recyclés dans les emballages (Monde – Toutes <i>business units</i> confondues)			51,2 %	55,4 %	56,6 %
Part des matériaux recyclés dans les emballages (Europe – BFE et BELL)	46 %	50,2 %	55,2 %	61,5 %	61,4 %

2.8.7.4 Émissions de gaz à effet de serre

Émission de gaz à effet de serre ⁽¹⁾	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Scope 1*	110 779 teqCO ₂	Ancienne valeur : 96 440 teqCO ₂ Mise à jour : 120 527 teqCO ₂	Ancienne valeur : 120 781 teqCO ₂ Mise à jour : 150 840 teqCO ₂	Ancienne valeur : 128 583 teqCO ₂ Mise à jour : 150 592 teqCO ₂	154 055 teqCO ₂
Scope 1 : Tonnes équivalent CO ₂ d'émissions directes (achat d'énergies fossiles et fuites de fluides frigorigènes pour les sites industriels, fret et production agricole en propre mise à jour en 2018-2019, hors sites tertiaires)					
Scope 2*	84 674 teqCO ₂	Ancienne valeur : 91 111 teqCO ₂ Mise à jour : 92 321 teqCO ₂	Ancienne valeur : 87 615 teqCO ₂ Mise à jour : 84 311 teqCO ₂	Ancienne valeur : 85 367 teqCO ₂ Mise à jour : 83 420 teqCO ₂	73 053 teqCO ₂
Scope 2 : Tonnes équivalent CO ₂ d'émissions indirectes (achats d'électricité et de vapeur pour les sites industriels, hors sites tertiaires)					
Scope 3	2 089 269 teqCO ₂	Ancienne valeur : 1 781 749 teqCO ₂ Mise à jour : 1 806 451 teqCO ₂	Ancienne valeur : 2 138 349 teqCO ₂ Mise à jour : 2 174 352 teqCO ₂	Ancienne valeur : 1 920 820 teqCO ₂ Mise à jour : 1 967 869 teqCO ₂	1 871 257 teqCO ₂
Scope 3 amont et aval : Tonnes équivalent CO ₂ d'émissions indirectes					
Émissions de gaz réduisant l'ozone	3 379 teqCO ₂	8 403 teqCO ₂	7 412 teqCO ₂	5 633 teqCO ₂	15 372 teqCO ₂
Tonnes équivalent CO ₂ pour R22, R134A, R404A, R422D, R744, R32, R448A, R410A, R425A, R407C					

(1) En 2021-2022, des mises à jour méthodologiques et structurelles de calcul ont permis de préciser les années historiques 2019-2020 et 2020-2021 : Introduction de facteurs d'émissions plus sectorisés sur les ingrédients achetés ou les zones géographiques ; ajout des cultures hors légumes de nos fermes ; maillage resserré pour la collecte de données (agronomie, industrie, supply chain, ingrédient...); requalification du classement sous rubriques GhG.

* Les émissions liées à la consommation d'énergie des sièges et sites tertiaires ont été estimées et sont comptabilisées dans les scopes 1 et 2 présentés dans le bilan global des émissions de GES en 2.3.1. Il est réalisé une mise à jour rétroactive de l'historique pour prendre en compte l'évolution des facteurs d'émissions.



Le Groupe Bonduelle est concerné par la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne pour ses sites européens équipés de chaudières de puissance supérieure à 20 MW. Le régime *Emission trading scheme* (ETS) pour la période 2013-2020 implique 2 sites de Bonduelle : Estrées-Mons, Renescure (France), avec l'exclusion en 2015 du site de Vaulx-Vraucourt suite à des modifications techniques.

L'affectation des quotas gratuits pour l'année 2016 est de 19 352 teqCO₂. Les émissions certifiées et restituées sont de 16 207 TCO₂e. L'usage de vapeur d'origine biomasse sur le site d'Estrées-Mons opérationnel en 2015 a permis de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre du groupe soumises à ETS. Grâce aux économies d'énergie réalisées sur ses sites depuis 2008, Bonduelle dispose d'un excédent de quotas disponibles sur son compte qui lui a permis de ne pas avoir recours à un achat sur le marché des quotas en 2016.

2.8.7.5 Transport (hors Brésil)

Indicateurs	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ⁽⁴⁾	2021-2022
Émissions de CO₂ (tonnes de CO₂)					
Amont agricole	22 758 t CO ₂	39 590 t CO ₂	66 506 t CO ₂	81 044 t CO ₂	58 342 t CO ₂
Intersite	14 347 t CO ₂	59 565 t CO ₂	55 268 t CO ₂	44 281 t CO ₂	39 535 t CO ₂
Distribution	66 854 t CO ₂	131 755 t CO ₂	177 477 t CO ₂	236 225 t CO ₂	195 860 t CO ₂
TOTAL (HORS BRÉSIL)^{(1) (2)}	242 189 T CO₂	230 910 T CO₂	299 250 T CO₂	361 550 T CO₂	293 737 T CO₂
Ratio kg CO₂ émis par tonne transportée (hors Brésil)					
Amont agricole	25 kg CO ₂ /T	26 kg CO ₂ /T	26 kg CO ₂ /T	51 kg CO ₂ /T	38 kg CO ₂ /T
Intersite	20 kg CO ₂ /T	36 kg CO ₂ /T	32 kg CO ₂ /T	26 kg CO ₂ /T	25 kg CO ₂ /T
Distribution	68 kg CO ₂ /T	95 kg CO ₂ /T	104 kg CO ₂ /T	125 kg CO ₂ /T	110 kg CO ₂ /T
Ratio kg CO₂ émis par tonne transportée (BFA)⁽³⁾					
Amont agricole			95 kg CO ₂ /T		
Intersite			663 kg CO ₂ /T		
Distribution			190 kg CO ₂ /T		

(1) En 2017-2018, les données de BALL ont été intégrées au total uniquement, en 2018-2019 elles ont été intégrées dans l'ensemble des résultats.

(2) En 2019-2020, les données de BFA ont été intégrées au total uniquement.

(3) En 2019-2020, le ratio kg CO₂ émis par tonne transportée a été calculé séparément pour BFA, du fait d'une méthodologie de calcul différente. (cf. 2.8.4.4. pour plus de précisions).

(4) En 2020-2021, Bonduelle a revu ses méthodes de calcul des émissions de CO₂ pour le transport des marchandises : les données ne sont donc pas comparables avec les années antérieures.

2.8.7.6 Qualité

Indicateurs	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Analyses de sécurité					
Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé	20 237	22 142	26 486	36 750	39 659
Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégorie conserve	44 451	43 502	46 141	48 427	56 369
Sites certifiés					
Nombre de sites certifiés ISO 9001	9	2	2	2	0 ⁽¹⁾
Nombre de sites certifiés ISO 22000	3	3	3	3	0 ⁽¹⁾
Nombre de sites certifiés IFS	19	19	19	19	21
Nombre de sites certifiés FSSC 22000	5	5	5	6	8
Nombre de sites certifiés BRC	15	15	16	16	18
Nombre de sites certifiés SQF	4	8	8	8	9
Nombre de sites certifiés « biologiques »	16	21	22	23	27
Nombre de jours d'audits système ou produits réalisés par des organismes de certifications, par les autorités ou des clients	282	367	345	380	360
Services consommateurs	1 service consommateurs est mis en place dans chaque pays				
Achats de fruits et légumes élaborés (hors BFA)					
Nombre de fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ayant signé la Charte agro simplifiée	104	105	101	120	179
Part des fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ayant signé la Charte agro simplifiée	40 %	37 %	36 %	42 %	45 %
Part des fournisseurs audités	7 %	15 %	11 %	16 %	13 %
Part des fournisseurs évalués	80 %	66 %	80 %	100 %	77 %
Part des fournisseurs audités - Canada et États-Unis *	20 %	-	-	-	-
Part des fournisseurs évalués - Canada et États-Unis *	99 %	-	-	-	-

(1) En 2021-2022, les sites qui étaient précédemment certifiés ISO 9001 et ISO 22000 ont été certifiés BRC, IFS, et FSSC 22000.

* Les indicateurs « Part des fournisseurs audités et évalués pour Canada et États-Unis » ont été différenciés en 2016/2017 et 2017/2018 du fait d'un périmètre et d'une méthodologie de comptage différents. Depuis 2019/2020, les indicateurs ont été intégrés au périmètre initial.



2.8.7.7 Ressources humaines

Indicateur	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de salariés permanents présents au 30 juin de l'année	10 957	10 655	10 861	10 956	11 171
Effectif total de salariés permanents, non permanents, saisonniers et autres contrats, en équivalent temps plein (ETP) sur l'année	10 519	14 589	14 617	14 762	14 818

Effectif total par type de contrat de travail et zone géographique (en équivalent temps plein sur 2021-2022)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Permanents	3 410	1 743	5 808	10 961
Non permanents	285	98	207	590
Saisonniers	520	658	713	1 891
Autres	438	170	768	1 376
TOTAL	4 654	2 669	7 496	14 818

Effectif total par sexe, statut, âge et zone géographique (effectifs permanents, au 30 juin 2022)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes	1 413	779	2 542	4 743
Hommes	2 035	1 049	3 353	6 437
Cadres	983	348	658	1 989
Non-Cadres	2 465	1 480	5 237	9 182
Permanents moins de 26 ans	147	55	459	661
Permanents 26 - 35 ans	689	341	1 195	2 225
Permanents 36 - 45 ans	942	517	1 319	2 778
Permanents 46 - 49 ans	461	258	479	1 198
Permanents 50 - 55 ans	671	328	862	1 861
Permanents plus de 55 ans	538	329	1 581	2 448

Part des femmes dans les effectifs permanents au 30 juin

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Part des femmes cadres	19 %	15 %	15 %	17 %	19 %
Part des femmes non cadres	81 %	85 %	85 %	83 %	81 %
Part des femmes dans l'effectif total	40 %	43 %	42 %	43 %	42 %

Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2018-2019.

Ancienneté et embauches

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Ancienneté (effectifs permanents)					
0 à 3 ans	2 194	3 825	4 032	3 793	3 853
4 à 9 ans	1 652	2 388	2 528	2 938	3 043
+ 9 ans	3 596	4 442	4 301	4 225	4 275
Ancienneté Moyenne	12,00	10,44	10,09	11,93	10,10
Embauches en nombre de contrats					
Permanents	654	701	1 275	1 503	2 004
Non permanents	896	829	1 030	1 257	9 288
Saisonniers	5 103	5 037	5 167	4 662	4 503
Handicap					
Personnes porteuses de handicap en équivalent temps plein (ETP)	237 ETP	255 ETP	235 ETP	299 ETP	371 ETP

Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2018-2019.

Départs par statut en 2021-2022 (nombre de personnes - tous types de contrats)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Cadres				
Du fait d'un licenciement	14	4	9	27
Du fait d'un décès, d'une retraite ou d'une rupture conventionnelle	36	4	15	55
Du fait du salarié (démission, fin de période d'essai)	72	18	113	203
Du fait d'une mutation	37	4	58	99
Non-Cadres				
Du fait d'un licenciement	97	66	362	525
Du fait d'un décès, d'une retraite ou d'une rupture conventionnelle	100	66	96	262
Du fait du salarié (démission, fin de période d'essai)	403	317	1 630	2350
Du fait d'une mutation	45	4	210	259

Turnover

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Turnover total groupe *					
(Périmètre : départs à l'initiative du salarié, soit démission ou fin de période d'essai)	15,82 %	29,43 %	12,05 %	14,82 %	17,23 %

Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2018-2019.

* Depuis 2019-2020, les départs en retraite, décès et ruptures conventionnelles sont exclus.

**Turnover par sexe * en 2021-2022 (Équivalent temps plein)**

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover Femme	10,54 %	15,86 %	22,01 %	17,25 %
Turnover Homme	9,97 %	10,18 %	24,10 %	17,22 %
Départs Femme	203	177	669	1 049
Départs Homme	272	158	1 074	1 504

* Périmètre : départs à l'initiative du salarié.

Turnover par âge * en 2021-2022 (Équivalent temps plein)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover moins 26 ans	3,87 %	2,40 %	4,83 %	4,09 %
Turnover 26 - 35 ans	3,29 %	3,15 %	6,34 %	4,80 %
Turnover 36 - 45 ans	1,42 %	2,89 %	4,88 %	3,44 %
Turnover 46 - 49 ans	0,60 %	1,16 %	1,67 %	1,24 %
Turnover 50 - 55 ans	0,56 %	1,46 %	1,95 %	1,42 %
Turnover plus de 55 ans	0,47 %	1,50 %	3,59 %	2,23 %
Départs moins de 26 ans	180	64	362	606
Départs 26 - 35 ans	153	84	475	712
Départs 36 - 45 ans	66	77	366	509
Départs 46 - 49 ans	28	31	125	184
Départs 50 - 55 ans	26	39	146	211
Départs plus de 55 ans	22	40	269	331

* Périmètre : départs à l'initiative du salarié.

Formations – Effectifs permanents, non permanents, saisonniers

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Part de la formation dans la masse salariale	1,26 %	1,04 %	0,91 %	1,12 %	0,90 %
Nombre total d'heures de formation	185 938	187 702	181 095	246 858	214 035
Durée moyenne de formation par individu	34 heures	14 heures	14 heures	19 heures	16 heures
Répartition des heures de formation par sexe					
Femmes	30,80 %	36,09 %	34,02 %	33,26 %	36,48 %
Hommes	69,20 %	63,91 %	65,98 %	66,74 %	63,52 %
Répartition des heures de formation par statut					
Cadres	15,46 %	18,32 %	19,68 %	17,28 %	19,25 %
Non-cadres	84,54 %	81,68 %	80,32 %	82,72 %	80,75 %

Intégration des données de la *business unit* BFA à partir de 2018-2019.

Répartition des accidents du travail (AT), taux de fréquence, taux de gravité et maladies professionnelles (MP) en 2021-2022 (tous types de contrats)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femme - Taux de fréquence	10,83	3,66	4,61	6,29
Homme - Taux de fréquence	13,89	3,07	2,14	5,56
Taux de fréquence	12,65	3,31	3,08	5,85
Femme - nombre AT avec arrêt	32	6	25	63
Homme - nombre AT avec arrêt	60	7	19	86
Nombre AT avec arrêt	92	13	44	149
Femme - Taux de gravité	1,01	0,17	0,09	0,38
Homme - Taux de gravité	0,97	0,07	0,06	0,32
Taux de gravité	0,99	0,11	0,07	0,34
Femme - nombre jours perdus AT	2 988	275	495	3 758
Homme - nombre jours perdus AT	4 185	153	533	4 871
Nombre jours perdus AT	7 173	428	1 028	8 629

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes - Taux de gravité maladies professionnelles (MP)	1,82	ND	ND	1,82
Hommes - Taux de gravité MP	0,69	ND	ND	0,69
Taux de gravité MP	1,15	ND	ND	1,15
Femmes - Nombre jours perdus MP	5 371	ND	ND	5 371
Hommes - Nombre jours perdus MP	2 968	ND	ND	2 968
Nombre jours perdus MP	8 339	ND	ND	8 339
Accidents du travail (tous types de contrats)				
Taux de fréquence des accidents du travail	12,65	3,31	3,08	5,85
Taux de gravité des accidents du travail	0,99	0,11	0,07	0,34
Taux de gravité des maladies professionnelles pour la France	0,96	ND	ND	0,96

ND : Données non disponibles.



Évolution du nombre d'heures de formation sécurité dispensées au 30 juin

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Heures de formation sécurité	30 570	47 915	61 352	60 679	79 721

Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2018-2019.

Évolution des dépenses en formation sécurité par rapport au total des dépenses formation

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Dépenses de sécurité	18 %	18 %	20 %	21 %	20 %

Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2018-2019.

Rémunération et évolution (tous types de contrats)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Effectif concerné par les restructurations industrielles et ayant bénéficié d'une aide au reclassement	17	59	11	27	0
Nombre d'heures travaillées	17 368 538	24 970 070	25 016 231	25 212 753	25 475 988
Taux d'absentéisme	4,38 %	4,61 %	4,92 %	4,30 %	4,79 %
Montant des rémunérations (permanents, non permanents et saisonniers)	288 609 131 €	409 745 598 €	432 391 851 €	428 187 737 €	436 031 705 €
Part des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques	72,14 %	54,93 %	80,08 %	78,35 %	74,58 %
Répartition par sexe des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques					
Femmes	72,86 %	54,59 %	78,75 %	76,71 %	76,91 %
Hommes	71,68 %	55,16 %	80,99 %	79,43 %	73,06 %
Répartition par statut des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques					
Cadres	77,14 %	80,79 %	88,85 %	94,34 %	88,47 %
Non-cadres	71,19 %	51,19 %	78,57 %	75,74 %	72,14 %

Intégration des données de la business unit BFA à partir de 2018-2019.

Répartition du taux d'absentéisme et des heures travaillées en 2021-2022 (tous types de contrat)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femme - Taux d'absentéisme	6,38 %	6,25 %	4,81 %	5,55 %
Homme - Taux d'absentéisme	5,17 %	4,78 %	3,59 %	4,26 %
Taux d'absentéisme	5,67 %	5,41 %	4,08 %	4,79 %
Femme - Heures travaillées	2 953 540	1 639 467	5 421 477	10 014 484
Homme - Heures travaillées	4 320 086	2 282 880	8 858 537	15 461 504
Heures travaillées	7 273 627	3 922 347	14 280 014	25 475 988

2.9 Annexes

2.9.1 Organisation du Groupe Bonduelle

Organisation opérationnelle *

	BONDUELLE EUROPE LONG LIFE (BELL) Conserve et surgelé	BONDUELLE FRESH EUROPE (BFE) Frais	BONDUELLE FRESH AMERICAS (BFA) Frais	BONDUELLE EURASIA MARKETS (BEAM) Conserve et surgelé	BONDUELLE AMERICAS LONG LIFE (BALL) Conserve et surgelé
SITES D'AUTO-PRODUCTION AGRICOLE	France · L'Île-Bouchard · Longué-Jumelles (La Tourte) · Loudun · Montoire	Espagne · Torre-Pacheco		Russie · Novotitarovskaya · Timashevsk	
SITES DE PRODUCTION INDUSTRIELLE	France · Bordères · Doué-la-Fontaine · Estrées-Mons conserve · Estrées-Mons surgelé · Labenne · Renescure · Vaulx-Vraucourt Hongrie · Békéscsaba · Nagykőrös · Nyiregyhaza Pologne · Gniwkwow · Ruchoćice Portugal · Santarém	Allemagne · Reutlingen · Straelen France · Genas · Rosporden · Saint-Mihiel · St-Benoist-sur-Vanne Italie · Battipaglia ⁽¹⁾ · San Paolo d'Argon ⁽¹⁾	États-Unis · Florence · Irwindale · Jackson · Swedesboro	Russie · Novotitarovskaya · Shebekino · Timashevsk	Canada · Bedford · Ingersoll · Lethbridge · Saint-Césaire · Saint-Denis · Sainte-Martine · Strathroy · Tecumseh États-Unis · Bergen · Brockport · Fairwater · Lebanon · Oakfield
PLATEFORMES LOGISTIQUES	Belgique · Kortemark France · Flaucourt · Longué-Jumelles · Montreuil-Bellay · Rosières				
	ZONE EUROPE		ZONE HORS EUROPE		

* Deux sites sont directement pilotés par le groupe : le site de Herm en France et Cristalina au Brésil.

(1) En partenariat avec OP OASI.





2.9.2 Liste des normes du GRI STANDARDS utilisées pour la rédaction du rapport

Ce document fait référence aux normes GRI suivantes :

- GRI 101 – *Foundation* 2016
- GRI 102 : *General Disclosures* 2016
 - 102-1 : Nom de l'organisation
 - 102-2 : Activités, marques, produits et services
 - 102-3 : Lieu géographique du siège
 - 102-4 : Lieu géographique des sites d'activité
 - 102-5 : Capital et forme juridique
 - 102-6 : Marchés desservis
 - 102-7 : Taille de l'organisation
 - 102-8 : Informations concernant les employés et les autres travailleurs
 - 102-9 : Chaîne d'approvisionnements
 - 102-10 : Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement
 - 102-11 : Principe de précaution ou approche préventive
 - 102-12 : Initiatives externes
 - 102-13 : Adhésion à des associations
- Stratégie
 - 102-14 : Déclaration du décideur le plus haut placé
- Éthique
 - 102-16 : Valeurs, principes, normes et règles de conduite
- Gouvernance
 - 102-18 : Structure de gouvernance
- Implication des parties prenantes
 - 102-40 : Liste des groupes de parties prenantes
 - 102-41 : Accords de négociation collective
 - 102-42 : Identification et sélection des parties prenantes
 - 102-43 : Approche de l'implication des parties prenantes
 - 102-44 : Enjeux et préoccupations majeurs soulevés
- Paramètres du rapport
 - 102-45 : Entités incluses dans les états financiers consolidés
 - 102-46 : Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu
 - 102-47 : Liste des enjeux pertinents
 - 102-48 : Réaffirmation des informations
 - 102-49 : Modifications relatives au *reporting*
 - 102-50 : Période de *reporting*
 - 102-51 : Date du rapport le plus récent
 - 102-52 : Cycle de *reporting*
 - 102-53 : Point de contact pour les questions relatives au rapport
 - 102-55 : Index du contenu GRI
 - 102-56 : Vérification externe
- GRI 103 : *Management Approach* 2016
 - 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre
 - 103-2 : L'approche managériale et ses composantes
 - 103-3 : Évaluation de l'approche managériale
- GRI 205 : *Anticorruption* 2016
 - 205-2 : Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption
- GRI 301 : *Materials* 2016, 102-14
 - 301-2 : Matières recyclées utilisées, 102-14
- GRI 302 : *Energy* 2016
 - 302-1 : Consommation d'énergie au sein de l'organisation
 - 302-4 : Réduction de la consommation énergétique
- GRI 303 : *Water* 2016
 - 303-1 : Prélèvement d'eau totale par source
- GRI 305 : *Emissions* 2016
 - 305-1 : Émissions directes de GES (champ d'application 1)
 - 305-2 : Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)
- GRI 306 : *Effluents and Waste* 2016
 - 306-1 : Total des rejets dans l'eau, par type et par destination
 - 306-2 : Déchets par type et méthode d'élimination
- GRI 307 : *Environmental Compliance* 2016
 - 307-1 : Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales
- GRI 308 : *Supplier Environmental Assessment* 2016
 - 308-1 : Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux
- GRI 401 : *Employment* 2016
 - 401-1 : Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel
- GRI 403 : *Occupational Health and Safety* 2016
 - 403-2 : Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail
 - 403-4 : Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats

- GRI 404 : *Training and Education* 2016
 - 404-1 : Nombre moyen d'heures de formation par an par employé
 - 404-3 : Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière
- GRI 405 : *Diversity and Equal Opportunity* 2016
 - 405-1 : Diversité des organes de gouvernance et des employés
- GRI 407 : *Freedom of Association and Collective Bargaining* 2016
 - 407-1 : Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril
- GRI 408 : *Child Labor* 2016
 - 408-1 : Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants
- GRI 409 : *Forced or Compulsory Labor* 2016
 - 409-1 : Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire
- GRI 412 : *Human Rights Assessment* 2016
 - 412-3 : Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme
- GRI 413 : *Local Communities* 2016
 - 413-1 : Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement
- GRI 416 : *Customer Health and Safety* 2016
 - 416-1 : Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité
- GRI 417 : *Marketing and Labeling* 2016
 - 417-1 : Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage
- GRI 419 : *Socioeconomic Compliance* 2016
 - 419-1 : Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques

Le rapport de responsabilité
sociétale d'entreprise a été
réalisé conjointement par la
Direction Financière et la
Direction RSE et
communication *corporate*.
Merci à l'ensemble
des contributeurs de
ce document

Crédits photos
Nicolas Blandin, Barbara
Crossmann, Julien Pebrel,
Offset.com, MNStudio,
Gettyimages, Photothèque
Bonduelle

**Territoire visuel
et iconographie**
M&C SAATCHI Little Stories

Iconographie
The B! Pact
Team creatif group

Rédaction du rapport RSE
Ici et Demain

Ce document est imprimé
en France par un imprimeur
certifié Imprim'Vert sur
un papier certifié PEFC issu
de ressources contrôlées
et gérées durablement.



© Bonduelle - 2022



POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS
SUR BONDUELLE.COM





POUR EN SAVOIR +
WWW.BONDUELLE.COM

SUIVEZ-NOUS



**Découvrez notre
film de marque,
La nature, notre futur :**

youtube.com/GroupeBonduelle